Journal trimestriel de documentation politique

(Fondé par Françoise Seligmann, avec la Ligue des Droits de l'Homme, en 1957)

Après-demain

Organe de la Fondation Seligmann

N° 27 (NF) / N° 28 (NF) — Octobre 2013 — Le numéro : 9 €

APRÈS-DEMAIN, ET APRÈS ?

© Jeanne Laffitte

Françoise SELIGMANN

Directeur : Pierre Joxe
Rédaction, administration : BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07
Non vendu dans les kiosques
ISSN 0003-7176 - N° de CPPAP : 0514 P 11513
www.fondation-seligmann.org
Renseignements en dernière page

Prochain numéro :
FISCALITÉS COMPARÉES

APRÈS-DEMAIN...

Celles et ceux qui ont contribué à ce numéro dédié à Françoise Seligmann appartiennent pour la plupart à trois générations distinctes mais entremêlées, comme c'est toujours le cas.

La génération de la Résistance, qui espérait changer la France par une véritable Reconstruction, après avoir participé à la Victoire contre le nazisme.

La génération du « mendèsisme », qui espéra changer la République en suivant l'exemple de celui qui avait voulu en finir avec le colonialisme, mais qui fut sa victime.

La génération de l'Union de la gauche, qui voulait « changer la vie » - et commença par abolir la peine de mort - mais dont le développement des lois sociales se heurta aux lois de l'économie capitaliste et au choc pétrolier.

Trois générations, trois grandes espérances, trois étapes dans la vie de cette femme étonnante, fabriquée d'une immense ambition et d'un désintéressement total. Elle ne s'intéressait qu'à... après-demain.

Certes, elle était bien affairée, dans « *le vierge, le vivace et le bel aujourd' hui...* » ; elle ne remettait jamais rien au lendemain ; elle avait toujours le regard au loin, vers après-demain, choisissant - bientôt centenaire - de parrainer quelques jeunes lycéennes auxquelles elle-même ressemblait sans doute, en 1940, et qui ont trouvé, ci-contre, comment la définir « *cette femme de caractère au cœur tendre* ».

Après-demain et la Fondation qu'elle a créés vont s'attacher à prolonger son action en s'entourant de jeunes, comme elle l'a fait.

Pierre Joxe
Président de la Fondation Seligmann

Sommaire de ce numéro

Page 2
Après-demain...
*Par **Pierre Joxe**, Premier président honoraire de la Cour des Comptes, avocat au barreau de Paris, ministre de l' Intérieur puis de la Défense sous les présidences de François Mitterrand. Président de la Fondation Seligmann.*

Page 3
Cinq lycéennes...
*Par **Nora Ait Abdellah, Clémentine Aymard, Marianne Hobeika, Fanny Pestel, Belinda Yem,** étudiantes à Sciences Po Paris.*

Page 3
Résister
*Par **Jean-Louis Crémieux-Brilhac,** résistant, ancien chef du service de diffusion clandestine de la France libre. Historien de la Seconde Guerre mondiale.*

Page 6
Je t'aurais dit, Françoise...
*Par **Bernard Guetta,** journaliste, chroniqueur de politique internationale à « France Inter », « Libération » et « la Republica ». A reçu en 1981 le Prix Albert Londres pour sa couverture des évènements en Pologne.*

Page 7
La solidarité, un délit ?
*Par **Danièle Lochak,** professeur émérite de droit public à l' Université Paris Ouest-Nanterre La Défense, Présidente du Gisti de 1985 à 2000.*

Page 9
Hommage
*Par **Yvette Roudy,** ministre de François Mitterrand des Droits des Femmes de 1981 à 1986.*

Page 10
Citoyenneté et Immigration
*Par **Catherine Wihtol de Wenden,** directrice de recherche au CNRS (CERI-Sciences Po), spécialiste des migrations internationales.*

Page 13
Rue Froidevaux, ou le souvenir de guerre
*Par **Yvon Beguivin,** conseiller en communication auprès des institutions européennes et des ONG.*

Page 15
Françoise et la Vérité
*Par **Régis Paranque,** Inspecteur général des finances honoraire. Proche de Pierre Mendès France dès sa jeunesse étudiante, collaborateur de Pierre Bérégovoy jusqu' à la mort de ce dernier.*

Page 18
Démocratie et vérité : l'héritage de Françoise Seligmann
*Par **Bertrand Delanoë,** Maire de Paris depuis 2001, membre du Conseil d' administration de la Fondation Seligmann.*

Page 20
L'indignation créatrice
*Par **Alexis Feertchak,** étudiant à Sciences Po Paris en Master d' affaires publiques. Fondateur et coordinateur du site « iPhilo ».*

Page 22
État des lieux
*Par **François Colcombet,** conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien député de l' Allier, co-fondateur et Président du Syndicat de la Magistrature, directeur de l' Éducation surveillée au ministère de la Justice.*

Page25
La République et les institutions
*Par **Jean-Pierre Dubois,** professeur de droit constitutionnel à l' Université de Paris XI, Président d' honneur de la Ligue des Droits de l' Homme.*

Page 28
Justice
*Par **Christian Vigouroux,** Président de section au Conseil d' État, ancien directeur de cabinet du ministre de l' Intérieur (1990-1992) et du Garde des Sceaux (1997-2000 / 2012-2013). A reçu en 2009 le Prix Seligmann contre le Racisme pour son livre « Geoges Picquart, dreyfusard, proscrit, ministre : la justice par l' exactitude » (Dalloz, 2008).*

Page 31
Françoise Seligmann et les Droits de l'Homme
*Par **Henri Leclerc,** avocat au barreau de Paris. Président d' honneur de la Ligue des Droits de l' Homme.*

Page 33
Une droite religieuse à la française
*Par **Caroline Fourest,** journaliste engagée en faveur notamment de l' égalité et de la laïcité, collabore régulièrement avec divers médias tels que « France Culture » et « Marie-Claire ».*

Page 35
L'Éducation à la citoyenneté... européenne
*Par **Catherine Lalumière,** Présidente de la Maison de l' Europe de Paris depuis 2003 ; plusieurs fois ministre (1981-1986) sous la présidence de François Mitterrand. A été Secrétaire générale du Conseil de l' Europe.*

Page 38
L'École et la République
*Par **Renaud Fabre,** professeur à l' Université Paris VIII qu' il a présidé de 1997 à 2000. Directeur de l' information scientifique et technique du CNRS.*

Page 39
Les réformes sociales
*Par **Jean-Michel Belorgey,** Président de section honoraire au Conseil d' État, a été Président du Comité européen des Droits sociaux du Conseil de l' Europe.*

Page 42
La Santé : rigueur, rationnement et autres réalités
*Par **François Eisinger,** professeur associé de Santé publique - INSERM UMR 912 de l' Institut Paoli-Calmettes à Marseille, membre du comité d' éthique de l' INSERM.*

Page 45
La politique culturelle selon Françoise Seligmann
*Par **Jean-Michel Djian,** rédacteur en chef de la revue « France Cultures Papiers ».*

Page 47
Communiquer pour servir la République
*Par **Bernard Wallon,** conseiller en communication publique et relations institutionnelles.*

Page 49
Liberté et vie privée à l'aube des nouveaux médias
*Par **Pascal Perez,** directeur de Formules économiques locales.*

Page 53
Une rencontre
*Par **Annie Snanoudj-Verber,** déléguée générale de la Fondation Seligmann.*

Page 54
À lire : présentation des ouvrages de Françoise Seligmann

Page 55
Éléments biographiques de Françoise Seligmann

Les articles publiés dans ce numéro n'engagent que leurs auteurs. La rédaction de ce numéro a été achevée en septembre 2013.

CINQ LYCÉENNES...

Nous nous souvenons toutes du jour où nous, cinq étudiantes au Lycée Robert Doisneau de Corbeil-Essonnes, fraîchement admises à Sciences Po Paris, étions présentées à Mme Seligmann : une femme simple, dynamique et généreuse. C'est une de ces rencontres qui vous change. Il nous était impossible de rester indifférentes au charisme et à la personnalité de Mme Seligmann. Alors que nous étions des inconnues, « cinq jeunes étudiantes du 91 », elle nous a accueillies, écoutées et conseillées comme si elle nous connaissait depuis toujours.
Tout au long de nos parcours scolaire, professionnel et personnel, elle nous a épaulées et accompagnées. Lors de rencontres régulières, nous avons pu échanger avec une personnalité courageuse au parcours exemplaire, et ainsi nous enrichir humainement. Il n'y avait jamais de langue de bois, jamais de gêne et surtout pas d'artifice. Nous étions face à une personnalité authentique et entière qui nous poussait à rester fidèles à nos envies et à nos ambitions.
Sa disparition brutale et inattendue nous a profondément peinées. Nous restons avant tout reconnaissantes de la force, du courage et de l'enthousiasme qu'elle nous a apportés. Son sens de l'engagement et sa volonté d'aider les autres sont des qualités et valeurs auxquelles chacune de nous aspirera dans sa vie personnelle et professionnelle. Cette femme de caractère au cœur tendre restera à jamais dans nos mémoires, et l'exemplarité de sa vie restera un modèle pour nous toutes.

Nora Ait Abdellah, Clémentine Aymard, Marianne Hobeika, Fanny Pestel, Belinda Yem
Étudiantes à Sciences Po Paris,
Parrainées par Françoise Seligmann

Jean-Louis CRÉMIEUX-BRILHAC

RÉSISTER

Chère Françoise,

Comment avons-nous pu attendre 1955 pour nous rencontrer autour de **Mendès France** et nouer amitié, alors que je vous connaissais déjà depuis si longtemps ? Nous étions cousins. Dans les années d'avant-guerre, mon père, s'il passait par Marseille, allait y faire visite à votre mère, **Laure Beddoukh**, et, lorsqu'il nous en parlait, c'était pour nous dire que sa fille était « une sacrée petite bonne femme ». Et d'ajouter : « Elle n'a pas eu une enfance facile, mais en voilà une qui ne se laissera pas faire dans la vie ». Après la **Libération**, notre intime amie, Colette Aubernier (*Christine*), nous a dit et redit tout ce qu'elle vous devait : elle avait été la secrétaire du chef d'état-major de l'Armée secrète, François Morin-Forestier, arrêtée en même temps que lui à Lyon en mars 1943, elle s'était évadée de l'hôpital de la Croix-Rousse ; après son évasion, c'est vous qui l'aviez prise en charge, enceinte, afin d'assurer sa planque dans un village et son salut sous une fausse identité.

Le fait est que l'année de vos vingt ans avait été celle de votre entrée en résistance. À l'automne 1940, votre mère avait été chassée du poste de professeur qu'elle occupait au collège Michelet à Marseille, en application du premier « **Statut des Juifs** ». Votre réaction indignée, vous l'avez décrite :
« *Quant à moi, sa fille, je bénéficie d' une "faveur" toute provisoire, n' ayant que deux grands-parents juifs : je conserve tous mes droits de citoyenne française à condition... de ne pas épouser un juif ! Ces jours-là, l' absurdité ignominieuse d' une telle situation m' a décidée à refuser toute forme de compromis. Elle a fait de moi une rebelle et m' a conduite tout naturellement à la Résistance. Je n' ai donc pas bénéficié longtemps de cette carte d' identité nationale octroyée avec des pincettes. Entrée aussitôt dans la Résistance, j' ai vécu dans la clandestinité, utilisant des faux papiers et changeant d' identité à chaque alerte.* »[1]
Khâgneuse en révolte, assistante sociale improvisée, vous êtes, dès l'automne 1941, aux côtés du **pasteur Roland de Pury** pour créer une chaîne d'évasions, vous organisez les conditions de séjour de fugitifs dans un village de l'Ain, puis leur passage en Suisse. **Vous n'avez peur de rien, vous conduisez en personne, à travers la frontière, parfois sous la neige, une centaine de proscrits, juifs et réfugiés politiques.** Vous vous retrouvez au mouvement Combat aux côtés de **Claude Bourdet**, vous vous occupez du service social et vous recrutez pour le *NAP*, le noyautage des administrations publiques, vous faites des missions de reconnaissance jusqu'en zone interdite, parfois pistolet au poing. Dans les journées de l'insurrection parisienne, vous êtes les 20 et 21 août 1944 auprès d'**Albert Camus** et de son équipe, qui se sont retranchés pour rédiger le premier numéro non clandestin du **journal *Combat***, vous assurez leurs contacts et leur

ravitaillement, puis vous en emportez quelques centaines d'exemplaires à diffuser à travers la capitale. Et vous voici, après la Libération, promue directrice nationale du service social du **Mouvement de Libération Nationale**.

Révoltée par toutes les formes d'inégalité, d'injustice et d'aliénation, vous n'avez pas cessé de l'être. Bien avant **Stéphane Hessel**, vous pouviez crier : « **Indignez-vous !** » Votre vie a été de résistance autant que de dévouement.
Vous êtes en révolte avec Claude Bourdet contre la guerre d'Indochine, en révolte avant **Simone de Beauvoir** contre ce qu'est encore la condition féminine, comme en témoigne l'hebdomadaire que vous avez créé en 1946, *La Française*. Vous êtes en révolte en 1953-54 contre la CED, la Communauté européenne de défense, qui donnerait des armes à nos bourreaux d'hier, en révolte à partir de 1953 contre la scandaleuse mise en accusation par le Parti communiste de **Guingouin**, l'ancien Préfet du maquis limousin, le libérateur de Limoges, et vous vous faites secrétaire de son Comité de défense jusqu'à ce qu'il lui soit rendu justice en 1959.
Votre révolte a désormais pour cadre la ***Ligue des Droits de l'Homme***, en attendant que vous entriez en politique. Vous avez adhéré dès 1949 à la 7ème section de Paris, vous êtes élue en 1953 au Comité central de la Ligue, vous en êtes de 1974 à 1987 Vice-présidente nationale et depuis 1993, Présidente d'honneur.

Dans le cadre de la 7ème section de la Ligue, vous créez, en 1957, un ***Centre d' Éducation Politique des Futurs Électeurs*** afin, écrivez-vous, « *de donner aux jeunes les moyens de résister à la facile séduction des mythes et des slogans démagogiques, du sentimentalisme verbeux et inconsistant, des simplifications et des falsifications systématiques de la vérité, des préjugés destructeurs* »[2] et, quelques mois plus tard, vous créez avec **Pierre Joxe** et **Philippe Bernard** le mensuel ***Après-demain***, qui approche aujourd'hui de sa 60ème année.
On en est aux pires jours de la **guerre d'Algérie**, quelques mois plus tard, le soulèvement orchestré des colons et des militaires d'Alger va ramener **De Gaulle** au pouvoir.

Pour vous, la révolte ne peut être séparée de la formation des esprits. Dès les premiers numéros d'*Après-demain*, vous reprenez en compte les mots de Montesquieu : « ***La servitude commence toujours par le sommeil*** », et c'est dans la tradition des Lumières que vous définissez - en des termes qui n'ont malheureusement rien perdu de leur actualité - la mission que vous entendez mener :
« *Depuis des années, nous avons assisté à la résignation générale, à l' écroulement progressif des valeurs fondamentales de notre Démocratie, et, dans le même temps, nous avons vu le prestige de la France, son influence internationale s' effacer lentement. Nous avons voulu lutter contre ce sommeil dramatique de la France, face au mouvement prodigieux du monde moderne. Il n' y a pas d' autre conception possible du patriotisme pour les Français en 1958.* »[3]
Dix ans plus tard, en 1968, dans le même esprit, vous reprenez en exergue d'un de vos éditoriaux ces extraits d'un discours d'Albert Camus : « *Tous fuient enfin la responsabilité vraie, la fatigue d' être fidèle ou d' avoir une opinion à soi, pour se ruer dans les partis ou les phalanges qui penseront, s' indigneront, et calculeront enfin à leur place.* [...] *Dès lors, tout est bon qui justifie l' assassinat de la liberté* »[4].
Vous êtes de ceux qui savent dire *Non* tout en ayant le souci d'éclairer les esprits. C'est pourquoi vous tenez à maintenir vivant l'esprit de la **Résistance** : trois numéros d'*Après-demain* sont ouverts en 1960 à Claude Bourdet pour qu'il rappelle ce qu'a été l'histoire de la Résistance et, près de cinquante ans plus tard, en octobre 2007, c'est en vous réclamant de 1789, des Droits de l'Homme et de la Résistance, que vous condamnez « *les crimes commis au nom d' intérêts nationaux pervertis, dans les périodes esclavagistes et colonialistes,* [...] *trop de mensonges, trop de lacunes volontaires, trop d' impostures, trop de secrets d' État,* [qui] *ont falsifié la vérité sur notre histoire* », comme si l'on pouvait « *enterrer définitivement la réalité des périodes noires de notre passé en les camouflant dans les récits officiels et les manuels scolaires !* »[5]

L'esprit de résistance vous engage en 1958 en politique, en marge de tous les partis traditionnels, mais aux côtés de Mendès France, au **secrétariat national de l'UFD**, l'Union des forces démocratiques. **Parce que Mendès France est l'homme du « parler vrai »** et, qu'après avoir tranché les nœuds gordiens qui étranglaient la France en 1954, il dit *Non* envers et contre tous, *Non* à Guy Mollet et *Non* à De Gaulle, que pourtant il admire ; vous êtes mendésiste, vous l'êtes toujours restée, même sous l'étiquette socialiste, et vous avez en toute occasion vilipendé la coalition de haines qui l'a chassé du pouvoir après sept mois et dix-sept jours.

À partir de 1958, ce sont vos éditoriaux d'*Après-demain* et les sujets des numéros spéciaux de la revue qui témoignent le plus clairement de vos refus.

Vous avez participé dans le cadre de la Ligue à ses premières campagnes contre la guerre d'Algérie. Dans *Après-demain*, vous dénoncez l'usage de la torture, sans craindre de prendre à parti vos propres amis, les ministres socialistes qui couvrent le scandale. Au printemps 1958, vous apportez aux parlementaires socialistes le terrible petit livre d'**Henri Alleg**, *La Question*, qui a été interdit, et vous tentez de les sensibiliser à l'horreur des exactions auxquelles se livrent des éléments de l'armée française.
Après le retour au pouvoir du Général de Gaulle, vous n'avez de cesse de dénoncer « *la dictature de l' omnipotent lobby des colons* »[6] : « *nous ne pouvons pas* [...] *ratifier les fautes graves commises en Algérie* »[7]. Et vous vous indignez en même temps des dérives du régime.

Pendant les vingt-trois années où la gauche se trouve écartée du pouvoir, vous vous élevez contre les restrictions des libertés imposées sous prétexte d'ordre public. Sous la présidence de Giscard d'Estaing, vous appelez à résister contre ce que vous appelez « **les lois liberticides** », limitant le droit d'association, restreignant le droit de grève à la télévision, autorisant la fouille des voitures, contre « les méthodes d'anesthésie de l'opinion », facilitées par « quelques magistrats dociles » et des médias complaisants ; vous réclamez la lumière sur les assassinats d'Henri Curiel ou de Pierre Goldman.
Vous vous appliquez, sans relâche, à définir les exigences de l'opposition sous toutes ses formes, que ce soit l'opposition par l'information, par l'action parlementaire, par la grève, voire, dans un pays dictatorial, par l'insurrection. **Le rôle de l'opposition est un thème récurrent d'*Après-demain*.** Car l'opposition a des droits, mais aussi des devoirs. Il vous arrive d'être sévère envers elle. Indispensable dans une démocratie, encore faut-il qu'elle existe vraiment et ne se contente pas d'être négative : « *La gauche ne peut ni s' installer à vie dans une opposition d' amateurs, ni se prostituer dans des combinaisons électorales douteuses, sous peine, dans l' un et l' autre cas, d' inefficacité totale* [...] *Il faut enfin qu' elle soit capable de proposer des solutions aux grands problèmes qui se posent.* »[8]
Le refus de la complaisance est à ce point chevillé en vous que vous ne craignez pas d'affronter les vôtres, dans votre propre camp, pour défendre ce que vous estimez juste, car la justice est votre loi. Membre du Parti socialiste depuis 1974, et désormais proche de **François Mitterrand**, vous contribuerez discrètement, mais efficacement, à sa réélection en 1988, et vous lui resterez toujours fidèle. N'empêche qu'en 1982, vous allez le trouver et vous lui dîtes *Non* parce qu'il fait préparer le projet de loi visant à accorder l'amnistie avec reconstitution de carrière en faveur des généraux, officiers et fonctionnaires insurgés en avril 1961 contre la République.

Avant même qu'éclate la crise économique, qui pèse aujourd'hui si lourdement sur nos pays, en octobre 2007, vous avez la perception des formes renouvelées d'abus qu'apporte le nouveau siècle. Vous les proscrivez : « *lorsqu' il s' agit de sacrifier les intérêts financiers d' une minorité prospère et prédatrice au nom de la morale, il faut se préparer à devoir mener un combat ardu, inégal, qui exige une ténacité à toute épreuve.* »[9] Dans ce combat, c'est la vocation de la France qui est en jeu. Ainsi, ces dernières lignes résument le message d'une vie :
« ***De mes expériences de résistante au nazisme, d'opposante au colonianisme et de militante des Droits de l'Homme, je retire tout de même quelques leçons simples. Pour moi, c'est en s'accommodant du mensonge, de la lâcheté et de la trahison, c'est en se taisant, en s'abandonnant à cette sorte de confort médiocre et gris que les dictatures des armes et de l'esprit savent si bien offrir, qu'on trahit l'image de la France, et la permanence de celle-ci.*** »[10]

Nous avons salué un ultime signe de votre esprit de résistance lors de la dernière cérémonie de remise du ***Prix Seligmann contre le Racisme***, que vous avez fondé en 2004. Dominant la maladie, handicapée, ayant quelque peine même à vous exprimer, nous avons compris que c'était la dernière fois que vous parliez en public, chère Françoise qui nous manquez, rebelle jusqu'au seuil de la mort.

Jean-Louis Crémieux-Brilhac
Résistant,
Historien, spécialiste de la Second Guerre mondiale

---

1. Françoise Seligmann, « La vocation de la France », *Après-demain*, n°4NF, octobre 2007, p.7.
2. Françoise Seligmann, « La servitude commence toujours par le sommeil », *Après-demain*, n°6, juin 1958.
3. Françoise Seligmann, *op. cit.*, n°6, juin 1958.
4. Françoise Seligmann, « Les droits de l'homme et la guerre », *Après-demain*, n°102, mars 1968, p.3.
Françoise Seligmann cite un extrait d'un discours prononcé par Albert Camus, en 1956, en l'honneur d'Edouardo Santos, directeur du journal colombien *El Tiempo*, qui venait d'être interdit.
5. Françoise Seligmann, *op. cit.*, n°4NF, octobre 2007, p.6.
6. Françoise Seligmann, *op. cit.*, n°4NF, octobre 2007, p.11.
7. Françoise Seligmann, « Avant-hier », *Après-demain*, n°21, février 1960.
8. Comité de rédaction, « Le rôle de l'opposition », *Après-demain*, n°78, novembre 1965, p.24.
9. Françoise Seligmann, *op. cit.*, n°4NF, octobre 2007, p.11.
10. Françoise Seligmann, *op. cit.*, n°4NF, octobre 2007, p.11.

Bernard GUETTA

JE T'AURAIS DIT, FRANÇOISE...

On se comprenait si bien que je pouvais aller droit au but, attentif à tes objections, mais certain que nous parlions la même langue, pessimisme de la raison et optimisme de la volonté. « Alors ?... », me demandais-tu, et nous faisions le point, très vite, clopant tous les deux dans ton *QG* qui était un peu devenu le mien depuis cinquante ans qu'une telle affection nous unissait. Tu n'y es plus. Je n'y viendrai plus, mais voici ce que je t'aurais dit, en cette rentrée.

Je t'aurais d'abord dit **l'immense admiration que j'ai pour les Iraniens**, pour l'intelligence collective de ce peuple qui a su faire front, en juin dernier, derrière un candidat pourtant issu d'un régime dont ce pays ne veut plus. Il n'avait rien pour séduire, ce **M. Rohani.** Directement au moins, il n'avait participé à aucune des batailles pour la liberté, pas plus aux manifestations de la révolution verte, qu'aux vaines tentatives de Khatami pour faire évoluer les choses lorsqu'il était Président. Cet homme est un parfait *apparatchik* de la théocratie ; sitôt que l'Iran l'a entendu parler de **la nécessité de faire lever les sanctions économiques** qui lui ont été imposées, sitôt que l'Iran a compris qu'il voudrait donc **tenter un compromis sur le nucléaire** avec les grandes puissances et les États-Unis au premier chef, l'Iran lui a donné ses voix, si massivement, qu'il a été élu dès le premier tour et qu'il n'était plus question pour le régime de nier sa victoire.
L'Iran a plébiscité l'espoir d'un changement et l'a fait avec une telle force qu'il y a, maintenant, de vraies chances que le bombardement des sites nucléaires puisse être évité, que la guerre annoncée n'ait pas lieu et que bien des choses en soient changées. **Il n'est plus impossible que ce régime s'assouplisse et évolue vers plus de libertés**, qu'une transition maîtrisée soit menée à bien et que l'Iran puisse alors contribuer à une stabilisation de la région plutôt qu'à sa déstabilisation systématique.

Je t'aurais ensuite dit **ma honte d'avoir vu**, tant des dirigeants occidentaux que de l'écrasante majorité des opinions publiques européenne et américaine, **s'opposer aux frappes contre les installations militaires de Bachar al-Assad.** Cet assassin parade. Ce criminel triomphe après avoir tué cent mille de ses compatriotes et utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. Malgré la France, les démocraties ont laissé faire cela. C'est simplement odieux mais, en même temps, **la pression exercée par François Hollande a conduit les États-Unis à bouger et la Russie à comprendre qu'il lui fallait faire un geste.** Une nouvelle dynamique s'est instaurée et un règlement politique de cette sanglante crise en devient peut-être possible.

Je t'aurais dit, en troisième lieu, que **la petite Tunisie s'achemine sans doute vers un compromis historique entre les islamistes et les laïcs**, que l'art des concessions réciproques paraît y prévaloir dans les deux camps et qu'il y a là une raison d'espérer, non seulement pour les Tunisiens mais pour tout le monde arabe, car il y aurait là un précédant qui pourrait être aussi exemplaire que la chute de Ben Ali l'avait été.

Je t'aurais dit, en un mot, qu'au Proche-Orient, ce début d'année n'était pas aussi sombre qu'on aurait pu le craindre, mais que je ne sais en revanche plus s'il n'est pas trop tard pour sauver l'unité de l'Europe. **Le désamour entre l'Europe et les Européens est devenu tel que le divorce menace.** Je ne peux pas l'admettre et n'arrive d'ailleurs pas à y croire, pourtant **les politiques menées au nom de l'Union sont tellement indigentes et ses institutions si dépassées et incompréhensibles** que ses citoyens tendent à n'en plus vouloir. Encore une poignée d'années et il sera trop tard. Il faut vite, très vite, au plus vite, réinventer l'Union, mais les dirigeants nationaux sont si convaincus que tout nouveau traité se heurterait à un « non », qu'ils en sont tétanisés.
L'Europe peut aujourd'hui choisir la désunion, accélérer son déclin au lieu d'œuvrer à sa renaissance, et je t'aurais dit, Françoise, **qu'elle fait autrement moins preuve d'intelligence politique que les Iraniens**.

Bernard Guetta
Journaliste,
Chroniqueur de politique internationale
à *France Inter*, *Libération* et *la Republica*

Danièle LOCHAK

LA SOLIDARITÉ, UN DÉLIT ?

Aucun texte, bien sûr, n'incrimine la solidarité. L'expression a été popularisée lorsque, en mai 2003, 354 organisations et près de 20 000 personnes ont apposé leur signature au bas d'un ***manifeste des délinquants de la solidarité***. Ce texte, constatant que « *de plus en plus, ceux et celles qui défendent l'État de droit et la nécessité de l'hospitalité sont menacés de poursuites, quand ils ne sont pas mis en examen, par exemple pour avoir seulement hébergé gratuitement un étranger en situation irrégulière* », se concluait ainsi : « *Nous déclarons avoir aidé des étrangers en situation irrégulière. Nous déclarons avoir la ferme volonté de continuer à le faire.* [...] *Si la solidarité est un délit, je demande à être poursuivi(e) pour ce délit.* » **Juridiquement, la loi punit l'aide à l'entrée, à la circulation ou au séjour irréguliers d'un étranger.** Depuis 1945, les réformes législatives successives ont élargi la définition de ce délit, renforcé les sanctions, et les poursuites intentées sur ce fondement se sont multipliées. Dans cette évolution, **la loi du 27 décembre 1994** représente un moment important pour les raisons qui seront explicitées plus loin. Dans un contexte où l'opposition d'alors ne s'est pas illustrée par une particulière combativité, il faut rendre hommage à **Françoise Seligmann** qui, pendant la discussion parlementaire au Sénat, s'est inquiétée du risque que le texte puisse être utilisé pour poursuivre ceux qui apportent de l'aide à un étranger en situation irrégulière, « *par amitié ou tout simplement parce que c'est normal* »[1]. Malgré les dénégations du ministre et du rapporteur, c'est elle qui avait raison, comme la suite des événements l'a montré.

L'infraction trouve son origine dans **le décret-loi du 2 mai 1938** sur la police des étrangers. L'objectif, dit le rapport au gouvernement, est de sanctionner « *toutes les officines louches, tous les individus qui, gravitant autour des étrangers indésirables, font un trafic honteux de fausses pièces, de faux passeports* ». **L'ordonnance du 2 novembre 1945** reprend mot pour mot les termes du texte de 1938. Elle prévoit, en son article 21, que « *tout individu qui, par aide directe ou indirecte, aura facilité ou tenté de faciliter l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers d'un étranger sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de 600 F à 12 000 F* ». Plusieurs lois ultérieures vont aggraver les sanctions et les assortir de peines complémentaires. C'est le cas notamment de **la loi du 31 décembre 1991** « *renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France* ». Mais la lecture des débats parlementaires montre que **le législateur n'a eu en vue que les réseaux organisés (passeurs, transporteurs, employeurs notamment) et ceux qui profitent, à des fins lucratives, de la détresse des étrangers, et non les personnes apportant une aide et un soutien désintéressés à un étranger en situation irrégulière.**

LA CONVENTION DE SCHENGEN DÉTOURNÉE...

L'optique change avec l'adoption de **la loi du 27 décembre 1994**. Cette loi vise à mettre le droit français en conformité avec **la convention de Schengen du 19 juin 1990** qui oblige les États membres à « *instaurer des sanctions appropriées à l'encontre de quiconque aide ou tente d'aider, à des fins lucratives, un étranger à pénétrer ou à séjourner sur le territoire d'un État de l'espace Schengen* ». **Alors que l'infraction prévue par la convention de Schengen vise très explicitement et exclusivement les comportements motivés par « *des fins lucratives* », le gouvernement français refuse d'introduire cette précision dans la loi française** - ce qui provoquera l'interpellation de **Françoise Seligmann** rappelée plus haut. La raison

alléguée par le ministre de l'Intérieur est qu'il faut pouvoir également poursuivre des agissements qui « *relèveraient par exemple de l'infiltration en France d'éléments appartenant à des réseaux islamistes, terroristes ou d'espionnage* ». En refusant d'intégrer dans l'article 21 de l'ordonnance de 1945 - devenu par la suite les articles L.622-1 et suivants du Code de l'entrée et du séjour des étrangers - la référence à des fins lucratives, le ministre - et le législateur avec lui - ont permis, sinon même encouragé, des usages dévoyés du texte.

... DES SANCTIONS ET CONDAMNATIONS APPLIQUÉES...

Les inquiétudes formulées par Françoise Seligmann se sont en effet révélées justes. Les poursuites initiées sur le fondement de ce texte ont montré qu'il pouvait concerner bien d'autres personnes que des trafiquants et des réseaux mafieux. **Au début des années 1990, le délit d'aide au séjour irrégulier a commencé à être invoqué comme fondement à des poursuites contre des individus ou des associations venant en aide aux étrangers sans papiers.** On pouvait penser au départ qu'il s'agissait de simples manœuvres d'intimidation. Mais ces poursuites ont ensuite débouché sur des condamnations. Et lorsque la chambre criminelle de la Cour de cassation, dans un arrêt du 16 octobre 1996, a jugé que **le délit était constitué même si l'aide était apportée à titre purement désintéressé**, on a senti que la bataille pour faire reconnaître le caractère illégitime du « **délit de solidarité** » était à moitié perdue. Elle l'a été définitivement avec la décision du Conseil constitutionnel du 16 juillet 1996, rendue à propos de la future loi du 22 juillet 1996 contre le terrorisme. Le projet gouvernemental, tel qu'il avait été voté par le Parlement, intégrait l'aide au séjour irrégulier parmi les infractions à visée potentiellement terroriste. Parallèlement, et en forme de compensation pour venir à bout des réticences du Sénat, le gouvernement avait introduit dans le texte certaines immunités au profit des membres de la famille proche : ascendants, descendants et conjoint. **Or, si le Conseil constitutionnel a invalidé l'inscription de l'aide au séjour irrégulier dans la liste des délits terroristes, il a en revanche admis la pertinence de la liste des immunités, critiquée, non sans raison, comme trop restrictive par les parlementaires socialistes.** Mais la portée de cette décision va bien au-delà de la question de l'étendue des immunités car, **dès l'instant où l'on discute des immunités, on reconnaît *a contrario* que ceux qui apportent une aide désintéressée, sans figurer sur cette liste, peuvent être poursuivis et punis.**

... UNE LISTE - CRITIQUABLE - DES IMMUNITÉS INSTAURÉES...

Lors de la transposition de **la directive européenne du 28 novembre 2002**, définissant l'aide à l'entrée, au transit et au séjour irréguliers, qui a remplacé sur ce point la convention de Schengen, le législateur français a une fois de plus refusé d'introduire dans la loi tant la référence au but lucratif qui figure pourtant dans la directive, que la clause humanitaire qui permet de ne pas imposer de sanction lorsque l'aide a été apportée dans un but humanitaire. Selon le rapporteur du projet à l'Assemblée nationale, « *le gouvernement estime souhaitable, en effet, que le principe de la sanction de l'aide à l'entrée et au séjour irréguliers ne souffre aucune exception qui risquerait d'en atténuer la portée ou d'en restreindre l'efficacité* ». **Finalement, la loi du 26 novembre 2003 se borne... à aggraver les peines encourues - jusqu'à dix ans de prison - et à allonger la liste des peines complémentaires.** Certes, avant et après cette loi, les immunités ont été progressivement étendues - notamment aux frères et sœurs de l'étranger et à la personne qui vit en situation maritale notoire avec lui - mais cette extension n'a pas ôté au texte son venin et n'a nullement mis fin aux poursuites et aux condamnations visant des militants associatifs, des proches ou des membres de famille. Révoltées par plusieurs affaires survenues au début de l'année 2009 - particulièrement le placement en garde à vue d'une bénévole associative qui, à Calais, organise des dons de nourriture et d'habits pour les migrants et recharge leurs portables, ou encore une perquisition dans une communauté Emmaüs qui héberge des sans-papiers - les associations réagissent en lançant, en mars 2009, un nouvel appel : « ***Si la solidarité devient un délit, je demande à être poursuivi pour ce délit*** », auquel la sortie concomitante du film *Welcome* confère un certain écho médiatique. Le ministre de l'Immigration choisit de réagir sur le mode de la dénégation, en affirmant contre l'évidence que « *toute personne, particulier, bénévole, association, qui s'est limitée à accueillir, accompagner, héberger des clandestins en situation de détresse, n'est donc pas concernée par ce délit* » et qu'« *en 65 années d'application de cette loi, personne en France n'a jamais été condamné pour avoir seulement accueilli, accompagné ou hébergé un étranger en situation irrégulière* ». Le ***Gisti*** décide alors de dresser la - longue - liste des condamnations prononcées depuis 1986 contre des personnes ayant apporté une aide à des étrangers sans papiers[2]. Il arrive bien sûr que les poursuites ne débouchent pas sur une condamnation. Mais une relaxe qui intervient plusieurs mois, voire plusieurs années, après les faits n'efface pas le trouble dans

les conditions d'existence qu'aura provoqué, pour la personne concernée, l'interpellation, éventuellement le placement en garde à vue, voire les perquisitions domiciliaires, puis le procès.

… UNE VÉRITABLE RÉFORME TOUJOURS ESPÉRÉE

La loi Valls du 31 décembre 2012, prétendant répondre aux attentes des associations, s'est en réalité bornée à élargir encore un peu le champ des immunités. Les immunités familiales incluent désormais la belle-famille. **Au-delà du cercle familial, une personne échappera aux poursuites à condition que l'aide soit apportée sans aucune contrepartie directe ou indirecte, qu'elle se limite à la fourniture de prestations de restauration, d'hébergement, de soins médicaux ou de conseils juridiques, et qu'elle ait pour objectif d'« *assurer des conditions de vie dignes et décentes à l'étranger* » ou de « *préserver la dignité ou l'intégrité physique de celui-ci* ».** Le cumul de ces trois conditions risque de rendre illusoire l'objectif affiché de protéger les travailleurs sociaux, les militants associatifs ou plus généralement les citoyens apportant une aide aux sans-papiers.

Non, le « délit de solidarité » n'a pas disparu ! Et il continue à planer comme une menace sur tous ceux qui - par conviction, par générosité ou par sentiment d'humanité… - refusent la mise au ban des étrangers en situation irrégulière et manifestent, sous une forme ou sous une autre, leur solidarité avec les sans-papiers.

Danièle Lochak
Professeur émérite de droit public à l'Université Paris Ouest – Nanterre La Défense, Présidente du *Gisti* de 1985 à 2000

1. *JO Débats parlementaires au Sénat*, séance du 15 novembre 1994, p. 5614.
2. www.gisti.org/delits-de-solidarite

HOMMAGE

Françoise Seligmann nous a quittés. Sans bruit, aussi discrètement qu'elle a vécu.
Jamais plus je ne la retrouverai à notre table, « chez Françoise », où nous déjeunions chaque semaine en devisant de tout et de rien, du passé, du présent et de l'avenir, mais surtout de politique.
Jamais plus je ne lui rendrai visite dans son petit salon des Invalides où, installée près de la photo de François-Gérard, son compagnon de toujours, rencontré dans la Résistance, elle me présentait son ou sa lauréate du *Prix Seligmann contre le Racisme*, tandis que Félicité me versait un whisky.
J'ai rencontré Françoise au Parti socialiste, où nous étions toutes deux engagées auprès de François Mitterrand. C'est tardivement que le P.S. a pris conscience de ses qualités exceptionnelles, et c'est tardivement qu'il lui a proposé d'être la suppléante d'un futur sénateur. Celui-ci devait lui céder son siège à mi- mandat. Il n'en fit rien ! Mais, il eut la bonne idée de disparaître très vite, ce qui permit à Françoise d'entrer dans cette vénérable maison, où les places sont aujourd'hui disputées par de plus en plus de prétendants ; des prétendants de plus en plus jeunes.
Bien qu'elle fût de la race de ceux qui s'engagent pour des idées et non pour des places - une race en voie de disparition - Françoise réussit ainsi à faire un bref passage parmi nos élus. Trop bref, hélas, puisqu'elle fut rapidement évincée au terme d'un complot qui n'honore ni ses auteurs ni son bénéficiaire, une éminente personnalité à qui il fallait impérativement trouver un siège tout confort, sans effort.
Dire que Françoise fut blessée par ce traitement indigne est une litote. Ses auteurs se reconnaîtront. Je le souhaite. Mais, c'est peut être aussi à ce traitement indigne que nous devons l'œuvre autobiographique qu'elle nous laisse et qu'il faut faire connaître. On y découvre des êtres d'exception, comme elle, au courage tranquille, capables de risquer leur vie pour en sauver de nombreuses autres. Pendant toute l'Occupation, Françoise conduisit des centaines de très jeunes enfants jusqu'en Suisse, où ils ont pu grandir en toute sécurité.
Combien d'entre eux en ont conscience aujourd'hui ? Françoise Seligmann fait partie de ces êtres qui ne se remplacent pas.
Elle me manque beaucoup.

Yvette Roudy
Ministre de François Mitterrand des Droits des femmes de 1981 à 1986

Catherine WIHTOL DE WENDEN

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Si l'on passe en revue les numéros d'***Après-demain*** de 1967 à 2012 - soit 45 ans de la revue fondée par la ***Ligue des Droits de l'Homme*** en 1957 et dirigée par **Françoise Seligmann** jusqu'à sa mort, en 2013 - on constate que la part occupée par **la question de l'immigration**, souvent en référence avec **la citoyenneté**, est très importante, surtout à partir de la montée du Front national, en 1983, puis de la réforme du droit de la nationalité, de la montée des thèmes de l'idée nationale sur fond de crise du droits des étrangers, du vivre ensemble et des discriminations. Progressivement la thématique, d'abord déclinée dans le cadre français, s'européanise et se mondialise. Entre 1967 et 2012, 25 dossiers ont traité, en tout ou en partie du sujet, le premier datant d'octobre 1967 - « *Les travailleurs étrangers* », n°97. Les titres sont d'ailleurs éloquents pour montrer l'évolution et la multiplicité des angles d'approche. On y parle d'abord des « *travailleurs étrangers* » (octobre 1967 et mai 1970), puis des « *travailleurs immigrés* » (n°204-205, mai-juin 1978), ensuite des étrangers, de l'insertion et de la citoyenneté (mars 1985 et décembre 1986), du « *néo-racisme* » (n°253, avril 1983), de la citoyenneté en relation avec la nationalité (« *Devenir Français* », n°286, juillet-septembre 1986), des « *identités* » (n°348, novembre 1992), de « *l'intégration en question* » (n°378, novembre 1995), de la citoyenneté de résidence en référence à la démocratie locale (n°426-427, juillet-septembre 2000 / n°489-490, octobre-décembre 2006), de l'immigration (n°400-401, janvier-février 1998), des « *idées reçues* » sur l'immigration (juillet-août 2005), de la lutte contre les discriminations dans une « *France, terre inhospitalière* » (n°470-471, janvier-février 2005 / mai 2008), du « *rôle des parents, démissionnaires, dépassés* » dans l'intégration (n°9NF, février 2009), de l'immigration dans le monde et la société de demain (janvier 2010) et dans une « *république moderne* », en référence à l'ouvrage de **Pierre Mendès France** (n°20NF, octobre 2011), du « *vivre ensemble* » (n°18NF, 2ème trimestre 2011), des « *droits des immigrés* » (n° 23NF, 3ème trimestre 2012).

APRÈS-DEMAIN, UN DEMI-SIÈCLE D'ENGAGEMENT EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ET DU VIVRE ENSEMBLE

Les auteurs changent ! D'abord assez étroitement liés à la ***Ligue des Droits de l'Homme***, qui a fondé ce « journal trimestriel de documentation politique », selon ce sous-titre quelque peu désuet : les travaux de la Commission *Étrangers* de la Ligue y sont fidèlement relatés, puis s'inscrivent dans un registre plus large. Mais certains sont toujours là, les plus fidèles à la revue ! Quelques acteurs historiques sur l'immigration y figurent, comme le **Père Ghys**, fondateur de la revue *Hommes et Migrations* pendant la guerre d'Algérie, ou encore **Daniel Carrière**, d'abord chercheur au Centre de développement de l'*OCDE*, puis fondateur de l'association *Échanges Méditerranée*, à Marseille. De jeunes plumes d'hier et d'aujourd'hui y écrivent aussi, au lendemain de leur thèse, telles que **Simone Bonnafous** (l'Autre), **Pierre-André Taguieff** (le racisme), **Mathieu Rigouste** (les discriminations policières) et **Thomas Deltombe** (l'islam imaginaire). On trouve aussi parmi les auteurs, des ministres, comme **Jean-Pierre Chevènement** (identité et citoyenneté, janvier-février 1998), **Pierre Joxe** (dès octobre 1967), des élus (**Françoise Gaspard**), de hauts fonctionnaires

engagés (**Jean-Michel Bélorgey**), des universitaires comme **Danièle Lochak** (nationalité et citoyenneté, dès juillet-septembre 1986), **Étienne Balibar** (la démocratisation contractuelle des frontières, novembre 2007), des journalistes, dont **Caroline Fourest** (l'identité française, novembre 2007), des dirigeants de la ***Ligue des Droits de l'Homme***, tels que **Yves Jouffa** (la nouvelle citoyenneté, juillet-septembre 1986), **Henri Leclerc** - qui a aussi présidé la Commission *Étrangers* de la Ligue - ou **Madeleine Rebérioux** (novembre 1992). Beaucoup d'autres auteurs, comme **Stéphane Hessel**, des militants associatifs (parmi lesquels **Paul Oriol**), souvent engagés pour défendre **la cause du lien indissociable entre citoyenneté et immigration**, ont collaboré à la revue ***Après-demain***.

Presque tous les thèmes relatifs à l'immigration et aux questions qu'elle soulève, en référence à la citoyenneté, ont été passés en revue, souvent par des auteurs de renom, lors des grands débats politiques soulevés pendant la période : **les droits des étrangers, l'accès à la nationalité, la citoyenneté de résidence locale, les discriminations, l'intégration, l'ethnicisation et l'islamisation de l'immigration, les idées reçues sur celle-ci, la laïcité, l'identité française, les frontières de l'Europe.** Une sorte de feuille de route en ressort, à travers les épisodes traversés par la question migratoire depuis un demi-siècle : Vichy, la Résistance, la guerre d'Algérie, la montée des exclusions et des populismes, les réformes de la nationalité, les explosions identitaires, l'ancrage dans l'Europe, le vivre ensemble.
Françoise Seligmann a elle-même écrit, de plus en plus souvent, dans sa revue sur ce thème. Mentionnons notamment le dossier de novembre 2007 sur « *l'identité française* », où **elle explique en substance que l'identité impalpable de la France de 1940 à 2000 est, à ses yeux, la Résistance, Vichy, la colonisation, la guerre d'Algérie, la laïcité, et que privilégier l'immigration dans l'identité nationale est réducteur.** Le thème bat alors son plein avec le lancement d'un ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Co-développement, et la volonté de certains de figer l'identité nationale en y rayant l'immigration. Enfin, dans le dossier de juillet 2012 consacré aux « *droits des immigrés* », elle écrit dans l'éditorial que :
« *dans le respect de l'idéal laïque, la Fondation Seligmann entend promouvoir le vivre ensemble par le rapprochement entre les citoyens et les résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le territoire de la République, combattre le racisme, dénoncer le communautarisme, surmonter la peur de l'autre, éliminer les ségrégations fondées sur la condition sociale, le niveau d'études ou la maîtrise de la langue, la couleur de peau ou issues du funeste héritage colonial.* [...] *C'est pourquoi, en matière d'immigration, il est plus que jamais nécessaire de mener le combat contre les aprioris, les amalgames, les contre-vérités, la démagogie, le populisme.* [...] *La République n'accepte pas les discriminations qui privent d'une vie décente un trop grand nombre de ses enfants, nés ici ou venus d'ailleurs, en raison de leurs origines ethniques, religieuses ou sociales ; elle est assez forte pour les intégrer dans le strict respect de toutes ses valeurs. La République doit tendre la main aux habitants des quartiers et des banlieues ; elle doit tout mettre en œuvre pour que l'égalité des chances soit autre chose qu'un slogan.* »

Les lauréats du ***Prix Seligmann contre le Racisme***, créé par Françoise et délivré par la *Chancellerie des universités de Paris*, sont aussi le reflet de cet idéal ancré sur les valeurs de la République française au sens fort du terme, toujours vigilant au traitement de l'Autre, futur inclus, et marqué par les conflits internationaux, fruits de l'incompréhension : **Juifs et musulmans au Proche-Orient, harkis** (**Fatima Benasci-Lancou**), **la lutte contre les discriminations** (**Lilian Thuram**, *Mes étoiles noires. De Lucy à Barack Obama*) et **les reliquats de l'esclavage** (**Leonora Miano**, *Écrits pour la parole*), **la difficile réconciliation noirs-blancs en Afrique du sud** (**Laetitia Bucaille**, *Le pardon et la rancœur*), **l'antisémitisme** (**Christian Vigouroux**, *Georges Picquart, dreyfusard, proscrit, ministre* dans l'affaire Dreyfus), **les violences contre les femmes** (à propos du Rwanda), **la guerre d'Algérie** (**Gilles Manceron**, *Le 17 octobre des Algériens* suivi de *La triple occultation d'un massacre*). Françoise adorait les témoignages, les livres agréables à lire et engagés, plus que les sommes académiques, même si certains prix sont le fruit d'une recherche remarquable et minutieuse.

LAÏCITÉ, ÉDUCATION, CITOYENNETÉ : COMBINAISON GAGNANTE POUR LE VIVRE ENSEMBLE

Venons-en au contenu de **la citoyenneté** dans ses relations avec **l'immigration**, selon la ligne éditoriale d'***Après-demain***, de **Françoise Seligmann** et de ses auteurs, dont je fais aussi partie depuis 1986 (n°286, juillet-septembre). Il s'agit d'une citoyenneté ouverte, ancrée dans des valeurs républicaines, éprouvée et affinée dans son contenu au fil des combats menés et des nouvelles composantes de la population. La **laïcité** à laquelle elle était très attachée, à travers par exemple son adhésion aux écrits d'un autre auteur,

Caroline Fourest, n'a pas toujours rencontré l'assentiment de tous les proches de la revue ni de la ***Ligue des Droits de l'Homme***, car elle pouvait conduire à un rejet de l'expression de l'islam au quotidien (foulards, mosquées, identité musulmane), rejoignant ainsi l'extrême droite dans un même combat anti-islam au nom des **droits des femmes** - un autre thème auquel elle était très attachée - et de **la promotion de l'individu contre les communautés**. Le fondamentalisme religieux apparaît dans ce contexte comme un ennemi des Lumières, des valeurs de la Révolution française, de la République, qu'il faut combattre grâce à **l'éducation** - autre thème clé de l'ouverture des citoyens au vivre ensemble et des enfants de l'immigration aux valeurs républicaines - dans un idéal humaniste qu'elle appelait de ses vœux. Outre l'école, les moyens passent par **la lutte contre les discriminations, les luttes pour la reconnaissance des droits sociaux et politiques des étrangers** (droit de vote local), **l'éradication des inégalités et des ségrégations raciales** les plus criantes des banlieues, dans un esprit de rapprochement entre les citoyens de tous bords et les résidents étrangers sur le sol français. **Une citoyenneté non pas fermée, mais s'enrichissant des changements survenus dans la composition de la population en France, de l'évolution des frontières de l'Europe** (un autre dossier d'*Après-demain*, en 2006), **des enjeux internationaux de la « démocratisation contractuelle des frontières »** (**Étienne Balibar**, novembre 2007), **des lignes de fracture du monde** (Afrique des Grands Lacs, Afrique du sud, Proche-Orient, autres thèmes sous vigilance chez la directrice de la revue).

IMMIGRATION, VALEUR AJOUTÉE À LA CITOYENNETÉ

Une ligne de pensée s'en dégage, éthique et civique, quant aux liens entre citoyenneté et immigration. Celle-ci s'inspire à la fois de la Révolution française, distinguant la citoyenneté, fondée sur l'engagement civique et la nationalité - une question remise à l'ordre du jour après l'épisode de Vichy lors des débats des années 1990 contre la réforme du droit de la nationalité - et des « vertus citoyennes », quant à la façon de traiter l'immigration pour l'inclure dans l'identité française (et non pas nationale) : respect des droits des étrangers, lutte contre les discriminations, politique anti-discrimination, lutte contre les inégalités, intégration par l'école et la laïcité, définition consensuelle du vivre ensemble, promotion des femmes et de l'individualisme, vigilance et militantisme dans la défense de ces valeurs. Les figures de **Voltaire** (la liberté de conscience), de **Rousseau** (le contrat social), de **Robespierre** (« l'incorruptible »), de **Mendès France** (l'engagement dans la résistance, mais aussi celui qui faisait distribuer du lait pour les enfants des écoles, dont c'est pour moi le seul souvenir vivant, car je devais boire du lait à l'école), de **Stéphane Hessel** (*Indignez-vous*), et bien d'autres, planent sur cette vision des vertus républicaines débouchant sur une citoyenneté suffisamment ouverte pour y inclure, sans conflit majeur, l'immigration. Faire comprendre, avec des dossiers informatifs au ton toujours juste, que **l'immigration est structurelle aux sociétés du monde d'aujourd'hui et de demain, que les frontières physiques et imaginées sont évolutives et mobiles, qu'il faut enrichir la citoyenneté de nouveaux contenus faisant l'objet de débats démocratiques, que l'on peut imaginer des appartenances multiples, voire une altercitoyenneté au contact notamment (mais pas seulement) de l'immigration avec pour ferment un idéal civique républicain,** tel a été/est le combat d'***Après-demain*** et de **Françoise Seligmann** pour appréhender les liens entre citoyenneté et immigration.

Catherine Wihtol de Wenden
Directrice de recherche au CNRS
(CERI-Sciences-Po)

Prochain numéro d'Après-Demain

FISCALITÉS COMPARÉES

à paraître en février 2014

Yvon BEGUIVIN

RUE FROIDEVAUX, OU LE SOUVENIR DE GUERRE

Le 1er mars dernier, vers 16h30, au Cimetière du Montparnasse, l'un des orateurs prononce ces mots : « ***Françoise Seligmann a toujours aimé la presse. Et elle n'a jamais eu peur de rien. Peur de rien.*** » Peur de rien : l'orateur, qui n'est pas homme à se payer de mots, l'a pourtant dit deux fois !
C'est une partie du cimetière que je ne connais pas ; celles ou ceux pour qui il m'arrive de venir sont inhumés dans d'autres sections. Au moment même où l'orateur, ayant marqué un temps d'arrêt, redit « ***peur de rien*** », je m'avise, mon regard errant vers le mur d'enceinte tout proche, que nous devons être plutôt « *côté Froidevaux* ». Une entrée annexe au cimetière s'y trouve, fermée ce jour-là. Je me souviens alors de quelque chose, d'un temps que je n'ai pas vécu mais qui, à quelque titre, m'appartient aussi.

« L'AUDACE D'UN CHEF DE GUERRE »

Le 10 mai 1944, au micro de *Radio-Paris*, un orateur d'un autre genre, Philippe Henriot, le plus vénéneux mais aussi, hélas, le plus efficace de la *Collaboration* - on venait encore d'en avoir la démonstration, quelques semaines plus tôt, au pied des Glières - depuis peu secrétaire d'État à l'Information et à la Propagande de *Vichy*, s'en prend au chansonnier Pierre Dac, devenu *speaker* de la *France Libre*, à Londres[1]. Au micro de la *BBC*, Pierre Dac répond dès le lendemain[2]. Quant à Henriot, il ne sévira plus très longtemps. Le 28 juin 1944, il est abattu dans son appartement du ministère - 10 rue de Solférino, eh oui... - par un groupe de résistants intrépides que conduit Charles Gonard, dit Morlot, futur *Compagnon de la Libération*.
De cette trempe-là était aussi **Françoise Seligmann**, alors tout juste âgée de 25 ans. Au lendemain de sa mort, son ami **Bernard Guetta** saura lui rendre hommage, sobrement, sur l'antenne de *France Inter* : « ***Elle avait eu le courage et l'audace d'un chef de guerre durant l'Occupation. Disciple de Pierre Mendès France, elle était restée fidèle, jusqu'à son dernier souffle, à son exigence de justice et de fraternité. C'était une grande dame, une femme d'action, une femme d'exception.*** »

« *Qu' est-ce qu' une vie réussie ?* » demandait naguère, dans un de ses ouvrages divers et variés, un philosophe-ministre. D'une manière générale, je n'en ai pas la moindre idée, mais je sais que celle de **Françoise Seligmann** en aura été une. Avec elle, on ne traînait pas en route, on allait droit à l'essentiel ; vers elle, on se tournait - plus encore en ces temps de désarroi - pour l'interroger, **tant était ferme, ancien, profond, absolu, son attachement aux valeurs républicaines et laïques,** tant était sûr son jugement sur les choses et les gens, tellement étaient nombreuses les personnalités politiques de premier plan dont elle avait eu l'oreille, sans

même parler de celles - **Mendès France** qu'elle aimait, **Mitterrand** qu'elle admirait - qu'elle avait servies avec dévouement, discrétion, loyauté.

DÉCOUVRIR LES NOUVEAUX CHEMINS DE LA MARCHE DU MONDE

Elle était âgée lorsque je l'ai rencontrée, mais je ne la reconnais pas dans ce cliché de « ***vieille dame indignée*** » - *Madame Sylvie* fécondée par **Stéphane Hessel**, franchement… - qui fit florès au moment de son décès, chez quelques cuistres *high-tech*. **Françoise Seligmann** n'est pas morte vieille, car **elle a toujours su être de son temps** et ne pas demeurer, ce qui lui eût été facile, la prisonnière dorée d'une époque ; plutôt que de revenir sur de glorieux hauts faits dont l'évocation l'agaçait dès qu'y pointait le moindre soupçon de flagornerie, elle aura été soucieuse, jusqu'au bout, **d'inscrire son action dans le présent** - la Fondation qui porte son nom et celui de son époux, en est un témoignage quotidien, humble et précieux. **Infiniment généreuse, fondamentalement honnête, Françoise espérait, voulait croire que tous, nous pourrions agir à partir de ce qui nous rassemble, devrait nous rassembler : la liberté, la justice, la démocratie et la solidarité,** et ce devoir incombant à celui qui a le plus à donner à celui qui en a le moins, qui explique aussi son attachement tout particulier à l'école de la République et sa détestation du colonialisme. Françoise était obstinément vouée à découvrir les nouveaux chemins de la marche du monde. Le dernier coup de téléphone que je reçus d'elle, moins de trois semaines avant sa mort, au lendemain de la remise du ***Prix Seligmann contre le Racisme*** **à Leonora Miano**, fut en grande partie pour me dire combien elle se félicitait de ce choix, à quel point le discours de la lauréate et son texte primé - ***Écrits pour la parole*** - l'avaient ébranlée et nourrissaient sa réflexion.

LA VÉRITÉ AVANT TOUT

La Françoise Seligmann que j'ai connue était le contraire d'une indignée professionnelle en surrégime ; je ne me souviens pas d'une seule rencontre où nous n'ayons ri, certains de ses « amis politiques » lui fournissant, à cet égard, une abondante matière, à elle qui savait instantanément à quoi s'en tenir sur les postures médiatiques et les boursouflures du langage, elle qui se surprit plus d'une fois, au cœur d'une réunion, d'un débat, à se demander : « *tiens, et celui-là, qu'aurait-il fait* [sous l'Occupation], *quel chemin aurait-il pris ?* ». Je l'entends, à peine goguenarde, jamais méchante : « *il a dit ça ?… Ah ouais !?* » Il arrivait que son rire, d'ordinaire bref, éclatât sans retenue : c'était, en général, parce que quelqu'un venait de parler de Marseille et du personnel politique local, sans distinction d'étiquettes. Pourtant, derrière la lucidité teintée d'indulgence - mais elle n'en avait aucune, bien sûr, envers tel ou tel important qui avait manqué à la parole ou à l'élégance, pour ne point parler de son complet mépris à l'égard de ceux qui, en Algérie, avaient trahi tous les idéaux républicains et dont, plus de 50 ans après, elle ne pouvait toujours pas prononcer sereinement les noms - de celle que la vie contraignit très tôt à en savoir très long sur l'espèce humaine, j'ai plus d'une fois senti la colère et la déception : **Françoise ne supportait pas la médiocrité intellectuelle, la lâcheté, les tartufferies, le *chiqué*** - comme on ne dit plus - ce qu'on appellerait aujourd'hui les « éléments de langage », surtout s'ils se donnaient à voir ou à entendre dans sa propre famille de pensée.

Françoise Seligmann n'est pas morte méconnue, car elle était le centre d'une colonie d'amis fidèles, auxquels elle n'a jamais fait défaut. Jusqu'au dernier moment, à rebours de la mystérieuse *acédie* qui serait de tout temps la pente naturelle de l'être humain et qui, depuis Thomas d'Aquin, figure au nombre des péchés capitaux, **Françoise aura aidé, poussé chacun de ceux qui l'ont connue, à être un peu plus fort, un peu plus juste, à se vouloir un peu plus courageux, un peu plus honnête, à mettre plus fermement ses actes en accord avec ses idées.**
La savoir là, avec nous, attentive, vigilante, exigeante - ô combien ! - était une joie, mais la mort n'oublie personne. Une voix me souffle que des « Françoise Seligmann » on n'en verra, on n'en fera plus : j'aimerais croire qu'elle se trompe, qu'elle me trompe.

Yvon Beguivin
Conseiller en communication auprès des institutions européennes et des ONG

1. http://www.ina.fr/video/P12213033
2. On voudra bien l'écouter jusqu'à la fin : le titre du présent article n'aura, dès lors, plus rien d'énigmatique, http://www.39-45.org/portailv2/media/media-35-2+bagatelles-pour-un-tombeau.php

Régis PARANQUE

FRANÇOISE ET LA VÉRITÉ !

Vraie. Françoise était une « personne vraie », authentique. Cette vérité, elle l'assuma tôt dans sa vie, dans les pires conditions de risque, de danger extrême : alors que lui était offerte - chance inespérée - la possibilité confortable de se protéger des menaces de la guerre et de la persécution nazie, elle choisit sans hésiter un instant, au prix d'un drame familial sur lequel elle resta toujours pudique, d'assumer pleinement et ouvertement son origine juive. **De courage, elle n'en manqua jamais ;** et la vérité en exige parfois beaucoup. Jeune fille peu préparée, bien naturellement, à affronter une vie de violence, de risque et de clandestinité, elle tire aussitôt toutes les conséquences de son choix, en pleine connaissance de cause, **et s'engage dans la Résistance**.

Combattante de la Liberté, elle ressentit alors profondément cette intuition selon laquelle **Liberté et Vérité ne font qu'un et constituent le fondement essentiel d'un humanisme universel** en lequel elle avait et aura toujours foi. Hasard singulier, mais au fond peu étonnant, **Jean Moulin**, qu'elle ne connaissait pas et n'a sans doute pas eu le temps de rencontrer, avait, comme le raconte son biographe et collaborateur Daniel Cordier, exprimé cette même conviction en évoquant un jour, semble-t-il, l'affaire Dreyfus : ***Vérité et Liberté sont indissolublement liées***. Communion mystérieuse qui unit les grands destins. Elle-même profondément marquée, cruellement même, par ce scandale de l'antisémitisme, en partie fondateur de la République, **elle choisit sans détour le combat pour la Vérité au service de son pays,** faisant ainsi écho aux propos d'**Émile Zola** pour qui « ***la Vérité et la Justice sont souveraines, car elles seules assurent la grandeur des nations*** ». Vérité et Liberté, deux faces d'une médaille. Osons l'image, que ne rejetterait pas l'art moderne, d'une médaille à trois faces, associant la Justice aux deux autres. Écho harmonieux à la devise de la République ; **la Justice ne saurait être sans vérité**. Ces valeurs ne faisaient qu'une pour Françoise ; elles étaient comme synonymes. Ainsi, écrivait-elle, dans ***Après-demain*** d'octobre 1968, en y associant l'Égalité et la Paix : « ***Nous savons ce qu'il advient de la liberté, de l'égalité et de la paix dans des sociétés entretenues dans l'ignorance et le mensonge. Nous savons aussi que l'obscurantisme est l'arme privilégiée de ceux qui entendent exploiter un peuple à leur profit.*** »[1]

AVEC MENDÈS FRANCE

C'est ainsi qu'au nom même de son attachement à la Vérité, Françoise rejoignit très vite, dès le début des années 50, lorsqu'il se révéla comme un leader politique incontestable, **Pierre Mendès France**. Avec lui, Françoise ne fut jamais dupe de ce qui se passait dans le monde soviétique et ne fut pas tentée de céder aux sirènes de ceux qui croyaient en ce prétendu monde de liberté. Elle poursuivit volontiers le combat avec **François Mitterrand**, qui n'en était aucunement dupe non plus, même s'il considérait l'union de la Gauche, intégrant le Parti communiste, comme indispensable au succès de celle-ci. Elle n'en partageait pas moins ce déchirement qu'éprouvaient, avec **Mendès France**, les tenants d'une vérité absolue, ne souffrant aucune concession, aux côtés de ceux qui, avec **François Mitterrand**, plus réalistes, acceptaient comme incontournables les nécessités tactiques et les compromis propres à l'exercice du Pouvoir.

D'un côté, la rigueur et la sagesse d'un **Montaigne** qui considère la Vérité comme un fondement absolu de la morale, de l'autre, une certaine subjectivité, voire

un relativisme propre au poète qui, tel **Barrès**, ne condamne pas l'usage de mots « *inexacts peut-être, mais vrais d' une vérité supérieure* ». Poète certes, mais dans l'esprit duquel la politique n'est jamais loin, telle que la concevait avec son goût de la littérature un Mitterrand plus éclectique.

La Vérité est-elle strictement objective, rationnelle, quasi mathématique, comme n'était pas loin de la concevoir Mendès France, prompt à démontrer inlassablement, par « A + B », les tenants et les aboutissants d'une situation politique, des solutions envisageables et de leurs conséquences ? Pourtant, défendue avec passion, la Vérité peut-elle rester rigoureusement objective ou ne se colore-t-elle pas de cette part de subjectivité inhérente à toute passion ? C'est que, contrairement à une approche souvent trop rapide, la subjectivité ne s'oppose pas à l'objectivité ; elle en est le complément indissociable et dialectique propre à la nature humaine. La subjectivité n'est pas la partialité, mais se doit d'être contenue comme la passion, la meilleure et la pire des choses.

Ainsi, Françoise a combattu toute sa vie durant, réaliste mais jamais désabusée, avec au cœur la passion de ses 20 ans. Lucide et résolue, elle portait un regard clinique sur le débat politique, écrivant en 1969 sur un ton prophétique : « *Croyants de toutes religions, ou incroyants, socialistes ou communistes, nous avons tous nos militants dévoués, nos saints et nos martyrs, mais aussi nos démagogues, nos traitres, nos profiteurs et nos bourreaux. Notre idéal, aux uns et aux autres, a été plus souvent exploité que servi.* ***Il en sera ainsi tant que, dans nos chapelles, l'orthodoxie de la pensée sera vénérée comme une fin en soi, et les Tartuffes mieux appréciés que les hommes de bonne foi soucieux de conformer leurs actes à leurs idées et non leurs idées à leurs intérêts.*** »[2]

Réalisme visionnaire, mais qui ne conduit nullement à un relativisme opportuniste, encore moins à la démission. Le combat de Françoise n'en était que renforcé au service de son idéal de vérité et de liberté ; un combat vital en quelque sorte, dans lequel elle puisait toute son énergie. La question, par trop philosophique, quelque peu académique à ses yeux, de savoir ce qu'est la Vérité, ne se posait guère pour elle, tant il est vrai que, comme l'a écrit **Voltaire**, « *la Vérité luit de sa propre lumière* ». **La Vérité, une évidence découlant de la raison même, mais éclairée aussi par l'indispensable tolérance, condition essentielle du respect de l'individu.** Tolérance absolue pour ceux que ne pensaient pas comme elle, au sens, là encore, où l'entend **Voltaire**, prêt à se faire tuer pour que ceux qui ne pensent pas comme lui puissent continuer à exprimer leur opinion.

LA TOLÉRANCE AUSSI

Mais cette tolérance doit-elle ne pas connaître de limite ? Peut-on aller jusqu'à souscrire à la maxime trop séduisante, par sa rationalité apparente, « *pas de liberté pour les ennemis de la Liberté* ». Non ! **Liberté toujours, mais faire confiance à la Démocratie pour contenir pareille tentation, tant il est vrai qu'il n'est pas de fatalité qui fasse que la Démocratie soit faible.** Fragile, peut-être, comme toute œuvre humaine, mais pas faible. Idéal vers lequel il faut toujours tendre sans l'atteindre jamais à la perfection ; l'idéal démocratique est toujours le plus fort, quel qu'en soient le prix et les détours, tel l'exemple donné encore tout récemment, de portée mondiale, par un **Nelson Mandela** en Afrique du Sud, aussi bien - *a contrario* - que par l'effondrement piteux de si nombreuses dictatures criminelles sur tous les continents. Ainsi l'écrivait encore **Voltaire**, dans un hommage au Chancelier Bacon : « ***C'est à celui qui domine sur les esprits par la force de la Vérité, non à ceux qui font des esclaves par la violence, c'est à celui qui connaît l'univers, non à ceux qui le défigurent, que nous devons notre respect.*** »

Telle était bien la conviction de **Pierre Mendès France**, auprès duquel Françoise s'engagea dès 1953, avec l'enthousiasme qui anima toute une jeunesse autour du simple mot d'ordre « dire la Vérité » : « *L' élément fondamental du système démocratique, c' est la Vérité, écrivait alors le chef du Gouvernement. Dès lors que le pays est appelé à choisir parmi des hommes, à se prononcer entre des thèses et des propositions qui lui sont soumises, il est évident que la probité de l' exposé des questions et la fidélité aux engagements pris constituent des éléments de base dans le fonctionnement du régime.* ***S'il n'y a pas d'honnêteté de la part de ceux qui tiennent un rôle dans le jeu des institutions, il ne peut y avoir de démocratie.*** »

Telle était bien aussi la conviction profonde de Françoise, exprimée avec toute la foi humaniste qu'elle partageait avec l'ancien Président du Conseil. Cette foi en la Vérité, qui conduisit **Mendès France** à proclamer d'emblée, sans détour, sa volonté de mettre fin au bourbier indochinois par la négociation, à poser simultanément le diagnostic d'une France à moderniser, à sortir d'un enlisement colonial qui handicapait le rayonnement diplomatique et culturel de celle-ci. C'est cette foi en la Vérité qui l'avait déjà conduit à refuser, dès la Libération, toute politique de facilité démagogique et à quitter le gouvernement en dénonçant l'illusion du recours à l'inflation, en laquelle il ne voyait qu'une duperie pénalisant en premier lieu les catégories les moins favorisées. Vérité encore qui lui fit très vite dénoncer, au prix d'une nouvelle démission de son poste ministériel, la voie choisie de la répression et de

la guerre en Algérie, tant il était convaincu que plus on tarderait à engager la négociation plus serait terrible le malheur menaçant tous les Algériens, musulmans et européens : cette vérité ne fut pas entendue et l'on sait le drame qui s'en suivit.
Vérité encore et toujours, inlassablement dite et répétée, fondant un mode de gouvernement respectueux du citoyen : « *Aucune constitution, aucun homme d' État, si clairvoyant soit-il, ne pourra éviter ce processus* [...] », écrivait Françoise en janvier 1962, alors que la guerre d'Algérie menaçait la République elle-même, malgré les efforts quelque peu sinueux de **De Gaulle**, ajoutant : « [...] *tant que l' opinion restera le jouet d' un verbalisme artificiel, au lieu d' être le juge objectif des faits et des évènements que se déroulent sous ses yeux.* ***C'est seulement en formant la conscience politique des électeurs, en leur donnant les moyens de discerner le vrai du faux,*** *le sérieux de la fantaisie, les actes des phrases, le difficile de l' inaccessible, le progrès de la démagogie,* ***que nous donnerons au régime de demain les meilleures chances de durer et d'aller de l'avant.*** »[3]
Pierre Mendès France était resté résolument hostile aux Institutions de la V[e] République, convaincu qu'elles ne favorisaient pas un bon fonctionnement de la Démocratie. **L'extrême concentration des pouvoirs aux mains d'un seul homme constitue notamment un enjeu trop grand pour permettre à la Vérité d'être respectée dans le débat électoral.** L'exemple américain ne dément pas cette crainte, que partageait Françoise avec **Pierre Mendès France**. De son côté, **Jacques Delors** n'avait-il pas renoncé à sa candidature en invoquant son aversion pour le mensonge ? **Le Président Hollande assume courageusement l'impopularité que coûtent la Vérité et le refus de la démagogie.**

Revenons à Françoise et laissons à **George Sand** le soin de conclure, qui, dans une lettre à son fils, énonce ce constat la définissant si bien : « ***La Vérité n'a de vie que dans une âme droite*** ».

Régis Paranque
Inspecteur général des finances honoraire,
Administrateur de l'Institut Mendès France

---

1. Françoise Seligmann, « L'ORTF que nous méritons », *Après-demain*, n°107, octobre 1968.
2. Françoise Seligmann, « Pour la bonne foi », *Après-demain*, n°111, février 1969.
3. Françoise Seligmann, « On ne bâtit rien de solide sur du sable », *Après-demain*, n°40, janvier 1962.

FONDATION SELIGMANN
POUR VIVRE ENSEMBLE

Appel à projets favorisant le « vivre ensemble », à Paris, dans l'Essonne et en Seine-Saint-Denis

La Fondation Seligmann, reconnue d'utilité publique en 2006, a été créée dans le respect de l'idéal laïque afin de combattre les sources du racisme et du communautarisme. Elle œuvre pour « le vivre ensemble » et promeut le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français.

La Fondation encourage tous les processus d'insertion favorisant plus particulièrement l'apprentissage de la langue et comportant un volet culturel. Elle apporte une aide aux associations effectuant de l'accompagnement scolaire, luttant contre l'illettrisme et assurant l'alphabétisation et les cours de français langue étrangère pour jeunes et adultes et plus particulièrement pour les parents d'élèves.

La Fondation Seligmann intervient auprès d'associations ayant les mêmes objectifs, tant pour participer au financement d'un projet - à l'exception des rémunérations - que pour assurer des investissements permettant aux actions sélectionnées de se poursuivre sur plusieurs années.

Si vous souhaitez présenter un projet favorisant le « vivre ensemble », vous pouvez vous rendre sur le site de la Fondation Seligmann **www.fondation-seligmann.org** et, **sous la rubrique « Actions », télécharger la fiche Action de mécénat.**

Contact : **contact@fondation-seligmann.org**

Bertrand DELANOË

DÉMOCRATIE ET VÉRITÉ : L'HÉRITAGE DE FRANÇOISE SELIGMANN

La démocratie ne peut pas davantage se passer de la vérité qu'elle ne peut se passer du peuple. C'est ce que rappelait **Françoise Seligmann** dans l'éditorial du premier numéro d'***Après-demain***, dans lequel elle décrivait sans concession le « citoyen ignorant » qui, se détournant du débat public, refusait d'assumer sa part de souveraineté et abandonnait son pouvoir « à une poignée de professionnels que son indifférence libérait des scrupules », avant de « mépriser ce qu'il avait lui-même rendu méprisable » pour justifier son manque de civisme. **Pierre Mendès France** soutenait également ce postulat quand il écrivait, quelques années plus tard, toujours dans ***Après-demain***, que « ***l'élément fondamental du système démocratique, c'est la vérité*** ». Faute d'avoir trop souvent pris leurs libertés avec cet axiome, **les responsables politiques endurent aujourd'hui l'indifférence, la méfiance et l'hostilité de leurs concitoyens.** C'est pour avoir trop souvent abdiqué leur exigence de vérité que ces derniers ont progressivement laissé se dévaluer ce bien commun qu'est la démocratie.

LE COURAGE DE DIRE LA VÉRITÉ, TOUTE LA VÉRITÉ, RIEN QUE LA VÉRITÉ

Tout l'enjeu aujourd'hui est de faire renouer la démocratie avec ce principe dont elle n'aurait jamais dû s'émanciper. La figure tutélaire de **Pierre Mendès France** peut nous y aider. À son exemple, **tout élu devrait avoir le courage de dire ce qu'il va accomplir, ce qu'il est en train d'accomplir, ce qu'il a accompli et, le cas échéant, d'expliquer en toute honnêteté pourquoi il n'a pu ou su tenir ses engagements.** Tout élu devrait s'attacher à être vrai, c'est-à-dire, à faire de la démagogie son pire ennemi, et accepter qu'une promesse ou qu'une décision puisse déplaire au point de coûter une élection ou une réélection. **Le pouvoir en démocratie doit, en effet, toujours s'exercer au risque de la vérité** - un risque qu'il incombe à chaque responsable non pas de rechercher mais d'assumer pleinement et personnellement quand il le rencontre : un risque qu'a su prendre **Valéry Giscard d'Estaing** en 1975 lorsqu'il a légalisé l'interruption volontaire de

grossesse ; de même **François Mitterrand** lorsqu'il a annoncé avant 1981 l'abolition de la peine de mort.
Tout élu qui défend ses convictions est confronté, à un moment ou à un autre, à la nécessité de faire un choix périlleux pour son avenir politique. **La limitation du cumul des mandats** pourrait l'aider à trouver ce courage de la vérité que si souvent le souci de la carrière sait réduire au silence. Elle peut le conduire à prendre des risques pour voir advenir les progrès qui lui semblent **servir l'intérêt général**. Au terme de deux mandats de maire de Paris, j'ai tendance à penser qu'on peut être personnellement déçu mais jamais désavoué quand on tisse avec ses concitoyens des rapports où domine des deux côtés le souci de la vérité. C'est ce souci qui me fait assumer certains aménagements ratés comme ceux de la rue Magenta. C'est ce souci qui, à l'inverse, conduit beaucoup de Parisiens à reconnaître la réussite d'aménagements dont ils doutaient : du tramway aux berges en passant par la place de la République.

DES CITOYENS ÉCLAIRÉS POUR UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Pour l'élu, parler vrai, c'est donc faire confiance à ceux qui l'ont porté aux responsabilités et favoriser en retour l'effort de compréhension et de vérité auquel le citoyen doit lui aussi consentir en démocratie. Depuis la fondation du ***Centre d'Éducation Politique des Futurs Électeurs*** en 1957 jusqu'à ses ultimes interventions publiques, **Françoise Seligmann** aura toujours fermement pensé que **le citoyen, quels que soient son âge, son origine sociale ou son niveau d'études, est en mesure de s'approprier les débats les plus complexes de la vie publique**. En femme de son temps, elle avait perçu ce que le développement d'Internet, des réseaux sociaux et de tous les modes de communication susceptibles de favoriser la circulation des idées et des informations pouvaient apporter à cette démocratie de la connaissance. Elle aimait opposer à la vieille manière de « faire de la politique », faite de dissimulations, d'approximations, de compromis et parfois même de compromissions, une nouvelle forme de démocratie à laquelle le citoyen serait de plus en plus étroitement associé, dans la mesure où toute contre-vérité y serait automatiquement démasquée et sanctionnée. Bien sûr, elle n'avait pas manqué de pressentir ce que le flux continu des informations, ce que le goût du zapping et ce qu'une forme de légèreté préoccupée de tout et indifférente à l'essentiel avaient de dangereux pour le débat authentique. De cette contradiction apparente, elle sortait, là encore, en misant sur **l'éducation**, confiante en la capacité de la démocratie à s'enrichir de tout progrès technique. **Elle était donc persuadée que l'accès à des moyens de communication rapides et efficaces n'était pas exclusif d'une réflexion profonde, et que la démocratie sortirait finalement renforcée de la confrontation permanente des points de vue procurés par les nouvelles technologies.** Cette passion de la discussion, ce désir de participation dont témoigne le développement d'Internet, doivent irriguer la vie démocratique en inspirant les programmes et les décisions des élus. C'est ainsi qu'à Paris nous assumons, depuis 2001, de donner aux citoyens les clés des projets qui les concernent. Les résultats sont là, comme en témoigne le Carreau du Temple, dont la rénovation a été le fruit d'un travail conjoint entre les habitants du 3ème arrondissement et les services de la ville, qui en ont fait ensemble un lieu de vie pour tous les âges et tous les publics, c'est-à-dire, un lieu de démocratie.

TOUS CAPABLES !

« *Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde* », martelait **Gandhi** à tous ceux qui attendaient des autres ce qu'ils devraient exiger d'eux-mêmes. Cette injonction, **Françoise Seligmann** n'a jamais cessé de la reformuler, de la transmettre et de la partager. Son héritage intellectuel ressort de ce volontarisme, à la fois intraitable et pacifique, qui a animé tous les grands démocrates du XXe siècle. Il n'est donc constitué d'aucune considération confortable, ni d'aucun concept refuge d'où il serait possible de regarder tranquillement l'histoire s'écouler. Il tient en une exigence, qui était toute entière contenue dans son regard : **la démocratie est un combat qu'il faut livrer à chaque instant sans autres armes que celles de la vérité**.
Ce combat, **Françoise Seligmann** ne s'y est jamais refusée. L'esprit de la Résistance ayant inspiré sa vie et son œuvre, c'est avec un esprit fait d'intelligence, de détermination et de rébellion, qu'elle a cherché à faire naître et à cultiver chez ses contemporains la passion de la démocratie et le souci de la vérité. Et c'est avec ces armes en main qu'elle nous a quittés en février dernier, répétant inlassablement ce qu'elle écrivait dès 1961 : « ***Ne faites pas de complexe d'infériorité. Vous êtes capables de discerner le vrai du faux parmi les informations qu'on vous donne, à condition de suivre attentivement les événements et de ne pas vous contenter d'écouter toujours le même son de cloche***. » Il n'est pas de plus bel hommage à lui rendre que de suivre son conseil et d'être guidé en toute chose par l'exigence de vérité - cette exigence à défaut de laquelle la démocratie n'est qu'un mot qui chante.

Bertrand Delanoë
Maire de Paris,
Membre du Conseil d'administration
de la Fondation Seligmann

Alexis FEERTCHAK

L'INDIGNATION CRÉATRICE

Avec l'âge, vient la sagesse. Elle résonne souvent d'une tonalité déterministe, soutenue par une pensée stoïcienne édulcorée qui nous chante : « N'agis que lorsque les choses dépendent de toi ». Avec le temps, jeunesse passant, lorsque les grands choix qui marquent une vie sont tranchés et que les rêves battent de l'aile, le champ des choses qui dépendent de nous se réduit à petit feu. C'est la sérénité des vieux sages. **Alors, Françoise Seligmann n'était pas sage, car le champ des possibles ne s'effaça pas pour porter préjudice à son engagement. Elle resta indignée, résistante dans l'idée que bien des choses dépendent de nous, beaucoup plus que nous le pensons. Et qu'à force de batailler, par un engagement collectif, certaines choses qui ne dépendent pas des destins individuels s'inscrivent dans un vouloir républicain. Elle avait pour elle l'indignation que suscite la distance entre ce qui est et ce qui devrait être, entre ce qui est et ce que nous voudrions qui soit.**

Mais l'indignation est une passion potentiellement dangereuse, dont peu de classiques ont fait l'éloge. **Sénèque** d'abord, qui ne voit dans l'indignation que la colère, « *passion, de toutes, la plus hideuse et la plus effrénée* »[1]. Ou **Spinoza** qui place l'indignation du côté de la haine, « **passion qui ne peut jamais être bonne** »[2]. Il ne faudrait pas balayer d'un revers de manche ces critiques extrêmes, car il existe bien un travers redoutable de l'indignation, dont **Nietzsche** fut peut-être le plus fin analyste : lorsque nous nous indignons, nous réagissons contre quelque chose que nous jugeons mal, par comparaison à une valeur que nous jugeons bonne. L'indignation a ce mauvais penchant d'être une passion potentiellement négative, qui cherche plus à détruire ce qui est jugé mauvais qu'à atteindre ce qui est bon. Gare, nous dit Nietzsche, à la maladie du ressentiment, dont l'indignation peut être la prémisse et qui nous conduit vers *l'homme du souterrain* décrit par **Dostoïevski**[3]. *L'homme du souterrain*, désabusé, préfère détruire les gens qui lui renvoient l'image de ce qu'il aurait voulu être, plutôt que de se construire conformément à cette image. Alors, l'indignation, dans sa composante négative, est bien proche de la jalousie et de l'envie, ce que résume **Stendhal** sans concession : « ***L'indignation est le déplaisir que nous cause l'idée du succès de celui que nous en jugeons indigne*** »[4]. Il ne faut pas oublier cette face obscure de l'indignation, car elle mène droit en politique à la peur, à l'esprit *décadentiste*, au populisme et à la facilité langagière du « Ma bonne dame, tout fout le camp ». Lorsque l'indignation se lie au « *Ô tempora, Ô mores* » des Anciens, mieux vaut sortir les trompettes et donner de la voix à l'optimisme qui fait tant défaut, surtout dans ce pays.

AGISSEZ !

Pour ne point tomber dans le poison de l'indignation haineuse et aigrie, qui existe tant à droite qu'à gauche, le remède le plus simple reste celui de l'énergie créatrice, en faisant en sorte que ce qui doit changer, change, en acte et non seulement en puissance. **Le plus simple parfois, ce n'est pas de dire les choses, mais de les faire. Vladimir Jankélévitch**, figure résistante qui vécut, comme son maître Bergson, la disparition de la dignité humaine pendant la guerre, appelait dans son *Hommage à Bergson* à une philosophie de l'action : « Il faut faire avec l'âme toute entière, et non avec un petit bout de celle-ci. [...] Il faut faire avec le cœur tout entier, et non avec une oreillette ou un ventricule. [...] Il ne faut pas juste se convertir, se retourner, mais aussi marcher, agir et donc faire. [...] L'engagement bergsonien doit être primaire, sans exposant de conscience. [...] Il ne signifie pas intention d'engagement ou engagement à s'engager. [...] Bergson répète dans *Les deux sources de la morale et de la religion* : « *N' écoutez pas ce que disent les hommes, regardez ce qu' ils font* ». [...] Il y a des choses, les plus précieuses, qui ne sont pas faites pour qu'on en parle, mais pour qu'on les fasse »[5]. **Alors, l'indigné créateur est celui qui crée de la dignité lorsque l'indigné destructeur se contente de dénoncer son manque.**

LA DIGNITÉ HUMAINE, UNE VALEUR SANS PRIX, GARANTE DE NOTRE RÉPUBLIQUE

Dans l'indignation créatrice, la distance entre ce qui est et ce qui devrait être se réduit de ce que l'on aura fait, et l'indignation peut garder ses lettres de noblesse sans tomber dans la haine d'autrui. Car cette noblesse de cœur est inscrite dans la nature de l'indignation : la

dignité n'est en effet rien d'autre que « ce qui est supérieur à tout prix », nous dit **Kant**, rappelant par là-même qu'un sujet moral ne peut considérer autrui comme un moyen, mais seulement comme une fin[6]. L'indigné tire sa noblesse de ce qu'il rappelle cette évidence morale enfouie en chacun de nous, au gré des événements malencontreux qui font l'histoire. Cette évidence morale de l'indignation, **Victor Hugo** la note dans *Les Misérables* : « ***La colère peut être folle et absurde ; on peut être irrité à tort ; on n'est indigné que lorsqu'on a raison au fond par quelque côté*** »[7].

Comment donc créer de la dignité comme l'on crée de la richesse ?
Comment évaluer quelque chose dont la définition nous dit qu'elle n'a pas de prix ?
Comment échanger la dignité si elle n'a pas de valeur d'échange ?

On touche peut-être là l'énigme à laquelle le libéralisme devra répondre et dont la réponse de **Françoise Seligmann** tenait au mot de république. Quand le libéralisme - au sens plein, sans distinction entre libéralisme politique, culturel et économique - se traduit par l'échange libre de biens de toute nature entre des individus autonomes, la **République** associe à ce cadre libéral un espace public que les individus constituent et qui, dans le même temps, les transcende. Au sein de cet espace public, la dignité humaine joue le rôle d'horizon régulateur, de valeur cardinale dont l'évidence est rappelée. La République sanctuarise ce bien qui n'a pas de prix, qui ne peut être échangé et qui est finalement la condition de possibilité pour qu'une société libérale n'engendre pas la guerre de tous contre tous, la concurrence effrénée et ouverte entre les nations. Au-delà de l'État, instrument au service de la protection de cette République, gravitent des indignés dont les créations individuelles participent aussi à sa protection. **Françoise Seligmann, par son passé résistant, par son engagement associatif, par son journal d'éducation politique, n'aura eu de cesse de créer de la dignité humaine en œuvrant pour la République.**

UNE VIE POUR LA LIBERTÉ ET L'ÉGALITÉ DE TOUS

Politiquement, je n'aurais pas pensé citer **Hippolyte Taine** pour qualifier la vie d'indignation créatrice de **Françoise Seligmann**, et pourtant, ces quelques phrases tirées de *Les origines de la France contemporaine* ne sauraient mieux dresser son portrait :
« *Tant qu' un homme ne s' intéresse qu' à soi, à sa fortune, à son avancement, à son succès personnel propre, il s' intéresse à bien peu de chose : tout cela est de médiocre importance et de courte durée, comme lui-même. À côté de cette barque qu' il conduit avec tant de soin, il y en a des milliers et des millions d' autres, de structure pareille et de taille à peu près égale : aucune d' elles ne vaut beaucoup, et la sienne ne vaut pas davantage* [...] *Est-il raisonnable de tant travailler pour elle, et un si mince objet vaut-il la peine d' un si grand effort ?* [...] *Heureusement, pour mieux placer son effort, l' homme a d' autres objets plus vastes et plus solides,* [...] *toutes les associations dont il est ou devient membre, toutes les entreprises collectives de science, d' éducation, de bienfaisance, d' utilité locale ou générale, la plupart pourvues d' un statut légal et constituées en corps ou même en personnes civiles, aussi bien définies et protégées que lui, mais plus précieuses et plus viables, car elles servent beaucoup d' hommes et durent indéfiniment ; même quelques-unes ont une histoire séculaire, et la longueur de leur passé présage la longueur de leur avenir. Dans l' innombrable flottille des esquifs qui sombrent incessamment, et incessamment sont remplacés par d' autres, elles subsistent comme des vaisseaux de haut bord : sur ces gros bâtiments, chaque homme de la flottille monte de temps en temps pour y travailler, et cette fois l' œuvre qu' il produit n' est pas caduque, éphémère, comme l' ouvrage qu' il fait chez lui ; elle surnagera après qu' il aura disparu, lui et son esquif ; elle est entrée dans une œuvre commune et totale qui se défend par sa masse* »[8].

Sans difficulté, le journal *Après-demain* et la Fondation Seligmann collent de près à cette citation, longue, mais qui vaut le détour. **Françoise Seligmann**, sa vie durant, a œuvré à l'entretien d'une œuvre commune et totale, en un mot républicaine, sans jamais abdiquer son indignation créatrice. Avec **Stéphane Hessel**, qui quitta le navire le même jour qu'elle, elle fait résonner en creux cette pensée d'**André Gide**, qui n'aura pas eu le temps de les concerner : « *Quand je cesserai de m' indigner, j' aurai commencé ma vieillesse* »[9].

Alexis Feertchak
Étudiant à Sciences Po Paris
en Master d'affaires publiques

---

1. Sénèque, *De Ira* (*De la colère*), entre 41 et 49.
2. Baruch Spinoza, *Ethique*, 1677 (posthume).
3. Fédor Dostoïevski, *Les Carnets du sous-sol*, 1864 : petit livre lu par Nietzsche avec beaucoup d'intérêt.
4. Stendhal, *Filosofia Nova*, 1931 (posthume).
5. Extrait du discours de Vladimir Jankélévitch lors de l'hommage rendu à Henri Bergson à la Sorbonne en 1959. L'intégralité du discours est disponible sur Internet.
6. Emmanuel Kant, *Fondements de la métaphysique des mœurs*, 1775.
7. Victor Hugo, *Les Misérables*, 1862.
8. Hippolyte Taine, *Les origines de la France contemporaine*, 1875-1893. Je remercie l'historien Jérôme Grondeux, maître de conférences à la Sorbonne, de m'avoir indiqué ce passage.
9. André Gide, *Nouveaux prétextes*, 1911.

François COLCOMBET

ÉTAT DES LIEUX

Dans ses mémoires, **Françoise Seligmann**, qui avait le sens de l'Histoire, insistait avec force sur la filiation entre **Pierre Mendès France** et l'équipe victorieuse de 1981, puis avec celle qui a assuré la réélection de **François Mitterrand** en 1988. En faisant préfacer le tome 2 des *Socialistes au pouvoir*, paru en 2005, par **Arnaud Montebourg**, elle montrait sa prescience de l'avenir, puisqu'aussi bien, aujourd'hui, le P.S. est à nouveau à la tête du pays et que Montebourg est ministre.

Pourtant les institutions de la Ve République, bâties par et pour la droite bonapartiste, **ont survécu**. Et même prospéré ! Ne vient-on pas d'en célébrer les 50 ans, droite et gauche confondues, dans l'unanimisme un peu forcé d'une fête de famille ? Et il s'agissait bien, soulignons-le, de l'anniversaire de la réforme de 1962, celle qui, **en instaurant l'élection du Président de la République au suffrage universel, a mis un verrou** - ou, plus convenablement dit, une « clef de voûte » - **à cette constitution**, que François Mitterrand jadis qualifiait de « coup d'État permanent » et que, naguère encore, Arnaud Montebourg dénonçait avec un égal talent.

MÊME VUE DE GAUCHE, LA RÉPUBLIQUE NE SE PORTE PAS BIEN

Aujourd'hui donc, non seulement Arnaud Montebourg est ministre, mais François Hollande occupe le fauteuil de De Gaulle et Mitterrand. Bien mieux, fait jusque là jamais vu sous la Ve République, **la gauche exerce, dans leur plénitude, tous les pouvoirs**. Elle tient l'Assemblée nationale, ce qui, il est vrai, va de soi depuis une réforme qui, en créant le quinquennat et en inversant le calendrier, fait des députés les obligés du Président. Mais la gauche est aussi majoritaire au Sénat et, ce qui peut-être explique cela, tient bon nombre de départements et régions, ainsi qu'une infinité de mairies, petites et grandes. Et même très grandes : Toulouse, Lyon, Paris. Que rêver de plus ?

Et pourtant, les Français, y compris ceux qui votent à gauche, y compris parfois ceux qui ont pour maire, conseillers général et régional, député et sénateur des gens qu'ils ont choisis, **ces Français ne sont pas satisfaits**. Certains sont même grognons, voire désespérés. De droite comme de gauche, ils sont tentés par un « grand coup de balai » au profit de gens et d'idées opposées. À les écouter, on entend aussi bien des critiques sur l'allure, paraît-il, trop débonnaire du Président, des trains qui n'arrivent pas à l'heure ou sur les rythmes scolaires que des remarques sur la dégradation, parfois hélas bien réelle, des services de santé, les poches d'insécurité qu'on n'arrive pas à résoudre ou le chômage, la perte des emplois, la disparition des entreprises. Tout n'est évidemment pas nouveau ni de la même importance, même si une presse télévisée, qui cherche le sensationnel pour attirer la publicité, a tendance à tout traiter, y compris le plus futile, dans une urgence haletante, relayée et entretenue par les moyens les plus modernes de communication.

Même si on doit relativiser les choses, force est de constater que **la situation économique s'est beaucoup dégradée, que bien des services ne sont plus à la hauteur des demandes**. Plus grave, **nombre de citoyens se sentent exclus de leur république et floués**. D'aucuns se replient dans l'abstention. D'autres crient « tous pourris ». Bref, même vue de gauche, la République ne

se porte pas bien. Certains, dont des élus, se défaussent sur **l'Europe** (Europe qu'ils ont parfois contribué à mettre en place). À les en croire, elle serait à l'origine de tous nos ennuis, comme si les pays du continent, qui ne font pas partie de cette Europe, avaient une situation meilleure. D'autres, notamment parmi les économistes qui cherchent à faire des économies, dénoncent **la décentralisation** qui a, certes, réveillé villes et régions, mais au prix d'emplois inutiles et couteux, de constructions pharaoniques et d'initiatives parfois insensées. Il serait illusoire, cependant, de chercher les explications du mal français dans la décentralisation, dont le bilan, même s'il peut être réévalué, est manifestement positif, ni dans l'Europe ; sauf que ces deux cadres politiques permettent des éclairages, nécessaires pour améliorer les choses.

LES DÉRIVES DU POUVOIR : DE L'HYPER PRÉSIDENT AU CUMUL DES MANDATS

Ainsi, l'un des travers de la décentralisation peut-il être corrigé : **la prolifération d'institutions superposées**, pays, communautés, etc., qui, pour une efficacité souvent douteuse, encombrent le paysage et sont une source de dépenses et parfois de détournements, doit être réformée. En effet, alors que l'État s'est mis à la diète, se sont **les collectivités locales** qui créent, à tout va, des postes de fonctionnaires, parfois peu compétents, voire choisis par copinage. À ce propos, le P.S., qui a tous les pouvoirs, n'est certes pas le seul responsable de la décentralisation et de ses dérives, mais il ne peut faire oublier que, **en détenant pratiquement tous les pouvoirs locaux, il en a fait un bien mauvais usage**. Plus encore que les fautes additionnées de petits maires socialistes ou apparentés, dont la France est couverte, **le grand parti qui est au pouvoir n'a pas usé de la faculté qu'il avait de réunir ses élus et de les chapitrer**. Certes, la Conférence des présidents de région est présidée par l'un des meilleurs d'entre eux, mais, sans doute malgré lui, cette conférence fonctionne comme un lobby de réclamations à l'égard de l'État, qui devrait laisser la bride sur le cou aux élus tout en les finançant.

Mais, il y a encore plus préoccupant. **On a constaté, année après année, une vraie dérive dans l'exercice des pouvoirs**. Certes, on nous a expliqué qu'il est indispensable que **le Président de la République**, à qui le peuple souverain a, paraît-il, confié la mission d'appuyer sur le bouton de la bombe atomique, ait corrélativement, dans à peu près tous les domaines, **l'initiative et le contrôle**. L'efficacité l'exigerait. **Mais fallait-il qu'au nom de l'efficacité les maires, les présidents de conseils généraux et régionaux** - ceux là pourtant élus au suffrage indirect - **et jusqu'aux présidents d'associations aient,** au fil des ans et à l'occasion de diverses réformes, **vu augmenter leurs pouvoirs et diminuer les contrôles ?**

La République est ainsi devenue, à certains égards, une sorte de féodalité avec **ses seigneurs cumulards**, ses vassaux et ses cérémonies d'hommage. **Les partis politiques**, institutions certes indispensables mais aux effectifs réels à peine avouables, **régentent le tout dans une confortable opacité**. Quand un orage éclate, les éclairs font découvrir un spectacle qui a de quoi désespérer dans les chaumières... Au demeurant, la réforme du financement des campagnes électorales a, très heureusement, fait disparaître bien des causes de scandales. Mais ces scandales ne sont pas si anciens qu'on les ait oubliés ? En outre, le financement public de la vie politique crée un sentiment d'infantilisation des citoyens. Enfin, nous ne sommes pas à l'abri de nouveaux scandales, notamment à l'occasion de l'élection-reine dans notre République, celle du Président de la République.

LE JEU DE L'ÉQUILIBRISTE : DES RÉFORMES, OUI ; DES SOLUTIONS, NON

Pour en revenir à cette étonnante contamination - car c'est bien de contamination qu'il s'agit - du modèle présidentiel sur le reste du monde politique, jetons un œil sur **le Parlement** qui devrait être à l'origine des lois, c'est-à-dire, de la règle commune, et ce après discussions (oui au Parlement on parle) et confrontations (oui au Parlement on vote). Les députés sont, répétons-le, désormais élus dans la foulée du Président et pour la même durée. Tout naturellement, **le Parlement est au service**, et même peut-on dire à la botte, **du Président**. Autrement dit, « **finies les cohabitations** ».

Certes, les cohabitations (un Président et un Parlement désaccordés) étaient, selon les fondateurs de la V^{e}, une anomalie, presqu'une monstruosité ! N'empêche que les cohabitations ont été nombreuses, et que les premiers ministres ont fait, moyennant quelques discussions constructives avec les présidents (à défaut de les avoir eues au Parlement), les réformes qu'ils ont voulues. Mais si cette façon de fonctionner paraissait décidément contre nature - la constitution de la V^{e} République étant devenue la nature - il fallait l'interdire, d'autant que ces imbéciles d'électeurs s'entêtaient à créer ces situations si inconfortables pour les dirigeants.

Toutes tendances confondues, Valéry Giscard d'Estaing dans le rôle du parrain, Jacques Chirac dans celui du facilitateur et Lionel Jospin à la manœuvre, la classe

politique a donc fait voter la réforme par le Congrès ; le référendum étant contre indiqué pour cette réforme, manifestement faite contre la volonté des Français - des Français qui n'en ont pas démordu : **ne pouvant rééquilibrer nationalement l'équipe au pouvoir, dont ils voulaient modérer les abus (de pouvoir), ils ont alors voté massivement pour l'autre camp aux élections locales**. Ce fut la chance du P.S., qui put alors s'implanter solidement dans le paysage, faisant monter ses partisans, parfois médiocres, conquérant les villes, attirant les arrivistes. En outre, pour son malheur, la droite avait doté la France **d'un Président exerçant jusqu'à l'absurde la plénitude de ses pouvoirs, décidant de tout, et tellement activiste qu'il se rendît insupportable à force de foucades**. Ainsi, tout a basculé : provisoirement ? Le proche avenir nous le fera savoir.

Ce résultat montre d'ailleurs, s'il en était besoin, que **le fameux système de la Ve République** - que, paraît-il, le monde nous envie - **n'est pas aussi fiable qu'on pouvait le croire**. La droite, qui l'avait mis au point à son usage, s'est fait à trois reprises méchamment balayer. Le plus inquiétant fut lorsqu'en 2002, les deux candidats des grands partis furent dérangés par l'irruption d'un troisième acteur qui, critiquant le système, vilipendait « l'établissement » et proposait une politique d'exclusion. Plus que jamais l'impossible reste possible.
Face à ces risques, **les réformes qui,** par exemple, **étaient censées donner plus de pouvoir au Parlement, ont abouti à donner plus de pouvoir... au Président,** puisque celui-ci tient celui-là dans sa main. Ne nous étonnons pas de la démotivation des citoyens. On peut, du moins, se réjouir que l'actuel Président ait bien compris de quoi il retourne et qu'à défaut d'oser, en l'état, se lancer dans une réforme complète des institutions, **il ait essayé de changer le style de sa présidence et d'amorcer quelques unes des réformes de fond, indispensables comme la suppression du cumul des mandats, l'interdiction des conflits d'intérêts ou la clarification des divisions administratives et des pouvoirs locaux.** Mais on l'a bien vite vu, le mal restait profondément ancré jusque dans la tête des Français les plus représentatifs que sont les députés. Non content d'éviter les proclamations tonitruantes et les gestes d'autorité, le Président de la République avait décidé, pour ne pas gêner son Premier ministre, de ne pas avoir de contacts directs avec les députés pour bien montrer qu'il ne leur donnait pas d'ordres. Or, ce sont les députés de la majorité qui s'en plaignirent et demandèrent à être reçus par le Président, qui finalement céda **tant les travers du régime font désormais partie des habitudes,** ou pour écrire plus élégamment « du patrimoine culturel des Français ».

LA Ve RÉPUBLIQUE, UN MODÈLE À REPENSER

Ce « modèle français », ancré dans nos têtes, est magnifié par les spécialistes, y compris à gauche après que celle-ci, arrivée au pouvoir, a pu se glisser délicieusement dans les facilités du pouvoir. Ces spécialistes ont même proposé aux autres pays, qui arrivaient un peu plus tardivement que nous à la démocratie, notre merveilleux modèle. D'où quelques constitutions à travers le monde, vendues clef en main à des nations qui n'avaient pas eu comme nous l'expérience du « bonapartisme apprivoisé ». On peut toutefois noter que les pays qui ont accepté notre modèle d'élection du Président au suffrage universel ont pris soin de limiter ses pouvoirs au simple rôle d'arbitre. Et de le priver de représenter le pays dans les instances européennes. Seule la France y envoie, à côté des Premiers ministres, son Président.
Enfin, lorsqu'il fut question d'élire un Président pour l'Europe, nous avons, une fois encore, proposé le modèle français, corrigé par celui des États-Unis. Sans succès. **Pour les autres démocraties, qui ont mis les présidents comme des rois à la retraite ou entre parenthèses, le véritable pouvoir doit être exercé par un Parlement qui discute et élabore collectivement la loi, qu'un Premier ministre est chargé d'appliquer. Ne serions-nous pas bien inspirés de revenir aux fondamentaux de la démocratie : clarté, honnêteté, partage des pouvoirs, fidélité aux engagements ?**
Comment mieux conclure qu'en reprenant dans les mémoires de **Françoise Seligmann** ce passage de Mendès France :
« *L'élément fondamental du système démocratique, c'est la vérité. Dès lors que le pays est appelé à choisir parmi des hommes, à se prononcer entre des thèses et des propositions qui lui sont soumises, il est évident que la probité de l'exposé des questions et la fidélité aux engagements pris constituent des éléments de base dans le fonctionnement du régime. S'il n'y a pas d'honnêteté de la part de ceux qui jouent un rôle dans le jeu des institutions, il ne peut y avoir de démocratie.* »[1]

François Colcombet
magistrat honoraire,
co-fondateur et Président du Syndicat de la Magistrature (1973-1974)

1. Propos de Pierre Mendès France in Françoise Seligmann, *Liberté quand tu nous tiens - L'espoir et la honte*, Fayard, 2003, p.42.

Jean-Pierre DUBOIS

LA RÉPUBLIQUE ET LES INSTITUTIONS

La République… pas seulement la Ve et les projets de VIe : au-delà des « Républiques existentielles » qui se sont succédé, la « République substantielle » ne doit pas se réduire à une « tradition républicaine » et à des invocations rituelles de plus en plus inaudibles.
Réfléchir sur les institutions… est-ce bien le moment ? Il n'est bruit que de guerre en Syrie, de la division de l'Union européenne sur ce sujet comme sur bien d'autres, de l'impuissance des politiques face à la crise mondiale et de la montée d'une sorte de « droite extrême droite » sur le continent européen. Plus grave encore est le déphasage entre tous ces bouillonnements et l'absence de débat politique clair et audible que vit ce pays, aujourd'hui comme hier. Vraiment, la question de la « VIe République » n'est-elle pas reléguée par toutes ces urgences au rang de « joujou » pour spécialistes et de querelle de « microcosme » ?
Pour qui ne s'arrête pas à l'écume médiatique, il n'en est rien : plus grave est le contexte politique national et international, plus grands sont les défis lancés à la démocratie. Et de même que la guerre, même si elle peut être juste parce qu'inévitable, signifie toujours l'échec du droit, du dialogue organisé entre les peuples et donc de la civilisation ; de même le décalage profond entre les aspirations des citoyens et le débat entre les forces politiques, le désintérêt ou la révolte face aux propositions des partis « de gouvernement », témoignent d'un dangereux recul du vivre ensemble et du lien social.

Comment retrouver le chemin du progrès social, de la justice sans laquelle il n'est aucune vraie sécurité, construire une Europe enfin démocratique et sociale et un monde dans lequel le respect du droit et des droits s'impose même aux plus puissants, si d'abord le politique ne redevient pas l'affaire de tous les citoyens ? Et comment le redeviendrait-il si nos institutions restent en l'état ? Peut-on s'étonner de ce que le citoyen s'éloigne des pouvoirs quand les pouvoirs se sont si profondément éloignés du citoyen ?

UNE REFONDATION DÉMOCRATIQUE NÉCESSAIRE…

Non, décidément, la question d'une refondation démocratique n'a rien d'incongru ni de marginal en ces temps difficiles. Elle s'impose au contraire plus que jamais, qu'il s'agisse **des espaces démocratiques**, parce que l'institutionnel n'est pas tout le champ social ; de **l'équilibre général du régime**, car si l'ardeur de certains « refondateurs » semble s'être émoussée au contact de la réalité du pouvoir, la nécessité de réformes « démocratisantes » n'est pas moins urgente ; ou enfin **des responsabilités** sans lesquelles la démocratie n'est qu'un leurre, et de ce point de vue le *statu quo* n'est guère supportable.

Car **la V^e^ République**, dont *Après-demain* pensait grand mal à sa naissance, reste 55 ans plus tard **une République bien peu démocratique au-delà des proclamations de principe**. Certes, ni le désenchantement des citoyens ni l'affaiblissement des parlements ne sont des spécificités françaises. Mais, aujourd'hui au moins autant qu'en 1958, **les pouvoirs sont déséquilibrés, les gouvernants irresponsables et les citoyens le plus souvent hors jeu**.

… D'UNE V^e^ RÉPUBLIQUE « MONARCHIQUE » ET DE SON « HYPER PRÉSIDENT »…

C'est que la France est la seule monarchie de l'Union européenne. « Monarchie » n'est pas « royauté » : le « monarque » est celui qui exerce seul le pouvoir politique réel. Or, la reine d'Angleterre ou le roi d'Espagne ne gouverne pas, tandis que le « monarque élu » tous les 5 ans en France bénéficie d'une **concentration des pouvoirs** qu'on ne retrouve dans aucune démocratie (et surtout pas dans le prétendu « régime présidentiel » des États-Unis). **La pratique « hyper-présidentialiste »** de Nicolas Sarkozy a donné un tour spectaculaire à la « monarchie élective » propre à la V^e^ République[1] : la plupart des décisions présidentielles qui alimentaient presque quotidiennement le débat politico-médiatique étaient prises, constitutionnellement, « hors compétences », puis traduites par des actes juridiques « apparents », que leurs auteurs théoriques ne maîtrisaient ni n'assumaient. **Mais le changement incontestable de personnalité intervenu en 2012 n'a pas fait disparaître la concentration, unique parmi toutes les démocraties, du pouvoir réel.** Si la guerre de Libye en 2011 a été la décision d'un seul homme, celle du Mali en 2013 (en attendant peut-être celle de Syrie) ne l'est pas moins. La réforme des retraites de 2010 a été verrouillée à l'Élysée, celle de 2013 l'a été tout autant. Le dossier de Gandrange en 2008, celui de Florange en 2013, illustrent avec une sidérante symétrie la localisation du pouvoir de décision ultime… comme si la Constitution confiait au Président de la République, et non au gouvernement et au Parlement, la compétence de définir une politique industrielle et de voter d'éventuelles lois de nationalisation. On pourrait multiplier les preuves de cette évidence : **le tempérament du monarque n'est pas la cause de la monarchie, mais seulement un facteur de variation du style de son exercice**.

Or, partout ailleurs en Europe, le gouvernement est une affaire collective et pluraliste : **les « chefs de gouvernement » ne décident pas seuls, les ministres ne sont pas que des exécutants, aucun parti ne verrouille les choix essentiels ni n'est au service d'un seul homme**. Même aux États-Unis, où le Président détient l'essentiel du « pouvoir exécutif », il ne peut rien faire d'important sans l'accord du Congrès, et la Cour suprême joue un rôle considérable, sans parler du partage du pouvoir entre l'État fédéral et les 50 États fédérés. En France, ce qu'a décidé le Président de la République est exécuté sans aucune discussion réelle par le gouvernement et voté quoi qu'il arrive par la majorité des députés : un seul homme fait la loi, au-delà des « formalités » constitutionnelles. **Tous les 5 ans, le peuple choisit un « monarque élu », dont on attend un « état de grâce » (*sic*), qui laisse vite place à la déception devant l'écart entre les mots et les actes. Et l'élection suivante se joue sur le passé (chasser celui qui a déçu) plus que sur l'avenir (choisir un projet politique).**

… PAR UN ÉQUILIBRE DES POUVOIRS…

Telle est la loi d'airain du présidentialisme : pas de délibération réelle, pas de conséquences politiques des débats parlementaires (puisque les modes de scrutin mutilent le pluralisme), pas de responsabilité politique des gouvernants (le gouvernement est responsable devant les députés mais ce n'est pas lui qui décide de l'essentiel, et celui qui décide vraiment n'est responsable devant personne jusqu'à la fin de son mandat… s'il se représente).

On dira qu'il est impossible de revenir sur l'élection présidentielle au suffrage direct… mais 10 pays européens[2] la connaissent eux aussi sans que pour autant le Président y prenne la place du gouvernement ! Il suffirait de retirer au Président de la République la présidence du Conseil des ministres et la signature des décrets pour rendre à la détermination des politiques de la Nation la dimension de collégialité et de débat pluraliste sans laquelle les jeux sont faits d'avance et toutes les cartes maîtresses sont dans une seule main.

Car le « présidentialisme » concentre d'autant plus le pouvoir que les contrepoids au pouvoir présidentiel sont faibles sinon inexistants. L'Assemblée nationale reste pour l'essentiel, à cause du scrutin majoritaire et du calendrier électoral qui fait des législatives une simple « suite logique » de la présidentielle, une chambre d'enregistrement. Le **Sénat** n'est toujours pas représentatif de la réalité d'une France très majoritairement urbaine, et son mode d'élection, même retouché en 2003, continue à déformer le suffrage universel. Les

membres du **Parquet**, encore soumis hiérarchiquement au gouvernement, ne sont pas assez indépendants du politique pour que la Cour européenne des Droits de l'Homme les considère comme de véritables « magistrats ». Les membres du **Conseil constitutionnel**, comme de la plupart des Autorités indépendantes, continuent à être désignés par les plus hauts gouvernants du moment, alors que par exemple les juges constitutionnels allemands sont élus par les députés à la majorité des deux tiers pour éviter les monopoles partisans. Bref, la réalité du régime politique français est très éloignée de la notion de « séparation des pouvoirs », ou plutôt **d'équilibre des pouvoirs, qui est une pierre de touche des institutions démocratiques.**

… ET DES CITOYENS « SOUVERAINS »

Mais rééquilibrer les pouvoirs ne suffirait pas à réoxygéner une démocratie aujourd'hui asphyxiée. Car ce n'est pas seulement en France que la « démocratie de délégation », de plus en plus mal supportée par les citoyens, les éloigne du pouvoir réel au point de provoquer un désintérêt croissant pour le politique.
Le mandat représentatif dessaisit les citoyens entre deux élections : **des promesses sont faites, les élus n'ont pas à les tenir, les électeurs doivent attendre 5 ans pour en tirer les conséquences.** Sauf quelques dimanches électoraux, ils se sentent « gouvernés » mais pas « souverains ». Dans des sociétés où le niveau d'éducation et d'information a considérablement augmenté, où les nouveaux médias permettent une réactivité et une interactivité quotidienne dans tous les aspects de la vie, cela crée un gouffre entre représentants et représentés[3]. On ne peut, certes, pas rassembler tous les citoyens pour décider tous ensemble tous les jours, mais **il faut mettre la représentation sous contrôle citoyen**, pour rétablir la réalité du rapport démocratique entre le peuple et ceux qui décident en son nom et par sa volonté.
Il y a des moyens de permettre au suffrage universel de défaire ce qu'ont fait les représentants ou d'interrompre un mandat en cours ; cela existe dans certains pays (Suisse, Italie, États-Unis dans certains États fédérés, etc.). S'en inspirer, créer de nouveaux outils démocratiques, et bien sûr aussi, pour atténuer le fossé entre représentants et représentés, **mettre fin au cumul des mandats**[4], qui asphyxie la démocratie et divise la République en petites féodalités, sont autant d'urgences si l'on veut vraiment mettre fin au « désenchantement démocratique » : **pour que les citoyens ne s'éloignent pas du politique, il faut que le politique cesse de s'éloigner du citoyen.**

Ces quelques pistes sont loin d'avoir épuisé le dossier de la démocratisation des institutions : l'Union européenne échappe encore plus que notre État-nation à tout contrôle citoyen effectif ; les collectivités territoriales, entre illisibilité des compétences, cumuls de mandats, absence de séparation réelle des pouvoirs et inégalités d'autonomie financière effective, sont loin d'être l'« école de la démocratie » ; la représentativité des élus nationaux et locaux est souvent mutilée par la mécanique du scrutin « tout majoritaire » ; la plupart des résidents étrangers restent privés du droit de vote alors qu'ils vivent, travaillent, paient des impôts et construisent avec nous un avenir commun. Reste qu'aux imperfections qui atteignent l'ensemble des démocraties la France ajoute un système institutionnel qui n'est ni clair dans le jeu des pouvoirs et des responsabilités, ni cohérent au regard de ses propres normes, ni satisfaisant du point de vue d'une démocratie vivante.

L'institutionnel ne saurait constituer la seule clef du renouveau - il est bien d'autres urgences civiques et sociales - mais les pertes d'embrayage démocratique font obstacle à la traduction politique de ce renouveau éventuel : **l'absence de confiance dans l'efficacité du politique est largement due à l'affaiblissement de la prise du citoyen sur les pouvoirs décisifs, et à son tour cette méfiance gêne la mise en forme politique de projets novateurs. Ainsi, le renouveau démocratique n'est certes pas la condition suffisante du retour au progrès social, mais il en est sans aucun doute une condition nécessaire.** Une « refondation républicaine », visant à intéresser réellement les citoyens à la participation politique et à rendre plus effectif leur pouvoir sur les gouvernants, ne peut plus attendre si l'on persiste à prendre la démocratie au sérieux.

Jean-Pierre Dubois
Professeur de droit constitutionnel
à l'Université de Paris XI,
Président d'honneur
de la *Ligue des Droits de l'Homme*

---

1. Hormis les périodes dites de « cohabitation » pendant lesquelles c'est… le gouvernement qui gouverne, mais en 2000-2001 on a fait en sorte que ce retour à la norme des démocraties ne puisse que très difficilement se reproduire.
2. Autriche, Irlande, Portugal, Finlande, Pologne, etc.
3. D'où le slogan des *indignados* « vous ne nous représentez pas ! »
4. Et à leur « renouvelabilité » illimitée dans le temps, sauf pour le Président de la République.

Christian VIGOUROUX

JUSTICE

Début 1941, contrainte par l'indigne « statut des juifs » d'interrompre ses études et de trouver du travail, **Françoise Seligmann** remplace à Saint-Gaudens l'assistante sociale du centre de détention des jeunes mineures délinquantes de la région de Pau. « *Ce poste m' intéresse car il va me permettre de participer à une expérience dont j' ai entendu parler et que les professionnels des tribunaux d' enfants considèrent comme une démarche révolutionnaire du traitement de la délinquance des mineurs* »[1].
Comme souvent, il faut porter attention au message de **Françoise Seligmann**. La justice, pour elle, doit - et peut - être novatrice, « révolutionnaire », professionnelle et expérimentale. Dès 1941, elle n'a que 21 ans, et dans des circonstances dramatiques, **elle a pressenti ce que seront les innovations de l'ordonnance de 1945 du Général de Gaulle sur la justice des mineurs.**
Nous sommes loin des passéismes faussement sévères que nous entendons à droite, et même à gauche, dans les présentes années.
Dans le sens de ses convictions, bien exprimées dans le numéro spécial d'*Après-demain*, « *La Justice aujourd' hui* »[2], nous insistons sur dix principes d'une bonne justice contemporaine.

1. LA JUSTICE EST « JUSTICE »

Elle ne se réduit ni se compare à aucun autre service public. **Elle décide, seule,** après toutes les enquêtes et expertises, après toutes les défenses, après tout le cercle plus ou moins serré de la procédure. La justice relie, mesure les liens au civil, sépare les innocents et les coupables au pénal. Elle est en contact constant avec ses auxiliaires, à commencer par la police et les avocats, les deux vitaux pour la Justice. Mais aussi les pénitentiaires, les éducateurs, les greffiers et tous les collaborateurs. La justice ne peut se passer d'eux, mais elle n'est jamais réduite à une « chaîne pénale », concept dégradé et simpliste, industrialiste et matérialiste, qui réduit la spécificité de la procédure pénale. **La justice est aboutissement. Elle a le dernier mot.** Ce ne sont pas des « mots croisés ». **Elle doit être *servie* avec zèle et efficacité** par ceux qui ont la noble mission de l'enquête comme par ceux qui ont la difficile tâche de l'exécution. Elle doit savoir, en même temps, organiser le retour d'information vers la police judiciaire et les auxiliaires de justice.

2. LA JUSTICE EST INDÉPENDANTE

L'indépendance est l'un des devoirs difficiles du magistrat. Aussi, celui-ci doit pouvoir s'appuyer sur des textes clairs et fermes.
Comment peut-on se satisfaire de la réforme de 2008 du **Conseil supérieur de la magistrature** (CSM) qui met la nomination de la majorité des membres non magistrats dans la main de la majorité du moment ?
Comment laisser subsister ce détail archéologique de la Constitution faisant du Président de la République « le garant de l'indépendance de la magistrature » alors que cette mission revient naturellement au CSM et non au Président ?
Le Parlement doit reprendre d'urgence la réforme constitutionnelle proposée fin 2012 qui tend à composer un nouveau CSM aux normes européennes en le dégageant de l'influence des majorités politiques. **Le temps de la vieille France aux juges gouvernementaux et aux procureurs fonctionnaires est clos.** Il faut s'en rendre compte.

3. LA JUSTICE EST DIVERSE

Justice civile, **justice pénale**, mais aussi **justice administrative** - pour que l'État de droit mérite son nom - **justice sociale**, la grande misère de notre République, **justice commerciale** - qui rappelle Balzac plus que Portalis - **justice des mineurs**, irrévocablement spécifique malgré les tentatives de mise au pas[3], et, bien sûr, **justice constitutionnelle**, la grande nouveauté de ces dernières années avec **la question prioritaire de constitutionnalité** (QPC), idée de gauche que la droite a su traduire en actes.
Une justice, diverse mais non plurielle, est une richesse si toutes les parties de la justice avancent d'un même pas, et si la justice sociale, parce que dépourvue de lobbies attitrés, n'est pas la grande oubliée des majorités successives. Quoi qu'il en soit, le grand espoir pour notre justice contemporaine vient de **l'internationalisation et de l'harmonisation du droit**, comme **du dialogue des juges** au plan européen et, peu à peu, au plan mondial si l'on pense à la Cour pénale internationale ou aux modes de règlement des conflits internationaux en matière d'environnement.

4. LA JUSTICE EST VÉRITÉ

Du moins recherche de la vérité !
Sus à l'erreur judiciaire ! Dans *Le seigneur des porcheries*, le jeune romancier américain Tristan Egolf, tôt disparu, décrit comment il est facile de charger un faible, en l'occurrence un éboueur, membre d'une profession alors honnie, pour lui faire porter la faute commise par la « victime » elle-même et son complice : « *de concert, ils avaient décidé de se couvrir en attribuant le crime à un boueux de passage - créature si misérable et pathétique que son alibi, même corroboré par de multiples témoins, serait balayé* ». C'est bien ce qui arriva, l'éboueur fut condamné à la place des coupables et libéré des années après, sans compensation, quand les vrais coupables furent démasqués par hasard…

Le doute est fait de justice et la justice passe par le doute. L'innocence est le principe. Ses contraires, la culpabilité, la complicité, la tentative, ne se présument jamais : elles se prouvent. Protestons, encore et encore, quand la presse croit faire acte de prudence et de légalisme en usant des regrettables expressions « voleur ou assassin *présumé* ». Il est vrai qu'on a pu l'y inciter, au sommet de l'État, il y a quelques années.

5. LA JUSTICE EST AUDACIEUSE

Tranchant des passions et de l'honneur, de la vie et de la mort, la justice est par nature tragique. Elle est placée nécessairement face à des dilemmes impossibles. Faut-il sabrer l'enfant en deux pour être juste envers les deux « mères » qui se disputent le nourrisson ? Faut-il ne prendre aucun risque avec un récidiviste ? Avec un mineur ? Ou oser le fait que **toute décision de justice est une incertitude, une audace, une sorte de pari**. Certes, pari raisonnable, pari collectif et mesuré, mais pari. Sans cette prise de risque, la justice s'embolise, se décrédibilise et favorise son propre remplacement par un distributeur automatique de peines avec tarifs affichés sur l'appareil… qui ne rend pas la monnaie.
Françoise Seligmann aurait aimé les premiers mots du beau livre de Florian Illies, *1913 : Der Sommer des Jahrhunderts*[4], *best seller* aujourd'hui en Allemagne : « ce sont les premières secondes de l'année 1913. Un coup de feu dans la nuit noire. On entend un cliquetis, les doigts se tendent sur la détente, un second coup de feu. La police alertée, arrive et s'empare du tireur. Il s'appelle Louis Amstrong. Le garçon de 12 ans a voulu fêter le nouvel an à la Nouvelle Orléans avec un pistolet volé. La police le met en garde à vue et l'expédie le lendemain dans une institution pour jeunes noirs abandonnés - « *colored waifs home for boys* ». Il se conduit là-bas si brutalement que le directeur de l'institution Peter Davis ne sait plus que faire quand, il lui met spontanément une trompette dans les mains alors qu'il était prêt à le gifler. Louis Amstrong est saisi, se tait et ses doigts tirent aussitôt de la trompette des sons à la fois sauvages et doux ».
Un mineur délinquant est sauvé.
L'audace de la justice charrie sa part de catastrophes et d'espérances.

6. LA JUSTICE EST ACCESSIBLE

Deux sujets prioritaires s'imposent à tout Garde des Sceaux en ce début de XXIe siècle.
D'une part, reprendre les formes nouvelles de justice lancées à la fin des années 1990, qu'il s'agisse **de maison de justice, d'audiences foraines, de consultations gratuites, de médiation diversifiée**. En inventer d'autres. Le tribunal en son Palais n'est pas la seule voie de justice.
D'autre part, **revoir la conception de l'aide juridictionnelle**. Apprendre en septembre 2013[5] que le budget de l'aide juridictionnelle va sensiblement baisser en 2014 est illogique. Certes, les économies sont nécessaires, en particulier quand il s'agit d'actions judiciaires sans aucune chance de succès. Mais la justice ne joue plus son rôle si elle s'éloigne des défavorisés. Aussi,

faut-il lancer, en intelligence avec les barreaux, des formes nouvelles de délivrance de l'aide juridictionnelle, notamment, par des avocats à temps plein pour une période donnée de leur exercice professionnel. Ce serait à la fois dépenser moins et mieux.

7. LA JUSTICE EST COMPRÉHENSIBLE

La motivation est le contraire de l'arbitraire.
Quand on parle « au nom du peuple français », qui plus est pour statuer, le moins que l'on puisse faire est d'être compris par celui dont on porte la parole.
Il sera toujours nécessaire de réinventer l'écrit judiciaire, les mots simples que chacun peut saisir.
La belle thèse de Fanny Malhière, soutenue en 2011 à Montpellier, sur *La brièveté des décisions de justice (Cour de cassation, Conseil d' État, Conseil constitutionnel)*, s'efforce de démontrer que « *la brièveté est un mode inadapté au plein exercice du pouvoir directeur des cours souveraines* ». Non sans raison, elle pointe, notamment, « *la multiplication des communiqués de presse et le développement des commentaires officiels émis par la juridiction* [et qui] *visent à éclairer le sens de la décision en compensant les lacunes rédactionnelles de sa motivation* ». Le Conseil d'État a eu raison de lancer en 2011 un travail de rénovation de l'écriture de ses décisions, qui se prolonge aujourd'hui en premières expériences.

8. LA JUSTICE EST VERTUEUSE

Ne demandons pas trop au juge. Mais demandons lui, au moins, d'être pleinement juge. Ce sont « **les vertus du juge** »[6]. Il est serviteur de la loi, indépendant et impartial, diligent et, c'est important face à une société plus diverse, respectueux de tous les justiciables, ce qui n'est nullement contradictoire avec l'autorité de la chose jugée.
De récusations en mises en cause, de plaintes en campagnes médiatiques, le juge ne s'attend pas à un lit de roses. Le travail de **déontologie collective**, l'accompagnement par des sages qui n'ont rien à voir avec les procédures de nomination et de discipline, aideront à ce que « juge » reste un terme de référence.

9. LA JUSTICE EST « PRIORITAIRE »

Que n'a-t-on entendu ce slogan ! Et pourtant, il n'y a pas plus nécessaire. La justice doit être prioritaire. **Il n'y a pas d'État sans Justice.** Depuis les années 1980, l'effort de la Nation s'est renforcé, qu'il s'agisse de Palais ou de prisons. Mais le fonctionnement ne suit pas. Cette mission éminente et première qu'est la Justice en est encore à fermer ses ascenseurs par manque d'entretien et à ne pas doter ses magistrats et agents de moyens de communication dignes de leur fonction. À la condition d'une gestion rigoureuse, avec indicateurs, incitation à l'économie par retour d'une partie des réductions de dépenses (qu'il s'agisse de « frais de justice » ou de frais de déplacement) et simplification du train de vie, **la justice doit prendre plus de place dans le budget de l'État**. Et non dans le budget de délégataires trop gourmands, comme c'est le cas pour l'improbable opération du (futur ?) palais de justice de Paris.
Les lois de programmation, inventées pour la sécurité, peuvent être la garantie de cette priorité à reconquérir.

10. LA JUSTICE RESPONSABLE : « AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS »

La justice doit rendre des comptes. Non pas à la façon du spectacle télévisé donné par la commission parlementaire d'Outreau, qui devait mener au projet inapproprié de la loi de 2007 disciplinarisant jusqu'à la décision juridictionnelle - loi heureusement invalidée sur ce point par le Conseil constitutionnel[7] - **mais à la manière républicaine devant l'instance indépendante du CSM, sous le contrôle de la Cour de cassation et du Conseil d'État**.

Que ces dix orientations soient suivies à la lettre, la qualité de la Justice de demain et d'*Après-demain* n'en serait pas pour autant assurée. **Pour que justice soit rendue pleinement, il faut aussi de la science, de l'engagement, du caractère, de la prospective et des moyens.** Que le souvenir de **Françoise Seligmann** nous y incite.

Christian Vigouroux
Président de la section du rapport et des études au Conseil d'État

---

1. Françoise Seligmann, *Liberté, quand tu nous tiens - T.1*, Fayard, 2000, p.55.
2. « La Justice aujourd'hui », *Après-demain*, n°15NF, juillet 2010.
3. Cf. « Quelle Justice pour les mineurs ? », *Après demain*, n°19NF, juillet 2011 et le livre de Pierre Joxe : *Pas de quartier ? Délinquance juvénile et justice des mineurs*, Fayard, 2012.
4. Florian Illies, *1913 : Der Sommer des Jahrhunderts* [1913 : l'été du siècle], S. Fischer, 2012. Non encore traduit en français.
5. *Le Monde*, 14 septembre 2013, « le gouvernement réduit fortement l'aide judiciaire aux plus pauvres » par une lettre du Premier ministre du 24 Juin à la Garde des Sceaux.
6. Antoine Garapon [dir.], *Les vertus du juge*, Dalloz, 2008.
7. Conseil constitutionnel, 1er mars 2007, n°2007-551 DC (Cdt 4 à 12) : démantèlement, au nom de la sauvegarde de la « séparation des pouvoirs », de la loi qui élargissait à tort la notion de faute disciplinaire dans la magistrature.

Henri LECLERC

FRANÇOISE SELIGMANN ET LES DROITS DE L'HOMME

Françoise Seligmann commença par faire la guerre ; elle rappelait que les Droits de l'Homme meurent pendant les guerres. Mais sa guerre était juste, elle était nécessaire. C'était même une guerre pour la défense des Droits de l'Homme. Face aux nazis triomphants et à leurs soutiens serviles de Vichy, il n'y avait que trois choix, rappelait-t-elle : **la collaboration, la majorité silencieuse ou la résistance**. Pour la jeune khâgneuse qui avait alors à peine dépassé vingt ans, la voie était claire. Elle allait prendre les armes pour combattre. Elle ne les déposera que lorsque les barbares furent chassés. Mais pour autant elle ne cessera jamais le combat. « ***Ces années ont fait de moi une inconditionnelle de la liberté. Depuis lors, le moindre abus de pouvoir m'est insupportable et, dans la mesure de mes faibles moyens, je m'efforce de réagir et d'aider ceux qui en sont victimes. Bref, je me suis engagée dans le camp très minoritaire des défenseurs des droits de l'homme et je suis devenue cette espèce de phénomène dérangeant que le commun des mortels considère avec un brin de condescendance : une "militante".*** »[1]
Dans la fièvre de la **Libération** avec l'équipe de ***Combat***, confiant à **Albert Camus** le soin d'exprimer dans des textes superbes, mieux qu'ils ne l'auraient fait eux-mêmes, leurs rêves et leurs espoirs de combattants, ils constataient qu'il fallait maintenant aller « de la Résistance à la Révolution », **que les apparences de la liberté ne sont pas la liberté**, que c'est combattre « le règne de l'Argent » qui avait pourri la République. Ils étaient tous pleins d'illusions et beaucoup, qu'ils soient revenus à l'anonymat tranquille de la vie quotidienne ou qu'ils se soient projetés vers le pouvoir dans la fièvre de l'action publique, oublieront ces proclamations enflammées. La paix sera, elle aussi, difficile. **Françoise Seligmann** restera toute sa vie fidèle aux enthousiasmes de sa jeunesse combattante.

DES BLESSURES DU PASSÉ AU PRÉSENT, LE COMBAT POUR LA LIBERTÉ

C'est **l'affaire Finaly** qui sera le point de départ de son engagement le plus constant, le plus total, celui de **la défense des Droits de l'Homme** : « *Un combat ingrat, certes, moins héroïque que la Résistance sous l' Occupation, mais tout aussi indispensable, fait de toute une série d' actions militantes tolérées, en temps de paix, sous un régime démocratique, pour faire pression sur l' opinion et les pouvoirs publics* »[2], devait-elle écrire. On se souvient que les enfants Finaly, dont les parents étaient morts à Auschwitz, avaient été recueillis par une demoiselle Brun qui, après les avoir fait baptiser, refusait de les rendre à leur tante. Pour résister aux décisions que la justice française, longtemps hésitante, avait fini par rendre, une véritable cabale catholique s'était mise en place autour de Mademoiselle Brun pour cacher les enfants de couvents en institutions religieuses ; des agissements qui évoquent la chaîne des planques qui, pendant des dizaines d'années, permirent au milicien criminel Touvier d'échapper à la justice. La gauche laïque, entraînée par la ***Ligue des Droits de l'Homme***, s'indignait avec force ; les milieux de la Résistance protestaient ; Françoise qui - selon ce qu'elle prétend - était « *en train de* [s'] *endormir dans le confort et le luxe* »[3] fut saisie d'une rage froide et se dressa à nouveau, constatant que **le combat pour les libertés n'est jamais achevé**.
Elle se mobilisa avec son mari et compagnon de Résistance, François-Gérard. C'est en 1949, en sortant d'un meeting houleux où la haine des intégristes catholiques se déchaînait, qu'ils se décidèrent à mener désormais un combat collectif. C'est François-Gérard qui le formula : « *Nous devons adhérer à la Ligue des droits de l' homme. Ce n' est pas un parti politique. C' est une*

organisation qui défend les idées pour lesquelles nous nous sommes battus pendant l' Occupation. »[4] À peine a-t-elle rencontré, dans les locaux vétustes de la rue Jean Dolent, le Président **Emile Kahn**, qu'elle devient Présidente de la section du 7ème arrondissement de Paris et le plus jeune membre du Comité central. Elle en devient Vice-présidente, et le restera jusqu'en 1994, où atteinte par une limite d'âge, alors statutaire, elle sera nommée par le Congrès Présidente d'honneur, comme l'avait été avant elle, sans avoir effectivement présidé l'association, Robert Verdier. **Elle ne cessa jamais de militer, d'intervenir, allant de conférences en meetings, de réunions en réunions, poussant toujours à l'action, pas toujours d'accord avec la direction ou même avec la majorité des ligueurs, mais vigilante, créant des débats féconds, posant des questions difficiles qu'on avait ignorées, voire voulu ignorer.**
Elle s'engagea politiquement, auprès de **Pierre Mendès France**, de l'Union des forces démocratiques, en 1958, quand la classe politique (majorité de la SFIO comprise) se soumit à De Gaulle et à sa nouvelle constitution, faite pour lui et qui pèse encore sur nos institutions, qu'elle n'a jamais cessé de condamner et de vouloir réformer. Puis, elle adhéra au **Parti socialiste**, auprès de **François Mitterrand**, mais fut une militante intransigeante. Elle ne s'éloigna jamais de son souci - presque obsessionnel - de la défense nécessaire et active des Droits de l'Homme. Il n'est qu'à lire le rappel de ce que fut son activité de sénatrice dans le trop court laps de temps où le Parti socialiste accepta d'être représenté par cette gêneuse impénitente : propositions de loi sans lendemain relatives, par exemple, à **la transparence de la vie publique ou interdisant le cumul des mandats** (au Sénat aussi !) ou **rétablissant les dispositions anti-corruption** qu'avait fait supprimer Édouard Balladur en arrivant au pouvoir lors de la cohabitation de 1993 !

D'*APRÈS-DEMAIN* À LA FONDATION SELIGMANN, UN ENGAGEMENT TOUJOURS PLUS FORT POUR LES DROITS DE L'HOMME

Est-il besoin de rappeler son engagement constant pour les différents aspects, parfois négligés, des Droits de l'Homme et du Citoyen : **droits des femmes**, **lutte contre le colonialisme et ses guerres**, plus particulièrement contre les exactions commises au nom de la France pendant les guerres coloniales, sa constante revendication pour **une justice plus juste**, sa préoccupation, datant là aussi de sa jeunesse, **des jeunes en danger** (ou considérés comme dangereux, ce qui est la même chose), **les droits des étrangers**, son attachement viscéral à la **laïcité**.

Elle avait la passion de la presse et de sa liberté, et se souciait de la formation des jeunes - qui le lendemain prendraient la relève - ce qui l'amena en pleine **guerre d'Algérie** à fonder un ***Centre d'Éducation Politique des Futurs Électeurs*** où s'organisait conférences et débats, réunissant lycéens et étudiants qui, avec elle, lanceront en 1957 ***Après-demain*, journal de documentation politique fondé par la *Ligue des Droits de l'Homme*,** dont le titre même montre sa volonté de regarder devant, toujours plus loin, de préparer l'avenir. Et ce journal, évoluant avec les temps successifs de la vie de la République, se maintient depuis 56 ans grâce à son inflexible ténacité. Cet amas considérable de réflexions, de débats sur la société, constitue sans doute le plus extraordinaire trésor qui puisse se concevoir sur la place des Droits de l'Homme, civils et politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle a toujours veillé à ce qu'une question de société, qu'elle soit politique, économique ou sociale, soit toujours regardée sous l'éclairage spécifique de son rapport avec les Droits de l'Homme et du Citoyen.
Et la **Fondation Seligmann**, qu'elle a créée après la mort de François-Gérard, entend *dans le respect de l' idéal laïque, œuvrer pour la victoire de la raison et de la tolérance, et promouvoir le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français. Elle a pour but de combattre les sources du racisme et du communautarisme : fondamentalismes religieux, relents du colonialisme, peur irrationnelle de l' inconnu, ségrégations fondées sur la condition sociale, le niveau d' instruction, les traditions héritées du passé.*
Qu'est-ce donc que tout cela sinon les Droits de l'Homme ? Comme le ***Prix Seligmann contre le Racisme***, il lui fallait après la mort de François-Gérard, et en prévision de la sienne, **assurer la survie du combat de leur vie**.

Dans ses derniers blogs, si récents encore, elle continuait : elle défendait la circulaire Taubira sur la **reconnaissance des droits des enfants nés à l'étranger de parents français d'une procréation médicalement assistée**, qui n'avaient pas jusque-là d'identité juridique, ou encore protestait contre le retard à mettre en œuvre **le droit de vote des résidents étrangers non européens aux élections municipales**. Ainsi, jusqu'à la mort, elle sera une militante obstinée, tranquillement déterminée, suivant la route tracée dans les engagements héroïques de sa jeunesse.

Henri Leclerc
Avocat au barreau de Paris

1. Françoise Seligmann, *Liberté, quand tu nous tiens...*, Fayard, 2000, p.16.
2. Françoise Seligmann, *op. cit.*, p.319-320.
3. Françoise Seligmann, *op. cit.*, p.326.
4. Françoise Seligmann, *op. cit.*, p.329.

Caroline FOUREST

UNE DROITE RELIGIEUSE À LA FRANÇAISE

Je ne peux pas entamer cet article sans penser au dernier coup de fil que j'ai reçu de **Françoise Seligmann**. Elle était, comme toujours, en alerte, prête à résister, et plus que jamais révoltée par la violence des opposants **au mariage pour tous**. À plus de 93 ans, elle venait même de lancer son blog et d'y consacrer un billet. Le bruit des bottes des groupes néofascistes défilant aux côtés de Civitas, qui venait de me passer à tabac, lui rappellait une sale musique, qu'elle a trop combattue pour ne pas reconnaître. Quelle grande vigie nous avons perdue, à une époque où la vigilance doit continuer. Bien sûr, l'histoire ne se répète jamais à l'identitique. Même si le contexte de crise économique rappelle la dépression des années 30 et si ce fumier nourrit les envies de **repli identitaire** et les **démagogies** les plus mortifères. Les prochaines municipales seront à cette image, salies par **une poussée de candidats frontistes**, décidément les grands gagnants de l'affaiblissement de la digue républicaine.

DE LA POUSSÉE DES EXTRÊMES…

C'est le symptôme le plus inquiétant observé pendant les mobilisations des opposants au mariage pour tous. La sortie de toutes les droites, y compris les plus anti-républicaines **(intégristes, royalistes ou néofascistes)** et la faible résistance de la **droite républicaine**, en lambeaux depuis le triomphe idéologique du « Sarkozysme » et de son cerveau droit : la ligne maurassienne de **Patrick Buisson**. Qui mieux qu'un ancien contributeur de *Minute* et conseiller de Jean-Marie Le Pen pouvait rêver à pareille faiblesse ? Et il n'est pas le seul. Le fait que ses jeunes pousses, comme **Guillaume Peltier**, qui a fait ses classes au sein d'organisations intégristes catholiques et au FN avant de passer à la laïcité uniquement contre l'islam et à l'UMP, soient les étoiles montantes de la « droite forte » en dit long sur **les passerelles idéologiques qui existent désormais entre la droite de gouvernement et la droite marginale**. Un autre signe est la complaisance dont ont bénéficié les réseaux extrêmes de l'opposition au mariage pour tous, y compris lors de passages à **la violence physique**, l'appel même à une forme de résistance factieuse de la part d'anciens conseillers de l'Élysée sous **Nicolas Sarkozy**. Décidément, la droite républicaine a failli perdre son âme, et l'a vendue pendant ces journées. Mais il y a aussi des signes encourageants : cette coalition de fortune, qui s'est retrouvée dans la rue, a vite révélé ses incohérences une fois mise devant la nécessité de se prolonger en mouvement politique de longue durée.

Le torchon brûle dans la maison des partisans de la famille normée. **Brigitte Bourges**, l'illuminée du Printemps français (sans doute la coalition la plus pétainiste depuis l'après-guerre) **n'a pas eu envie de prolonger son *Pacs* avec Frigide Barjot** - le cache sexe branché de « La Manif pour tous » contre les droits de tous. Une fois le besoin d'« hétéro-pride » passé, Frigide Barjot a été mise sur la touche par les réseaux qui œuvraient en sous-main et qui n'ont jamais, contrairement à ce qu'elle feint d'avoir cru, accepté **l'homosexualité**. Deux coalitions épouvantails sont donc sorties de cette boîte de pandore et vont désormais hanter **l'UMP, qui croyait pouvoir instrumentaliser cette colère pétainiste sans sacrifier son héritage gaulliste**. Le **Printemps français**, qui va des réseaux catholiques intégristes aux identitaires païens, va servir de plate-forme à droite du **Front national** et permettre de diffuser un discours nationaliste et maurassien, hanté par l'invasion et la décadence ou le complot « homo-maçonnique ». Idéal pour recentrer le FN plus au centre de l'échiquier, sauf si

cette coalition se met en tête de présenter des candidats qui lui prendront des voix. Quant aux réseaux du Vatican et des associations familiales catholiques (les **AFC** et **Alliance Vita**), emménés par les lieutenants de **Christine Boutin**, ils rêvent depuis longtemps de former une sorte de droite religieuse à l'américaine qui pourra radicaliser la droite de parti sur les questions comme l'homosexualité, l'avortement ou l'euthanasie. Jusqu'ici sans succès, tellement ce lobbying heurte en profondeur l'attachement des Français à la **laïcité** et aux acquis qui en découlent. C'est d'ailleurs la leçon qu'en tirent ceux qui ne sont plus décidés à attendre le « messie » Sarkozy et travaillent à rebâtir une droite républicaine.

… AUX COMBATS POUR L'ÉGALITÉ ET LA LAÏCITÉ

En face, si elle veut tenir tête à ces coalitions liberticides, la gauche doit continuer à mener deux fronts, deux combats, sans jamais les opposer : **l'égalité et la laïcité. Être vigilante contre tous les intégrismes, y compris l'islamisme, sans se laisser culpabiliser par ceux qui voient désormais dans l'universalisme, le féminisme ou la laïcité une marque d'« islamophobie »** - ce mot terrible, pensé pour faire passer la critique de la religion pour du racisme. À l'inverse, ceux qui tiennent bon face à ces procès d'intention, si mal intentionnés, ne doivent pas oublier que **le racisme existe, et qu'il invoque parfois la laïcité pour maquiller un vieux fond de racisme anti-arabes, devenu anti-musulmans**. La gauche doit impérativement faire la différence entre l'islamophobie (rejet d'une religion en tant qu'idéologie) et la « musulmanophobie » (rejet des musulmans), qui n'est rien d'autre qu'un racisme. Ce n'est qu'au prix de cette ligne exigeante et précise qu'elle fera exploser les impostures, unissant la droite anti-républicaine, intégriste ou néofasciste, contre les homosexuels, les musulmans, l'idée d'égalité et finalement la République elle-même.

Caroline Fourest
Journaliste,
Co-fondatrice de la revue *ProChoix*

FONDATION SELIGMANN
POUR VIVRE ENSEMBLE

LES BOURSES 2013-2014 de la FONDATION SELIGMANN

Appel à candidatures

La FONDATION SELIGMANN décerne, à la fin de chaque année scolaire, plusieurs bourses d'une valeur de 1 000 € permettant à des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, d'énoncer et de réaliser un projet traduisant leur désir du "Vivre ensemble" et leur refus du racisme et du communautarisme.

Les BOURSES 2013-2014 de la FONDATION SELIGMANN exclusivement réservées aux établissements de Paris, de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis, seront attribuées par un jury, désigné par le Conseil d'administration de la Fondation, qui se réunira en mai 2014 pour délibérer. Le journal *Après-demain*, organe de la FONDATION SELIGMANN, publiera la liste des lauréats et des bourses attribuées.

La fiche projet d'établissement peut être téléchargée sur le site de la Fondation Seligmann :
www.fondation-seligmann.org

Les candidatures seront à adresser à la FONDATION SELIGMANN
BP 458-07 - 75327 PARIS Cedex 07

Avant le 11 avril 2014

Site : www.fondation-seligmann.org Contact : contact@fondation-seligmann.org

Catherine LALUMIÈRE

L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ… EUROPÉENNE

Après-demain a toujours été un magnifique instrument d'éducation pour ceux qui veulent comprendre la complexité du monde. Dès le premier numéro, **Françoise Seligmann** écrivait « *Quand l'opinion publique démissionne, la notion d'intérêt général, fondamentale en démocratie, disparaît.* », et elle ajoutait « […] *l'intelligence des problèmes politiques, c'est-à-dire leur connaissance, leur compréhension, leur libre examen, ces qualités ne sont pas des aptitudes naturelles. C'est pourquoi notre Centre* [d'éducation politique] *se propose de former les futurs électeurs en remettant raison et vie partout où l'obscurantisme politique fait régner la confusion et l'apathie* […] ».
Cette exigence d'information et de réflexion, dans un esprit critique indépendant et constructif cher à **Françoise Seligmann**, est particulièrement nécessaire quand on parle de **citoyenneté. Les citoyens d'un État doivent connaître et comprendre les droits qui leur sont accordés et les devoirs qu'ils ont envers leurs concitoyens et la collectivité à laquelle ils appartiennent.**
C'est pourquoi on ne peut que regretter que notre République française ait souvent sacrifié dans les établissements scolaires **l'instruction civique** qui est, en réalité, absolument indispensable à toute société organisée et démocratique fondée sur la volonté populaire. Heureusement, sous l'impulsion du gouvernement, cette situation semble aujourd'hui s'améliorer, plus exactement semble commencer à s'améliorer… On verra la suite.

Cependant, il y a un domaine où les progrès sont particulièrement lents et insuffisants, celui de la **citoyenneté européenne**. Que l'on soit pour ou contre ce que l'on appelle « l'Europe politique », nous sommes aujourd'hui en présence de faits : depuis 1992, le Traité de Maastricht a institué la « citoyenneté européenne » et le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (art. 20), autrement dit le Traité de Lisbonne, précise qu'« *Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas* ». Désormais, quelles que soient nos réactions favorables ou défavorables, la citoyenneté européenne existe.
Mais qui, dans un pays comme la France, sait qu'il est citoyen européen ?
Qui a conscience des droits et des devoirs liés à cette citoyenneté ?
Qui éprouve ce sentiment d'appartenance sans lequel la citoyenneté, notion juridique, est une coquille vide sans grande portée ?
Rares, trop rares sont les personnes qui peuvent répondre positivement à ces questions.

CITOYENNETÉ EUROPÉENNE : DES DROITS ET DEVOIRS À CONNAÎTRE

Sur le plan juridique, de nombreux textes, ainsi que les jurisprudences de la Cour européenne des Droits de l'Homme et de la Cour de justice de l'Union européenne, ont donné de la consistance aux droits et devoirs reconnus aux citoyens européens, dont les plus importants sont mentionnés dans les traités :

• le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ;

• le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen, de même qu'aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, dans des conditions analogues à celles des ressortissants de cet État, etc. ;

• le droit de bénéficier, sur le territoire d'un pays tiers, de la protection des autorités diplomatiques et consulaires de tout État membre.

Une mention particulière doit être faite concernant **la Charte des droits fondamentaux**. Ce très beau texte, proclamé au Sommet de Nice en décembre 2000 et désormais inclus dans le Traité de Lisbonne, ne concerne pas seulement les citoyens de l'Union. Il concerne toute personne (y compris des étrangers) qui relève du territoire de l'Union. Seul le Titre V « Citoyenneté » ne s'applique qu'aux citoyens, tel que défini par l'article 20 du Traité de Lisbonne. C'est donc un texte de portée large. En tout cas, les citoyens européens en bénéficient comme ils bénéficient des droits reconnus par la Convention européenne des Droits de l'Homme, adoptée par le Conseil de l'Europe dès 1950, tout comme ils bénéficient des jurisprudences de la Cour européenne des Droits de l'Homme qui siège à Strasbourg ou de la Cour européenne de Luxembourg.

Nous avons là un ensemble de textes, et des mécanismes de contrôle juridictionnels extrêmement importants, qui donnent un contenu juridique très fort à la citoyenneté européenne. Mais, indubitablement, ces droits, ces mécanismes de contrôle, pour être efficaces, ont besoin d'être connus par les citoyens eux-mêmes. Ils doivent être enseignés au-delà des facultés de Droit, de façon évidemment simplifiée dans les écoles, les collèges, les lycées. Un exemple souvent cité : à l'occasion de l'anniversaire de la Révolution française, on a parlé d'afficher dans les classes le texte de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789. Fort bien ! Pourtant, ce texte, déjà ancien, est très en retard par rapport au droit actuel. Il serait plus réaliste et plus utile d'afficher, d'expliquer et de commenter la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui correspond beaucoup mieux à l'état actuel de notre société. Mais, apparemment, personne n'y a pensé ou ne l'a voulu. En définitive, et de manière générale, on ne peut que constater et déplorer la faiblesse de l'enseignement concernant les affaires européennes : **on parle peu des organisations qui ont été créées après la Seconde Guerre mondiale** (le Conseil de l'Europe et la Communauté devenue l'Union européenne), **des institutions dont on a doté ces organisations,** notamment l'Union européenne, **des domaines dans lesquels l'Union intervient et des grandes décisions qu'elle prend ; on parle très peu de la citoyenneté européenne !** Evidemment, l'ensemble de ces questions est complexe, mais n'est pas plus compliqué à enseigner que bien d'autres disciplines, à condition - cela devrait aller de soi - que les professeurs soient formés à cet enseignement, ce qui, encore aujourd'hui, fait défaut.

DONNER DU SENS AU PROJET EUROPÉEN

Néanmoins, cette instruction civique européenne ne doit pas se limiter à donner des connaissances de base sur les textes, les institutions, les droits... Elle doit porter aussi - et je dirai **surtout** - sur le sens du projet européen. **Si les citoyens n'ont pas conscience des objectifs et des raisons pour lesquels on s'est lancé dans l'aventure de la construction européenne, celle-ci sera construite sur du sable.** Il en sera de même si les citoyens désapprouvent le projet lui-même, ou désapprouvent ce qu'ils perçoivent de ses grandes orientations. Cette prise de conscience du projet, des raisons profondes qui en sont à l'origine, et une approbation des principales orientations données à ce projet pour le futur, sont indispensables pour que les citoyens éprouvent un sentiment d'appartenance à l'Union européenne elle-même. Ce sentiment d'appartenance ne se décrète pas. Il repose sur des connaissances, mais surtout sur un lien affectif qui résulte d'une alchimie complexe entre la raison et les sentiments. **Que constate-t-on aujourd'hui ? Une grande ignorance et une grande déception.**

L'ignorance a de multiples causes. La plupart des citoyens connaissent mal les questions européennes : manque d'éducation dans les établissements scolaires dont nous avons parlé plus haut ; défaillance des médias et de la classe politique, toutes tendances confondues et à tous les niveaux ; maladresses des institutions européennes qui, de façon générale, multiplient les informations sans donner d'explications claires et compréhensibles, etc. En outre, au fil des années, **l'habitude a été prise par les institutions européennes**

de présenter leurs décisions comme le meilleur et le seul compromis possible. Sans alternative, cette présentation unilatérale, et en quelque sorte monolithique, est décourageante pour les citoyens qui n'adhèrent pas à ces décisions. En réalité, dans l'Union européenne comme dans les États, les régions, les communes, il y a toujours des majorités et des minorités, et c'est ce « jeu » démocratique qui oriente les décisions. Ce qu'une majorité a décidé peut être défait par une autre majorité. C'est vrai à tous les niveaux de la société, y compris au niveau européen. **C'est ce jeu démocratique qui est souvent mal vu et mal compris par les citoyens européens qui ont l'impression que les décisions de l'Union européenne sont prises loin d'eux, à Bruxelles, par des technocrates aveugles et sans expérience du terrain.** Mais, évidemment, si les citoyens ne sont pas éduqués et formés pour exercer leurs responsabilités et avoir une influence, ils resteront hors du jeu. Depuis les débuts de la construction européenne, notamment depuis le Traité de Rome de 1957, c'est malheureusement ce qui s'est passé, trop souvent.

UNE EUROPE EN CRISE

Aujourd'hui, l'Europe traverse une crise très grave, sans doute la plus grave depuis les débuts de la construction européenne. Une crise financière, économique et sociale violente qui a nécessité et nécessite encore des mesures de redressement énergiques et souvent douloureuses, des mesures immédiates, à court terme. Cependant, derrière cette crise, qui a éclaté au grand jour en 2007-2008, existe une crise plus profonde, impliquant des mesures à long terme. **Cette crise profonde résulte des transformations du monde, ce que l'on appelle la mondialisation** : les nouvelles techniques de communication ; l'arrivée des grands pays émergents ; les problèmes démographiques de l'Europe ; le déplacement des centres de gravité sur la planète ; les problèmes environnementaux, etc.
Tout cela pèse sur l'Europe et nous oblige à réexaminer le projet européen, à repenser le sens du projet européen pour le XXI[e] siècle. Malheureusement, il ne semble pas que les « élites » (élites politiques, intellectuelles, industrielles…) aient encore dégagé des idées claires qui nous permettraient d'avancer avec confiance. **Les perspectives restent floues ; néanmoins, on voit tous les jours que les citoyens attendent quelque chose. Certes, ils attendent d'abord des solutions à leurs problèmes quotidiens** (chômage, pouvoir d'achat, logement…), **mais ils attendent aussi des perspectives.** Confusément, ils perçoivent très bien les changements du monde et ils s'inquiètent pour leur avenir et, *ipso facto*, pour l'avenir de l'Europe. Ils veulent savoir et comprendre. Ils veulent sentir « un pilote dans l'avion ». Ils veulent aussi être éduqués… pour se sentir de véritables citoyens écoutés et responsables. **Dans le contexte actuel, plus que jamais, l'éducation à la citoyenneté européenne est une nécessité absolue… sinon les populismes et les réflexes hyper nationalistes que l'on a connus dans le passé, feront à nouveau des ravages.**

Catherine Lalumière
ancienne ministre,
Présidente de la Maison de l'Europe de Paris

Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH)

Si vous souhaitez être informé de la situation des Droits de l'Homme dans le monde,
inscrivez-vous à la Newsletter de la FIDH sur www.fidh.org
et consultez le blog de la FIDH "Gardons les yeux ouverts", blog.gardonslesyeuxouverts.org

Pour soutenir les actions de promotion et de défense des Droits de l'Homme de la FIDH à travers le monde,
faites votre don en ligne sur www.fidh.org/dons
ou envoyez un chèque à l'ordre de la FIDH à l'adresse suivante :
FIDH - Service Donateurs - 17, passage de la Main-d'Or, 75011 PARIS

(Chaque don donne droit à une réduction d'impôts selon la législation en vigueur)

Renaud FABRE

L'ÉCOLE ET LA RÉPUBLIQUE

L'an passé, au premier trimestre, *Après-demain* publiait un numéro sur le thème : « *L' École dans la Société* », titre qu'avait choisi **Françoise Seligmann**, tout en me demandant d'animer l'équipe éditoriale. Ce fut un temps d'heureuse convergence, avec tous ceux, experts, chercheurs, syndicalistes, décideurs publics et élus, qui voulaient ensemble trouver un nouveau chemin pour la transmission des connaissances à la jeunesse : « ***Refonder le Contrat social pour l'école*** » était alors notre opinion commune, et le thème de l'éditorial. Qui pourrait ignorer l'actualité de cette idée ? Elle est aujourd'hui largement partagée, figure en bonne place dans la loi, et inspire le dessein global de l'actuel ministre de l'Éducation nationale, Vincent Peillon.

« **Refonder l'École** » : au regard de ces vues sur la profondeur et le moyen terme, **Françoise Seligmann** a donné maints témoignages de son engagement permanent en faveur **d'une éducation vivante et partagée, ouverte, offerte à tous les enfants avec la générosité lucide qui est celle d'une grande nation démocratique**. ***Après-demain*** s'est au fil du temps exprimé plusieurs fois sur le système éducatif, toujours à partir des idées de sa fondatrice : en évoquant ici les idées de Françoise, dont je ne saurais me prétendre dépositaire, je voudrais dire combien, comme beaucoup d'autres, je m'en considère le débiteur.

Sur l'action de l'École, **Françoise Seligmann** a fait avancer deux dimensions essentielles, toujours actuelles, et qui guideront encore longtemps les choix de l'action publique. Ces dimensions du projet de l'École, dans lesquelles je retrouve ses convictions et son action, sont **la fraternité** et **la qualité du projet éducatif**.

FRATERNITÉ, VÉRIFICATION PAR L'ACTION DES PRINCIPES DE LIBERTÉ ET D'ÉGALITÉ

La fraternité, « lien qui existe entre les personnes appartenant à la même organisation, qui participent au même idéal », est ce tiers-élément de la devise républicaine qui en achève et en incarne la construction. Pour **Françoise Seligmann, la fraternité, c'était la vérification par l'action des principes de liberté et d'égalité :** elle avait une conception de la fraternité magnifique et généreuse, exemplaire par l'humilité et la précision de ses choix dans l'aide aux petites classes, aux élèves des quartiers difficiles, aux humbles et patientes actions de la **Fondation Seligmann** vers les enfants qui apprennent moins vite et moins bien que les autres. Dans cette démarche, il y a tout sauf une action supplétive. **La fraternité n'est pas un complément de morale :** par le partage vécu des connaissances, elle donne un fondement vivant à l'école républicaine. Cette conviction, **Françoise Seligmann** l'avait dès sa jeunesse tirée de l'action ; elle avait à coup sûr adhéré à cette partie du *Plan d' action immédiat* que contenait, dès le 15 mars 1944, le Programme du Conseil national de la Résistance, qui prévoyait « ***La possibilité effective pour tous les enfants français de bénéficier de l'instruction et d'accéder à la culture la plus développée quelle que soit la situation de fortune de leurs parents, afin que les fonctions les plus hautes soient réellement accessibles à tous ceux qui auront les capacités requises pour les exercer et que soit ainsi promue une élite véritable, non de naissance mais de mérite, et constamment renouvelée par les apports populaires.*** »

MAIS PEUT-IL Y AVOIR FRATERNITÉ SANS QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ?

L'éducation des plus fragiles n'est-elle pas d'abord soumise à un impératif de qualité ? Cette seconde dimension fait partie des convictions essentielles de **Françoise Seligmann**, qui avait de la qualité du projet éducatif une vue globale et forte : **éduquer, c'est transmettre ce qu'une génération a appris de mieux à ceux qui viendront après elle**. L'éducation doit, à chaque génération, s'ouvrir aux connaissances, aux méthodes et aux projets qui font et feront le renouvellement des idées, de la culture et des sciences, des métiers, que la Nation attend pour la génération qui vient. Je vois en cet instant combien l'éducation numérique l'aurait sans doute un jour préoccupée, avec toutes les frontières, aujourd'hui à tracer, entre ce qui relèvera de ce qui passe et ce qui alimente le bien commun.

Grâce aux convictions de **Françoise Seligmann** sur les relations entre l'École et la République, face à de nouveaux défis, nous sommes déjà moins seuls !

Renaud Fabre
Directeur de l'information scientifique et technique du CNRS

Jean-Michel BELORGEY

LES RÉFORMES SOCIALES

C'est pendant plus d'un demi-siècle que **Françoise Seligmann** aura dirigé, pour de bon, de quelque concours qu'elle ait bénéficié pour l'animation de certains numéros[1], la publication d'*Après-demain*. Elle n'a, tout au long de cette période, que rarement pris elle-même la plume, cinq ou six fois en tout s'agissant des questions sociales au sens large : dans les numéros « *L' individu et la société moderne* » en 1963, « *La famille* » en octobre 1975, « *La sécurité sociale : les vraies réformes* » en mars 1996, « *La réduction du temps de travail* » en octobre 1996, et sur le thème « *Morale et politique* » en introduction au numéro « *France, terre inégalitaire, droits à défendre, droits à conquérir* » en novembre 2008.

Les questions sociales au sens large ! Car Françoise a toujours tenu pour une évidence **qu'entre droits civils et politiques et droits sociaux il n'existe pas de discontinuité, qu'il ne faut pas non plus penser le social indépendamment de l'économique, ni l'économique indépendamment du social** : comme elle l'affirmait dans la conférence donnée à Brive en mai 1945, pour présenter le *Plan de sécurité nationale* du **Mouvement de Libération Nationale**, sans profondes réformes de structures, « *une politique de liberté est une duperie* ».

QU'A-T-ON FAIT *DU PLAN DE SÉCURITÉ NATIONALE ?*

À des réformes sociales dignes de ce nom, on ne saurait, par conséquent, assimiler n'importe quelle collection de **mesures sociales** improvisées au jour le jour, pouvant quelque temps faire illusion, mais ne s'attaquant pas aux racines du mal (les inégalités, les injustices, les gaspillages, le règne du profit) et ne pouvant, dès lors, ouvrir la voie aux mutations nécessaires dans la répartition de la richesse collective et dans les rapports sociaux. Réformer n'est ni rêver - faire miroiter des lendemains qui chantent au prix de **ruptures** qui risquent d'être imaginaires, ou **de tout changer pour que rien ne change** - ni procéder incessamment à des redonnes qui pourraient bien souvent n'être que des reprises. Sans doute n'est-ce pas un hasard si, dans son éditorial de 1982, Françoise, qui a ouvert les colonnes d'*Après-demain* à plusieurs générations de ministres sociaux du gouvernement de la gauche : Claude Évin, Georgina Dufoix, Martine Aubry etc., a tenu, en s'appuyant sur les propres formulations de **Pierre Mendès France**, celles-là même qu'on vient de reprendre, à jeter un cri d'alarme à propos des dérives de la politique sociale française et, plus généralement, de la grande pitié de la vie politique, « *à laquelle n' échappe pas la plus grande partie de la gauche dite de gouvernement* ».

Le fait est que, **ni en matière d'emploi et de droit du travail** (droit syndical et de la négociation collective, droit du licenciement, conditions de travail, formation et promotion professionnelle), **ni en matière de protection sociale** (famille, enfance, santé, vieillesse, dépendance), **ni en matière de logement et de politique de la ville, on ne saurait dire que les grandes ambitions de réformes structurantes,** qu'évoquait à Brive la directrice du service social du **Mouvement de Libération Nationale, aient durablement trouvé à s'incarner**, passées les premières années de l'après-guerre, avec la mise en place de la **Sécurité sociale** et la prolongation, en matière de droit du travail, de l'effort du **Front**

populaire, les autres périodes fastes ayant été peu nombreuses : l'époque de la *Nouvelle société*, le tout début du gouvernement de la gauche. Le coût des guerres de décolonisation, celui des chocs pétroliers, mais aussi celui d'une décentralisation mal pensée, l'insidieuse pénétration des dogmes néolibéraux, favorisée par une construction européenne tournant le dos au social, jusque dans les modes de pensée de nombres de décideurs de gauche[2], l'interprétation maximaliste du dogme des contraintes monétaires et des disciplines de la concurrence ont ainsi conduit, non seulement à l'abandon de toute démarche profondément réformatrice, mais à la liquidation de cet instrument essentiel d'une démarche prospective qu'avait, pendant quelques quarante ans, été le Plan, et à la remise en cause de nombre d'acquis.

DES RÉFORMES « NI FAIT NI À FAIRE »

Les **Lois Auroux**, loin qu'elles aient ouvert un nouveau cours, ont peiné à s'appliquer ; **de larges pans du droit du travail ont été sacrifiés à l'obsession de flexibilité** ; la réduction du temps de travail s'est faite, comme l'indiquait Françoise en octobre 1996, sous le signe d'un triomphe de la microéconomie qui a aussi été celui de **l'immobilisme**, sans respecter une quelconque exigence de cohérence, faute de politique globale du temps de travail et d'une quelconque politique des revenus ; **l'ordre public social** a vécu avant même que l'accord national interprofessionnel de ce début d'année ne lui porte un coup fatal, en même temps qu'à ce que Françoise appelait en 1945, dans un vocabulaire aujourd'hui un peu dépassé, mais qui fait image, le « *droit de l' embauchage et du débauchage* ». Rien de surprenant, dans ces conditions, à ce que l'on ait, depuis quarante ans, y compris sous les gouvernements de la gauche, assisté à **une dégradation spectaculaire de la clef de partage des fruits de l'activité économique entre revenus du capital et revenus du travail**.

Sur le plan de **la protection sociale**, la durable incompréhension par les décideurs français des bouleversements intervenus dans le fonctionnement du marché du travail, des désajustements en résultant entre un système de couverture des risques essentiellement conçu comme une annexe au contrat de travail, a conduit à différer des réformes qui s'imposaient (celle de l'assurance chômage, celle de ce système subsidiaire de couverture des risques qu'était l'aide sociale). La création du **RMI** peut passer pour une conquête importante, mais la logique du dispositif est loin d'avoir été correctement assimilée par ceux-là même qui se sont résignés à l'instaurer. Aux ravages de l'absurde thématique de la **contrepartie** (quand il fallait comprendre le RMI comme un double droit, droit à un viatique et droit à une préparation, au prix d'un détour promotionnel, d'un retour aux affiliations perdues), s'est ajoutée son *embolisation* en qualité de troisième pallier d'indemnisation du chômage et, alors même qu'on pressait les pauvres de ne pas s'endormir sur leurs lauriers, la dispense accordée aux collectivités locales de fournir l'effort, originellement exigé d'elles, sur le front de l'insertion, à proportion du coût des prestations proprement dites.

La même incapacité à percevoir les mutations sociales, explique la bizarre coexistence d'une politique de la femme et d'une politique de la famille au minimum peu articulées (quid des modes de garde, des prestations individualisées, par opposition au RMI, ou du partage des droits à la retraite), ou encore la mise en place tardive et confuse d'**une politique de la dépendance**, pour une large part davantage conçue, comme d'autres, en vue de délimiter à leur satisfaction les frontières de compétences entre décideurs que pour répondre aux besoins des familles.

Sur le plan du **logement**, Françoise déplorait déjà, en 1945, l'impuissance à répondre à la bonne hauteur, à la différence de l'Angleterre, aux besoins des classes populaires. Mais à cela rien n'a changé : aucune des lois intervenues en matière de logement et d'urbanisme et, surtout pas, malgré les espoirs de ceux qui avaient contribué à sa conception, la loi portant création du **DALO** - **le droit au logement opposable** - étrange créature juridique, étrange dispositif, dont le Parlement s'est empressé, dans une séance nocturne, d'amputer les rares dimensions accoucheuses (possibilité, notamment, de condamner l'État à des astreintes significatives en cas de non concrétisation du droit reconnu, au terme d'une longue procédure, de se voir attribuer un logement).

Au nombre des réformes, procédant d'une réflexion de longue haleine, nourrie d'innombrables rapports, figure incontestablement celle du **système de santé**, en dernier lieu orchestrée par la loi dite HPST (Hôpital, patients, santé, territoires) dont il est dommage qu'elle ait dû, à tant de reprises, être retouchée dans des conditions qui n'ont guère permis aux parlementaires de comprendre ce qui se passait, comme cela est fréquemment le cas avec les lois portant dispositions diverses d'ordre social (DDOS). Ce mode de fonctionnement, avec ses conséquences malheureuses, Françoise le soulignait déjà dans son éditorial de mars 1996, avec les lois de financement de la Sécurité sociale (LFSS).

« L'ILLUSION N'AURA DURÉ QUE LE TEMPS D'UN DISCOURS. […] LES VRAIES RÉFORMES ATTENDRONT. »[3]

L'exigence de faire du droit du travail, du droit de la protection sociale, du droit social en général, une œuvre collective, se heurte en fait étrangement, de plus en plus, **à la tentation de procédures parodiques,** qu'il s'agisse de la procédure ayant cours au Parlement ou de celles prétendant associer tel ou tel pan de la société civile aux choix en préparation. Il n'existe plus d'enceinte comme celle du Plan, où la ***communauté des planificateurs*** était accoutumée à mettre en commun des préoccupations et des intuitions. Il n'est pas jusqu'à la **vie associative**, tant vantée, mais si fortement marginalisée par sa prise en étau entre bureaucratie et marché, qui peine à jouer son rôle de laboratoire de nouveaux possibles. Quant au juge, dont l'intervention n'est certes qu'un dernier recours contre l'arbitraire des guichets sociaux, il est dommage que, faute d'avoir l'énergie, l'imagination et le goût nécessaires pour assurer l'euro-compatibilité et la décence des juridictions sociales spécialisées, **on songe à en transférer les compétences à des juges de droit commun,** à qui cela tombera des mains, **au risque qu'il n'y ait plus de *justiciabilité* en matière sociale,** notamment pour les prestations à caractère très social comme le RMI ou celles de l'aide sociale aux personnes âgées et de la dépendance. Perspective d'autant plus préoccupante que la poire pour la soif que constitue l'appel à un juge européen n'est, en ce domaine, qu'une toute petite poire. **Les questions sociales ne passionnent pas la Cour de justice des Communautés européennes ni la Cour européenne des droits de l'Homme. Le Comité européen des Droits sociaux n'est pas une véritable juridiction,** mais un organe de régulation, et les juges nationaux ne tiennent ses prises de position que dans une estime modérée, comme d'ailleurs la **Charte sociale** dont il est la vestale, puisqu'ils se refusent toujours à la considérer comme d'application directe.

Réformer oui, encore faut-il avoir des faits sociaux une **connaissance** point trop sommaire ou biaisée, le **courage** de nommer ce qu'on sait défaillant ou déplaisant, de **résister** aux séductions, aux pressions, aux invectives, aux modes, de conserver assez de temps par-delà les jeux qui président à la conquête et à la conservation du pouvoir, à **dialoguer**, en vérité, avec toutes les franges de la société, y compris celles qui éprouvent du mal à prendre la parole et/ou à se faire entendre.

Jean-Michel Belorgey
Président de section honoraire au Conseil d'État, ancien Président du Comité européen des Droits sociaux du Conseil de l'Europe

---

1. S'agissant des numéros sociaux, elle a bénéficié de l'experise de Jean-Paul Bachy, André Gauron, Jean-Claude Henrard, Bertrand Main, Dominique Taddei, etc.

2. Voir « Les droits des travailleurs à l'heure européenne », *Après-demain*, n°319, décembre 1989.

3. Françoise Seligmann, « Les vraies réformes », *Après-demain*, n°382, mars 1996.

L'équipe d'Après-Demain

Directeur de publication : Pierre Joxe

Comité de rédaction : Pierre Joxe, François Colcombet, Annie Snanoudj-Verber, Guy Snanoudj

Secrétaire de rédaction : Aude Aprahamian

François EISINGER

LA SANTÉ : RIGUEUR, RATIONNEMENT ET AUTRES RÉALITÉS

Le sujet qui sera abordé aujourd'hui n'est pas de délimiter le bien du mal ni même de faire un choix entre deux biens, mais de définir comment choisir entre deux « maux ». Ce choix qui porte sur la Santé ne peut pas être un choix technique mais, et c'est l'objet de cette contribution, est bien un choix politique. Il s'agit de faire face avec lucidité à l'*acutisation* d'une situation ancienne qui est celle de **l'allocation de ressources rares**.

Concernant ce problème, un des cas les plus emblématiques est celui de **la greffe d'organes**. Il s'agit là d'une question de vie ou de mort où les ressources, limitées, ne peuvent pas être augmentées pour l'instant dans des proportions significatives. Ce problème peut se schématiser comme un déséquilibre entre des ressources très rares face à un besoin rare (déséquilibre à un niveau faible). Il s'agit d'un choix difficile, voire dramatique. Néanmoins, le nombre absolu des victimes de ces choix est faible, ce qui n'enlève rien à **la difficulté du choix**, mais donne un ordre de grandeur du problème. Ce que nous allons observer dans un futur très proche est à la fois similaire et très différent puisqu'il s'agira de **gérer un déséquilibre entre des ressources importantes face à des besoins considérables**.

Deux exemples théoriques de ce type de situation sont **les attentats ou les épidémies de grandes ampleurs**[1]. Ces deux cas ont un caractère aigu et exceptionnel.

Le dilemme des greffes, quand à lui, se résoudra sans doute par **une solution technologique** envisageable à court terme (**la médecine dite régénérative** qui créera des organes entièrement compatibles). Mais d'une manière ironique, on peut néanmoins craindre que cette solution technologique participe à l'accélération d'un problème plus structurel que nous allons aborder maintenant. En effet, la crise majeure que nous allons devoir affronter est de nature différente - car non résolutive par la technologie (qui empirerait même les choses) - et de nature chronique et structurelle. **Il s'agit du déficit comptable du financement des soins.**

LES SOURCES DU DÉSÉQUILIBRE

Il est inutile de rappeler le problème de la dette de la France, mais sans doute nécessaire de mettre en évidence les raisons médicales qui font que le mur a déjà été percuté.

Premier paramètre : le coût unitaire des soins

En prenant l'exemple de la cancérologie, en 1991 le coût moyen du traitement d'un cancer du poumon était de 15 000 $, il était de 23 000 $ 10 ans plus tard (à dollar constant). Pour le cancer du sein, les valeurs respectives sont de 7 500 $ et 13 000 $.

Des modélisations (fragiles) permettent d'estimer **le surcoût de l'utilisation des thérapies modernes** dites ciblées **dont le bénéfice médical est modéré** (exemple, le cetuximab améliore la médiane de survie de 1,2 mois pour un coût de 80 000 $, soit une multiplication des coûts par plus de 5). On peut néanmoins argumenter que cette nouvelle médecine, dite de précision, possède la capacité d'obtenir un bénéfice économique dans la mesure où le nombre de patients ne répondant pas au traitement est réduit grâce à l'utilisation de tests préalables.
Mais il ne s'agit pas que d'argent, nous allons également faire face à **un déséquilibre de la ressource « temps médecin »**. Même si actuellement le nombre de médecins n'est pas encore touché par la vague (attendue et inéluctable) du *numerus clausus*, le « temps médecin » est réduit par la diminution du nombre d'heures travaillées par les médecins et par le temps consacré à d'autres activités que la prise en charge des patients (formations, réunions de concertation, etc.). Ces activités sont souhaitables car elles améliorent la qualité des soins, mais elles ont des effets secondaires en termes de disponibilité. En face de ce « temps médecin » en diminution, on observe une chronicisation des pathologies (et donc leur multiplication).

Deuxième paramètre : des pathologies chroniques et non plus aiguës

En France, on estime que 15 millions de personnes sont atteintes de maladies chroniques. Pour les personnes âgées de 40-75 ans, on observe 1,8 pathologie chronique en moyenne (2,2 pour la population en situation de précarité). Selon l'assurance maladie, des pathologies déjà fréquentes comme le diabète (2,5 millions de personnes) et les cancers (700 000 personnes) sont, de plus, en augmentation, respectivement +6,3% et +6,2%.

Troisième paramètre : le vieillissement de la population

Il est surprenant et parfois ironique que l'objectif soit en même temps la source de nouveaux « challenges ». L'espérance de vie en 1750 était de l'ordre de 25-30 ans, en 1900 de l'ordre de 45 ans et de nos jours plus de 80 ans. L'analyse pour tous les pays de l'OCDE montre que le coût de la Santé par catégorie d'âge, après une croissance modérée entre 10 et 45 ans, s'accélère pour atteindre des parts attribuables considérables après 80 ans. De manière intéressante, entre 1992 et 2000, le ratio entre les coûts de la Santé aux âges de 10-15 ans et les coûts aux âges de 70-75 ans ont peu changé globalement (ratio de 4), mais en valeur absolue les sommes deviennent considérables.

Au total, si l'on veut simplifier on peut dire :
• les coûts de la Santé croissent beaucoup plus vite que les recettes (y compris bien sûr que « la croissance » diminue) ;
• on observe plus de malades, plus de maladies, traités plus longtemps avec des traitements plus coûteux et un « temps médecin » réduit.

IL NOUS FAUT DES SOLUTIONS !

Certaines ne sont que temporaires : **la chasse au gaspillage est moralement nécessaire, économiquement pertinente, mais ne nous permettra, en l'absence de choix structurels, que d'obtenir un répit**.
D'autres solutions sont incertaines et ambiguës : **l'innovation médicale**. Cette approche fut rendue populaire par un article fameux de Weisbrod en 1991 (*Journal of Economic Literature*), où prenant l'exemple d'une maladie infectieuse, la poliomyélite, il y était décrit trois phases :
• l'absence de traitement : efficacité nulle, coût nul ;
• les soins palliatifs (poumon artificiel, etc.) : efficacité modérée, coût important ;
• la vaccination : efficacité totale, coût très faible.
Malheureusement, le modèle des maladies infectieuses se transpose très mal pour les cancers ou les cardiopathies ischémiques.
Des solutions douteuses : **la prévention**. En effet, cette activité est souvent présentée comme le parent pauvre de la médecine. C'est à la fois vrai et faux, car les sommes engagées (difficilement comptabilisables) devraient représenter 5% du budget de la Santé, mais en valeur absolue cette somme est proche du budget de la Justice… De plus, (à l'exception des vaccinations citées plus haut) **le bénéfice de prévention est difficile à mesurer**. La prévention des maladies rares est très coûteuse (s'il faut intervenir sur 10 000 personnes pour éviter 1 maladie), généralement aléatoire, avec parfois des risques induits. Par ailleurs, **on n'élimine pas les risques, on les déplace** ; il s'agit d'un piège pour étudiants en statistiques : le port de la ceinture de sécurité augmente les risques de cancer du sein (car les personnes vivront plus longtemps). Ce déplacement de risque ne doit pas induire de « nihilisme », mais impose une réflexion sur ce qui est pertinent et utile (médicalement et socialement).

Toute cette description pour arriver au point clef, **au point politique : il va falloir arbitrer !**
En effet, ne pas choisir, c'est choisir de laisser faire. Nous ne pouvons que faire des choix douloureux opaques ou des choix douloureux transparents.

LES OUTILS D'ARBITRAGE ET D'ALLOCATION EXISTANTS : UNE LONGUE LISTE SANS LAURÉAT

L'allocation des ressources rares peut se faire en utilisant différents outils (voire en les combinant), généralement en naviguant entre la casuistique épuisante et des règles aveugles.

Une solution simple, éprouvée, est **l'argent. Choisir cet outil, c'est refuser à la Santé un statut différent de celui d'un bien de consommation « banal »**, statut que de manière consensuelle ou quasi consensuelle elle possède.
À l'opposé de l'argent, on peut citer **le tirage au sort** (difficilement acceptable culturellement).
Ces deux solutions étant globalement récusées, le choix peut être orienté par :
• des priorités de nature chronologique : **mieux vaut-il agir avant, pendant ou même après la maladie ?**
• des priorités basées sur des arguments de fréquence : **maladies rares versus maladies fréquentes ?**
La question de la priorisation des investissements de recherche ne peut être occultée. Une recherche privée vise à une « rentabilité » économique ; ainsi, ce type de contexte aura tendance à s'orienter vers les maladies fréquentes. Plus complexe et polémique, la priorisation peut s'envisager selon les personnes, en fonction de leur utilité sociale, leur âge ou leur popularité ; parfois, selon la cause des maladies - par exemple pour la greffe de foie, les insuffisances hépatiques liées à l'alcoolisme, à la toxicomanie ou à une infection virale - doivent-elles ou non être traitées différemment ? Enfin, des tentatives de rationalisation médico-économique existent également en se basant sur le coût par année de vie gagnée (ajusté sur la qualité). Rien n'est, comme on peut le voir, satisfaisant.

Tous ces outils existent et sont sans doute utilisés de manière non reproductible, souvent non transparente, avec une absence d'équité. Il est temps d'ouvrir les yeux et de débattre !

Si l'on en croit le nombre d'éditoriaux ou de numéros d'*Après-demain* consacré à la Santé, **Françoise Seligmann** avait un intérêt réel pour le sujet de la Santé, intérêt réel mais modéré. Peut-être avait-elle raison, ce qui lui tenait le plus à cœur était la justice politique. Il faut arbitrer, il faut choisir. Cette recherche de hiérarchisation était selon moi une des ambitions fortes de **Françoise Seligmann**.
En ce qui concerne le futur de la Santé, Françoise, réveille-toi, ils risquent de devenir fous !

François Eisinger
Professeur associé de Santé publique,
INSERM UMR 912,
Institut Paoli-Calmettes, Marseille

1. cf. le rapport du groupe de travail *Public Health Emergency Preparedness Research*.

FONDATION SELIGMANN POUR VIVRE ENSEMBLE

Le site de la Fondation Seligmann
www.fondation-seligmann.org

Après-demain

Le site Internet de la Fondation Seligmann a été restructuré afin d'apporter une meilleure visibilité aux engagements et aux différentes actions de la Fondation, à Paris, dans l'Essonne et en Seine-Saint-Denis, et de vous faciliter l'accès au journal *Après-demain*.
La Fondation Seligmann a, ainsi, le plaisir de vous proposer, en plus de l'offre papier traditionnelle, deux nouvelles offres : une offre numérique seule et une formule intégrale (papier et numérique), avec l'accès à un espace abonné privilégié.

Les archives d'*Après-demain* de 1957 à 2009 sont disponibles gratuitement sur le site Internet pour vous permettre d'effectuer des recherches. *Après-demain* est témoin et porteur de débats d'idées et de réflexion sur l'histoire et l'évolution politique, économique et sociale de ce dernier demi-siècle. Cette source documentaire, prenant en compte les différentes problématiques d'actualités de la société, est à votre disposition pour compléter vos connaissances, alimenter vos recherches et élaborer vos dossiers pédagogiques.

Vous pouvez également télécharger sur le site Internet les fiches de demandes d'aides et les fiches projets pour le concours.

Jean-Michel DJIAN

LA POLITIQUE CULTURELLE SELON FRANÇOISE SELIGMANN

Il faut remonter à janvier 1979 pour avoir entre les mains un premier numéro du journal *Après-demain* véritablement consacré à la **culture**. Le thème était très exactement « *l'expression culturelle* ». Mais curieusement, alors que les contributions y étaient excellentes, la directrice du journal ne fit aucune mention du sujet dans son éditorial. Françoise n'a, en effet, que très rarement exprimé ses opinions sur la culture, au sens de **politique culturelle**.

Quand elle m'a demandé en 1986 de coordonner un numéro sur la question (« *L'enjeu culturel* », n°281), j'eus quelques difficultés à la convaincre de s'exprimer dans l'éditorial. D'ailleurs, au dernier moment, elle s'y refusa. Je fus contraint, dans les numéros qui suivirent (« *La culture en question* », n°322, 1990 / « *L'éducation artistique* », n°349, 1992 / « *La culture dans les quartiers* », n°357, 1993) de piloter en *solo* chacun d'entre eux, même si elle exerçait en amont son droit de regard avec l'acuité qu'on lui connait. Je me souviens, notamment, de son étonnement lorsque je lui annonçais que j'avais obtenu une interview d'Edgar Morin pour le numéro 322. En fait, je pense simplement qu'elle ne m'imaginait pas interviewer ce grand intellectuel du XX[e] siècle, résistant de surcroit. Ce en quoi elle n'avait probablement pas tort. J'avais 30 ans, bien peu d'expérience universitaire (si ce n'est l'obtention d'une thèse de doctorat en Sciences politiques sur l'innovation culturelle et l'État). J'étais néanmoins Chargé de mission au Ministère de la Culture, à l'arrivée de Jack Lang. Toujours est-il que Françoise était très attentive au soin que je pouvais porter à cet entretien là, au point de me convoquer la veille à son domicile. J'y rencontrai ce jour-là, c'était en janvier 1986, François-Gérard. Pendant que Françoise vaquait à des occupations diverses, son mari collectionneur me fit un véritable cours sur la Belle Époque tout en passant en revue sa magnifique collection de tableaux. Françoise nous rejoignait enfin, mais elle ne dit pas un mot. Intimidé, j'écoutai. Elle n'intervint pas. Je suis donc sorti de la rue de Constantine sans savoir ce qu'elle souhaitait me dire avant l'entretien du lendemain avec Morin. Peu importe, elle me fit savoir quelques jours plus tard qu'elle souhaitait que Marc Verhnes, jeune sous-préfet, puisse s'exprimer sur la décentralisation culturelle à Loches, où il résidait. J'objectai qu'il fût pertinent qu'un élu s'empare de la question. Elle me répondit que non. Voilà tout. Ce numéro sur la culture fut néanmoins satisfaisant pour Françoise, qui me demanda de réitérer le sujet à trois reprises, entre 1986 et 1993. Je le fis avec la conviction que la politique culturelle était un domaine qui, certes, attisait la curiosité de cette femme cultivée, mais ne suscitait pas de passion, comme cela pouvait l'être pour les droits des femmes ou la justice. **L'art l'intéressait,** et pour cause, **mais la réhabilitation du patrimoine, l'enseignement musical, la montée en puissance du spectacle vivant, les Grands Travaux, non**. Je dirais même, pour avoir eu l'occasion de l'interroger en tête à tête à plusieurs reprises, que pour elle la culture était un domaine disons « réservé ». Trop associée *intuitu personae* à François Mitterrand peut-être. Je me souviens en revanche que **la question de l'éducation artistique l'intéressa**, mais il fallut pour décider en 1992 d'en consacrer un numéro batailler plusieurs mois. Un souvenir me revient. Françoise me fit une remarque lorsque je lui remis l'éditorial, et j'en ai parfaitement conservé le souvenir : « ***Parce que tu crois peut-être que le Ministère de l'Éducation et celui de la Culture sont capables de travailler ensemble ?!!!*** » J'eus beau lui expliquer qu'il était là le vrai défi de la gauche en matière d'éducation, elle n'y croyait pas. L'histoire lui donna raison. Malgré son scepticisme récurrent à l'endroit de la politique culturelle, **la sénatrice des Hauts-de-Seine était admirative de ce que Jack Lang avait été capable d'entreprendre dans les**

années 80 (notamment la Fête de la Musique), **mais elle ne prit jamais parti sur le fond** - non par manque d'opinion, mais par pudeur.
Au fond, **Françoise était d'abord habitée par la puissance régalienne de l'État,** celle qui s'organise autour de ses missions premières : **la défense, l'éducation, la justice, la police**, puis celle plus militante **des Droits de l'Homme et ceux des femmes**. Le reste était décidé, éditorialement parlant, sur des critères relevant des débats de société. Il fallait, disait-elle, **permettre à tout un chacun de s'instruire pour pouvoir débattre librement**. Elle n'avait pas tort ; *Après-demain* ne fourmille que de sujets de société, culture compris, même si elle n'a jamais considéré qu'elle fût un enjeu politique essentiel. J'eus l'occasion d'apprécier sa perspicacité dans ces domaines lorsqu'elle me demanda de coordonner les 30 ans de la revue en 1988. J'eus en face de moi, pendant ces quelques mois de préparation, un peu plus qu'une directrice de journal souveraine, mais une femme de poigne habitée par un sens presque métaphysique de l'État. Une grande dame nourrie par les idéaux de la Résistance et qui ne pouvait penser la puissance publique sans se référer à cette morale mendésiste dont elle était nourrie. Il est vrai aussi que la politique culturelle n'a jamais été la tasse de thé de l'ancien Président du Conseil…

Jean-Michel Djian
Rédacteur en chef de *France Culture Papiers*

Après-demain

BON DE COMMANDE

Commandez en ligne sur www.fondation-seligmann.org (rubrique Après-demain) :
vous pouvez vous abonner, acheter des numéros et télécharger les articles parus depuis 2010.

Commandez par courrier
Règlement à adresser à : Après-demain – BP 458-07 – 75327 Paris Cedex 07
Accompagnez votre bon de commande d'un mandat administratif ou d'un chèque.
Vous recevrez une facture sous huitaine.

	Offre papier	Offre numérique	Formule intégrale
Descriptif des abonnements	*Recevez chaque trimestre le journal Après-demain chez vous.*	*Retrouvez chaque trimestre le journal Après-demain sur votre espace abonné. Accès illimité aux archives du journal (de 1957 à nos jours).*	*Recevez chaque trimestre le journal Après-demain chez vous et sur votre espace abonné. Accès illimité aux archives du journal (de 1957 à nos jours).*
Abonnement annuel* :			
- Ordinaire	34 €	34 €	**Tarif unique de 54 €**
- Etudiants, syndicalistes	26 €	26 €	
- Groupés (5 et plus)	26 €	------	
- Etranger	51 €	34 €	

	Version papier	Version numérique
Prix du numéro* :		
- France	9 €	9 €
- Etranger	11 €	9 €
Collections reliées* :		
- Des numéros par année avant 2007	34 €	------
- Collections reliées des années 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012	60 €	

*Remise librairie : 10% - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)

Ma commande : .....

Montant total de la commande : .....€

Mes coordonnées :
Nom :..... .....Prénom :..... .....
Adresse : .....
Code postal : .... Ville :.....
Adresse e-mail : .....

Contactez-nous : apres-demain@fondation-seligmann.org

Bernard WALLON

COMMUNIQUER POUR SERVIR LA RÉPUBLIQUE

Tout au long de sa vie militante, **Françoise Seligmann** a manifesté son intérêt pour tout ce qui touche à **l'information** et **la communication**. Elle a fréquenté **les médias** à des titres très divers ; elle s'y est impliquée « en amateur ». Mettre en perspective les idées auxquelles elle tenait dans ce domaine, c'est retracer son parcours, repérer des filiations, analyser comment ***Après-demain*** a traité ces questions et comment poursuivre ce travail.

LA LIBRE CIRCULATION DE L'INFORMATION, DE LA RÉSISTANCE À L'HÉMICYCLE DU SÉNAT

Après ses « premiers pas dans la **Résistance** », elle rejoint le **mouvement Combat** en décembre 1941, dont elle distribue les feuilles polycopiées, et début 1942 elle a la joie de découvrir, en diffusant le premier numéro de *Combat*, « un vrai journal imprimé ». Elle travaille avec **Claude Bourdet**, pour lequel elle garde une vive admiration, et fréquente les meilleures plumes du quotidien dont **Camus**.
« *Vous devriez faire du journalisme* »[1] lui avait dit **Malraux**. Elle fonde le journal *La Française*, dont le premier numéro paraît le 15 décembre 1945. Cette courte aventure dans la presse, 27 numéros, lui permet « *d' acquérir une expérience qui* [...] *a été utile lorsque, beaucoup plus tard,* [elle a] *entrepris une autre forme de journalisme* »[2].
Évidemment, **la liberté de l'information et la communication** ont toujours été au cœur des préoccupations de la ***Ligue des Droits de l'Homme*** ; fondée après la condamnation de Zola pour son « J'accuse », elle est attachée à l'une des principales caractéristiques de la « génération Mendès » : **expliquer et dire la vérité.** C'est d'ailleurs par une campagne d'opinion, son « premier coup d'éclat », sur l'affaire Rosenberg que **Françoise Seligmann** démarre son activité à la Ligue, avant d'être élue lors du congrès de 1954 au Comité central, où elle côtoie notamment **Georges Boris**, principal conseiller et ami de **Pierre Mendès France**.
Après le lancement enthousiaste du ***Centre d'Éducation Politique des Futurs Électeurs***, à l'instigation de Pierre Mendès France et avec l'appui d'**Hubert Beuve-Méry**, elle décide avec prudence de créer un journal pour élargir l'audience en publiant des conférences, dont beaucoup sont d'ailleurs faites par des journalistes du *Monde* (André Fontaine, Claude Julien, Édouard Sablier, Jacques Fauvet, Eric Rouleau, etc.).
Adhérant au **Parti socialiste** en 1974, elle devient la collaboratrice de **François Mitterrand** pour la campagne présidentielle. En octobre 1983, elle est membre titulaire du bureau exécutif et secrétaire à l'information des militants, puis, en juillet 1988, se retrouve aux organismes centraux et s'occupe de l'information interne et, en juillet 1992, elle est en charge de la presse et des organismes centraux. Elle n'a donc cessé de s'occuper des questions de communication.
Sénatrice des Hauts-de-Seine du 21 mars 1992 au 24 septembre 1995, membre de la commission des affaires culturelles, puis celle des lois (juillet 1993), elle intervient vigoureusement sur la vidéosurveillance, le rôle de la CNIL, le secret des correspondances émises par la voie des télécommunications, le projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité de Charles Pasqua sur les dispositions portant atteinte à **la liberté de l'information**.

Toute son activité militante et son engagement portent la marque d'une communication soucieuse de comprendre et de donner du sens.

APRÈS-DEMAIN, « TÉMOIN ENGAGÉ » DE SON TEMPS

Toute proportion gardée, *Après-demain* semble s'inspirer de la mission plus large que s'était assigné Georges Boris avec *La Lumière*, hebdomadaire d'éducation civique et d'action Républicaine fondé en 1927 et disparu à la veille de la guerre. « *L' un des moyens d' expression les plus actifs et les plus dynamiques de la gauche* [...] *sans concession à la facilité* [...] [dans la forme] *poursuit un immense travail d' éducation et d' information* »[3], écrit Pierre Mendès France dans un hommage à son ami. **Dans le programme politique du journal figurent en bonne place les Droits de l'Homme et l'indépendance et la liberté de la presse, le réveil de l'esprit démocratique.**

Georges Boris, avant de mourir en 1960, n'aura publié qu'un article dans *Après-demain*[4]. J'ai fait figurer dans le numéro 353-354 d'*Après-demain* (« *La déontologie du journalisme* », avril/mai 1993) des extraits du rapport, *Les puissances d' argent et la presse*, qu'il avait présenté au Congrès d'Amiens de la *Ligue des Droits de l' Homme* en 1935.

Le renouveau complet du type d'équipe rassemblé par Boris autour de Mendès est tout à fait frappant pour désigner l'avènement d'une « génération Mendès », évoquée dans les mémoires de Françoise, qui y puise ses amitiés, ses références et ses auteurs.
Ce compagnonnage de pensée, de l'Affaire Dreyfus à Pierre Mendès France, incarne une gauche éthique, pour laquelle **éduquer et informer le citoyen est le cœur de l'engagement politique**.

Après-demain, média à part entière, aborde depuis plus d'un demi-siècle un large éventail de questions sociétales et internationales, et s'intéresse aux problèmes de l'information. Plus d'une vingtaine de titres sont consacrés à la communication au sens large. Les numéros portant sur un sujet unique n'apparaissent qu'au début des années 60. Premier article sur les médias : « Liberté de la presse et diffamation » de Jacques Kayser en février 1959 (n°11) et premier dossier : « *La Presse* » (n°41, février/mars 1962). Ce thème revient à peu près régulièrement tous les trois ans. Les articles d'autres dossiers culturels ou politiques en traitent aussi divers aspects. Les journalistes sont fréquemment sollicités (Georges Suffert, Gilbert Mathieu et ceux cités plus haut) ainsi que les juristes (de René-George Étienne à Henri Leclerc), puis plus tard les syndicats de journalistes et les experts de la communication.
Mais ***Après-demain*, « témoin engagé »,** prend sa part au côté de la *Ligue des Droits de l' Homme* pour changer une société injuste. C'est **un outil de combat continu** avec, par exemple, les numéros sur « *L' ORTF* », octobre 1968 (n°107), « *La télévision* », novembre 1978 (n°208), « *L' audiovisuel entre public et privé* », novembre 1987 (n°298). Il « *justifie* [...] *son titre. Dans bien des domaines, sur bien des plans, qu' il s' agisse de ses dossiers ou de ses tribunes, il voyait juste, et il voyait loin.* »[5]

ET APRÈS ?

Quelles responsabilités et quelles perspectives dégager de l'esprit qui animait **Françoise Seligmann** et les équipes qu'elle a fait travailler. **Outil de communication et lieu de réflexion,** le journal de documentation politique a fait preuve de son utilité. Peu de revues indépendantes connaissent une aussi longue existence. La mémoire de cette aventure mérite donc d'être conservée et valorisée par un centre d'archives pour être objet de recherche des historiens. C'est la meilleure manière d'éclairer notre avenir. Continuer à se garder des modes, tant sur le fond que sur la forme, n'exclue pas d'évoluer. Pour s'ouvrir à de nouveaux publics, il faut s'interroger sur sa diffusion sur laquelle Françoise était trop confiante. Si l'on considère l'ensemble des numéros, ce qui fonde l'identité de la revue c'est le choix d'un intérêt constant pour **les questions internationales, le souci de comparer, de former, de bénéficier du concours de spécialistes qui alimentent bénévolement ses dossiers,** d'une approche à la fois originale et engagée, **de s'intéresser aux thématiques émergentes.** Aujourd'hui, déontologie, protection de la vie privée, droit à l'information, avenir de la presse et de l'édition, service public, traitement de l'information, TIC, propriété intellectuelle, souvent abordés par le journal, demeurent des sujets fondamentaux et doivent être pensés à l'échelle de l'Europe et de la mondialisation. Les phénomènes d'immédiateté, d'information continue, de numérisation globale, de *peopolisation*, qui envahissent le champ de la communication sont autant de dossiers et de nouveaux enjeux pour porter un regard sur les mutations et se projeter au-delà, plus loin qu'aujourd'hui, comme s'en inquiétait toujours Françoise.
L'ambition d'éducation politique du citoyen s'ouvre aussi sur un objectif, qu'un fidèle d'*Après-demain*, Dominique Wolton, nous rappelle : « ***On réduit la communication à une problématique de tuyaux et de moyens alors qu'il s'agit avant tout d'arriver à suffisamment négocier pour cohabiter ! La sous-évaluation des ruptures introduites par la communication généralisée renvoie hélas à la place très faible qu'évoque cette problématique de la culture de la communication chez les élites actuelles*** »[6]. Beau programme, dont la mise en œuvre, comme a toujours fait la revue, consiste à parvenir à associer journalistes, syndicalistes, chercheurs dans une réflexion critique.

Le rapport de la communication à la démocratie et à la citoyenneté mérite un questionnement aux mille facettes à remettre sur le métier avec les évolutions culturelles et technologiques, dont la revue est l'observateur vigilant et le décrypteur.

Bernard Wallon
Conseiller en communication publique

---

1. Françoise Seligmann, *Liberté, quand tu nous tiens...*, Fayard, 2000, p.285.
2. Françoise Seligmann, *op. cit.*, p.294.
3. Georges Boris, *Servir la République* - Textes et témoignages, Présentation de Pierre Mendès France, Paris, Julliard, 1963. Ouvrage édité avec le concours de nombreuses personnalités dont Françoise Seligmann.
4. Georges Boris, « Devons-nous choisir entre l'Afrique et l'Europe ? », *Après-demain*, n°12, mars 1959, p.1-2.
5. Françoise Seligmann, *Les socialistes aux portes du pouvoir* - Tome 1. 1974-1981, Éditions Michalon, 2005, p.108.
6. Pascal Boniface, *Les intellectuels intègres*, Jean-Claude Gawsewitch, 2013.

Pascal PEREZ

LIBERTÉ ET VIE PRIVÉE À L'AUBE DES NOUVEAUX MÉDIAS

En janvier 2013, un mois avant sa disparition, **Françoise Seligmann** projetait un numéro d'*Après-demain* sur la démocratie à l'heure de *Twitter*. La vie politique s'alimente désormais de courts messages électroniques. Le *tweet* offre une possibilité à chacun d'intervenir dans le débat public. Mais les nouveaux médias, les entreprises, les États se nourrissent d'informations extraites de la vie privée, dont la protection est constitutive de la liberté.
Il est temps de se poser La question : **quelle société voulons-nous ?** Les technologies et les comportements dépassent de loin tous les outils dont pouvaient rêver les pires régimes totalitaires du XXe siècle. **Les nouveaux médias créent une illusion qui masque un recul des libertés et une disparition de la personnalité humaine.** Il est nécessaire de définir leur emploi et leur contrôle.

LA RUPTURE TECHNOLOGIQUE : DE MAL EN PIS ?

Les libertés et la protection de la vie privée sont récentes. Longtemps, l'individu ne s'est pas appartenu. Bertrand de Jouvenel retrace dans le livre *Du pouvoir*, l'histoire des dominations de l'individu par les formes successives de pouvoir : clanique, tribal, seigneurial, royal et familial, religieux. L'abolition de l'esclavage date de 1848. Les libertés syndicales, politiques et d'association sont progressivement advenues à partir de 1860. Le droit de vote des femmes date de 1945.
La rupture technologique, qu'ont été l'invention du livre imprimé et l'avènement de la pensée logique, **a accéléré le progrès technique et un mouvement universel d'émancipation de l'individu**. Le livre imprimé a stimulé la diffusion de la production d'armes en Europe et d'un stock de connaissances, agrandi par la découverte des nouveaux mondes. L'aspiration à la liberté a inspiré la création des nouveaux systèmes politiques et des nouvelles nations. C'est au XXe siècle, à l'Ouest, dans le monde libre, que s'épanouissent **les protections de la vie privée : secret des correspondances, protection des données personnelles** - y compris celles des personnes décédées, **liberté d'aller et de venir sans autorisation et sans en rendre compte, défense de la personnalité par l'inviolabilité du domicile**. Chacun a droit au respect de sa vie privée (code civil). Simultanément, les nouveaux médias du XXe siècle arrivent dans le domicile privé : **le téléphone, la radio et la télévision**. L'utilisation de la radio par le régime hitlérien illustre le début du **conditionnement des masses**, théorisé par Gustave le Bon au début du siècle. L'interdiction des radios libres jusqu'en 1981 et la mainmise de l'État ou des forces de l'argent par la publicité sur les programmes de télévisions privées nous ont familiarisés avec **les limites de la liberté de la presse**, concurrencée par ces nouveaux médias.
L'histoire montre la tendance de tous les nouveaux pouvoirs à écraser l'individu et la vie privée. On assiste avec le numérique à l'émergence d'un pouvoir technologique. **Les nouveaux médias numériques instaurent un pouvoir totalitaire mondial** entre les mains d'une oligarchie technologique, financière et politique. Le développement non encadré actuel des nouveaux médias laisse le champ libre à un recul formidable des fondements de la société occidentale : **la violation de la vie privée, l'indistinction entre vie privée et vie publique et la perte d'autonomie psychique**.

1. La violation de la vie privée par les États, les entreprises, etc. avec la collaboration des citoyens eux-mêmes est devenue une réalité.

« *Selon un sondage BVA-Syntec Numérique, les Français ne croient plus à la confidentialité des données sur Internet. Fatalistes, ils entendent donc, à plus de 70%, conserver les mêmes comportements. Un signe de "maturité" et de "tolérance" ?* », écrit le journaliste de *ZDNet* qui relaie ce sondage.
La révélation par **Edward Snowden**, au printemps 2013, de **programmes de surveillance électronique** de citoyens, d'entreprises et d'États par les agences de renseignement américaines montre dans quel monde nous vivons. Quelques semaines avant, le rapport 2012 de la CIA dénonçait le programme de surveillance électronique mis en place par la Chine à des fins économiques et politiques. Les médias et les citoyens découvrent que les lois nationales qui encadrent les **écoutes téléphoniques** et les communications électroniques ne les

protègent pas des initiatives d'**espionnage** nationales et internationales. La France n'est pas en reste. Il a été trouvé après la chute du dictateur Kadhafi des matériels vendus par *Bull* pour espionner les internautes libyens. *Le Monde* révèle que la France dispose aussi de moyens d'**interception des communications** des internautes. Ni la majorité socialiste ni l'opposition ne s'émeuvent de ces dispositifs liberticides financés par le budget de l'État, qui ne donnent lieu à aucun contrôle parlementaire.

Les États-Unis ont anticipé, il y a 30 ans, l'évolution du monde : **seuls les États qui contrôlent les technologies de communications électroniques assureront leur sécurité et leur souveraineté, et domineront le monde**. Les États-Unis ont inventé toutes les technologies des communications électroniques, les ordinateurs, les serveurs, les systèmes d'exploitation, les logiciels, les mémoires, les terminaux. Les Français réussissent dans des niches liées à la défense et donc à l'espionnage à l'heure numérique. Il n'est pas certain que les prospectivistes américains avaient prévu que des centaines de millions de personnes posteraient leurs informations personnelles sur *Facebook*. Cela facilite énormément les tâches de surveillance, d'espionnage et de détection des fraudes des services fiscaux et des entreprises. Mais, de toute façon, **les logiciels de contrôle à distance des ordinateurs, la géolocalisation des téléphones, l'Internet des objets permettent de profiler l'internaute, son domicile « intelligent », son quartier, son pays**. Pratiquement, des algorithmes sont capables en quelques millièmes de secondes d'analyser le contenu de messages en violant le secret des correspondances. Ils sont en mesure de créer et d'analyser des graphes de vos amitiés et des amis de vos amis. Les progrès du calcul numérique permettent de traiter des masses de données anonymes en peu de temps. C'est l'industrie du « big data ». En fait, **la violation de la vie privée devient un secteur économique**, *solvabilisé* par les budgets marketing et de défense. La théorie selon laquelle le capitalisme, s'il n'est pas empêché, s'étend par la marchandisation de l'individu, par le jeu de ses données personnelles, se confirme. L'État s'interdit de croiser les fichiers (fiscaux, état civil, électeurs, sécurité sociale), mais les technologies permettent à des tiers de réaliser le fichage individualisé de la population sans même disposer des fichiers et à partir de l'étranger. La CNIL, qui interdit la détention de fichiers de données personnelles, observe impuissante que les Français sont fichés et sollicités de l'étranger : pourquoi insérer des publicités dans des journaux en France quand on peut adresser des courriels personnalisés et suivre à la trace son prospect et son client sur Internet ? **Les entreprises conservent et exploitent désormais toutes les traces possibles des clients :** tickets, image, voix, etc. Ces traces numériques sont analysées **pour mieux connaître les consommateurs et pour prédire leurs comportements**.

Des sociétés, des espions, des machines, comme des astrologues, nous analysent à notre insu et vendent sans tabou des hypothèses sur notre futur : santé, amour, richesse… Ces informations sont essentielles pour marketer des produits à la bonne personne au bon moment.

Le bon gouvernement conserve un équilibre entre l'intérêt privé et l'intérêt général. Mais États-Unis, Chine, France… et entreprises s'entendent pour poursuivre des objectifs mercantiles ou sécuritaires en violant la vie privée.

2. La deuxième menace découle de la première : l'indistinction entre vie privée et publique.

L'innovation dans les communications électroniques agglutine en Californie des professionnels (financiers, entrepreneurs, ingénieurs, etc.), mus par les mêmes ressorts que leurs prédécesseurs de la ruée vers l'or à la fin du XIX^{e} siècle : l'appât du gain rapide en dollars est le moteur de l'innovation numérique. Les entrepreneurs post-adolescents, des investisseurs avisés et les dirigeants des poumons de la ***Silicon Valley***, que sont *Hewlett-Packard, Intel, Cisco, Apple* ou *Google*, se contrefichent complètement des répercussions sociétales des innovations. Hélas, les États sont dépassés pour anticiper leur principale conséquence : **le travail connecté**.

Le travail connecté bouleverse le lien entre vie privé, travail et liberté. Plusieurs économistes (Olivier Bomsel, Yann Moulier-Boutang) ont analysé la création de richesse sur Internet. Dès lors que le citoyen est connecté, il délivre des informations à son insu, qui sont alors utilisées pour optimiser les décisions de la sphère productive. L'internaute produit des informations qui vont servir à orienter la production de biens privés et publics. L'internaute peut aussi volontairement collaborer sur Internet soit en échange d'un gain en réputation dans son réseau relationnel, soit pour se faire plaisir, soit pour gagner sa vie. La connection permanente à partir de terminaux personnels rompt la distinction entre temps et lieu de travail et temps et lieu de la vie privée.

Avec le numérique, les entreprises peuvent parcelliser le travail, comme à l'usine, pour pouvoir faire appel à des collaborateurs interchangeables, si possible indépendants, partout dans le monde. On est confronté à une double remise en cause :

• **philosophique -** La richesse économique est créée par les algorithmes qui exploitent les données de l'internaute et des objets qui l'entourent ; le travail

est inconscient, la distinction entre temps de travail et temps privé s'efface. Le travail n'est plus un acte conscient qui élève l'homme en échange d'un salaire. Son revenu est assuré par les rentes obtenues par son pays : protection sociale, commerciale et rentes de matières premières, immobilières et touristiques, économie résidentielle. Comme l'écrivait Herbert Marcuse dans les années 60, **quand les services seront automatisés, comment l'homme va-t-il trouver les moyens d'affirmer son identité hors du labeur ?**

• **économique -** Les entreprises localisent la force de travail connecté là où elle est la moins chère. C'est le principal défi pour les libertés. Il n'y a pas de liberté sans argent, ni santé. **Les nouveaux médias relocalisent les emplois.** Les tarifs horaires du travail connecté vont converger mondialement. Ils exigeront de revoir à la baisse le niveau de protection sociale actuel. Il est temps de commencer à chercher de nouvelles formes de solidarité.

3. La troisième menace est la montée d'un psycho-pouvoir politique.

Le monde a connu une remise en cause de l'ordre établi et de la société de consommation à la fin des années 60. Ce mouvement s'est nourri des travaux sur la liberté de philosophes, de psychiatres, de psychanalystes tels que Herbert Marcuse, Wilhelm Reich, Ivan Illich, de l'école de Palo Alto, Sartre. **Les jeunes étudiants révoltés ne sont-ils pas devenus ensuite les artisans d'un plus grand contrôle social ?** La contestation a été canalisée via la maîtrise de l'inconscient grâce à la publicité. Avec le numérique, **le psycho-pouvoir** - qu'est l'ensemble des techniques s'appuyant sur la connaissance du cerveau et de l'émotion, et sur la maîtrise des technologies pour capter l'attention, neutraliser l'esprit critique et produire des satisfactions - s'étend. **Il est capable de créer un monde virtuel spécifique à chacun et à chaque communauté locale.** Ainsi, en questionnant *Google* sur la Tunisie on reçoit des images touristiques aux États-Unis et des informations sur le « Printemps arabe » en Europe.

Comment expliquer l'apathie sociale occidentale après la crise financière. Les mouvements *anonymous* pour défendre la vie privée numérique ou *Occupy Wall Street* peinent à se transformer en mouvement politique.

L'économiste Paul Krugman a dénoncé dans *L'Amérique que nous voulons*, en 2008, la stratégie néolibérale de neutralisation des universités et des grandes écoles pour empêcher toute critique de la dérégulation et toute étude sur les effets négatifs du chômage de masse et de la paupérisation. L'affaire *News of the World*, qui montre la collusion entre le Premier ministre britannique et le groupe de presse et d'Internet de Ruper Murdoch pour alimenter l'opinion en faits divers à partir du piratage de communications téléphoniques par la police, est exemplaire d'un psycho-pouvoir au service d'un dessein politique. Bernard Stiegler démontre dans *Pharmacologie du Front national* (Flammarion) **comment une stratégie d'abrutissement est à l'œuvre grâce aux nouveaux médias numériques.** Les nouvelles technologies maintiennent les masses dans un flot continu d'informations : travail, loisirs, actualités, échanges interpersonnels, déplacements, etc., principalement fabriquées de toute pièce. Ce flot de *data* insère l'individu dans un écheveau d'algorithmes marchands et policiers dont sa personnalité est la première victime. **Est-il possible de sauver la liberté menacée par ce nouvel ordre technologique ?** Pouvons-nous déjuger Paul Virilio qui annonce : *Cybermonde, la politique du pire* (Textuel).

PAS D'ART DE VIVRE SANS VIE PRIVÉE

Dans quelle société voulons-nous vivre ? **Face au défi technique pour enrayer le piratage de la musique, beaucoup on dit, supprimons le droit d'auteur. Face au défi de la protection des données personnelles, les mêmes,** dont le fondateur de *Facebook*, **disent que la vie privée est une norme sociale qui évolue.**

Les principes humanistes sont obsolètes du fait qu'ils occultent les technologies et la réalité géopolitique. Le temps n'est plus celui du paradigme de l'érudition ou de la tête bien faite, par le précepteur ou l'université. Il n'y a pas une conception universelle de la vie privée et des libertés. **L'individu est devenu le membre d'un groupe statistique et il convient de le protéger des risques qui en découlent.** Il reste essentiel de protéger la vie privée et d'enrayer le risque de déshumanisation de la société.

La protection de la vie privée et des libertés doit retrouver sa primauté sur l'efficience sécuritaire ou mercantile. Il s'agit toujours de réaffirmer les droits humains face à des nouveaux risques. L'humanité n'est-elle pas devant le choix si bien exprimé par Marcuse dans *L'Homme unidimensionnel* ? Écartons la voie de l'aliénation numérique et retenons celle de l'oisiveté et de la solidarité. Martine Aubry a lancé le principe de *la société du Care*. L'oisiveté pour Marcuse signifie l'activité choisie dans les domaines permettant l'accomplissement par les arts. C'est un horizon universel. **Il ne s'agit pas que l'oisiveté redevienne le privilège d'une minorité, mais d'en réaliser la possibilité pour le plus grand nombre.** Il faut relire *Une apologie des oisifs* de Robert Louis Stevenson (Allia) pour faire le lien entre vie privée, liberté et oisiveté. **L'oisiveté est le meilleur rempart de l'effacement de la personnalité à l'heure numérique.**

DES CONTRE-POUVOIRS ISSUS D'INTER-NATIONS

Comment déjouer l'alliance de fait entre quelques États (États-Unis, Chine, Corée du sud, Israël, Royaume-Uni, France…) et quelques entreprises technologiques ? La plupart des États n'ont plus les moyens techniques de leur souveraineté numérique, ni de protéger la vie privée de leurs citoyens. Ils devraient unir leurs ressources intellectuelles, techniques et financières pour contrer la logique mercantile de ***GAFA*** (*Google, Apple, Facebook, Amazon*). Les États travaillent peu, mal et séparément sur les questions numériques. Philippe Marini, Président de la commission des finances du Sénat, a initié une démarche inter-parlementaire en 2012 concernant la fiscalité numérique pour contrer « **l'économie numérique de traite** ».

À l'échelle européenne, il faut engager des partenariats inter-nations pour contourner le rôle dévastateur de l'Union européenne. En ayant une finalité essentiellement commerciale, l'Union européenne n'est pas un acteur de l'intérêt général. Les directions générales de la concurrence ou des nouvelles technologies de la Commission européenne ne sont pas légitimes pour aborder les questions de société soulevées par les nouveaux médias. Des institutions comme le Conseil de l'Europe et l'Unesco sont vidées de leur sens à continuer à œuvrer pour des grands principes sans prendre en compte la menace numérique. **Le travail inter-nations devrait porter sur les principes et les moyens de promouvoir l'individu à l'ère des multitudes.** Il doit compléter le rôle de la monnaie et des règles du commerce dans les échanges. Chaque culture a sa définition de la vie privée et des efforts à consentir pour sa protection. Ce travail porterait sur plusieurs priorités :

• définir les conditions du développement humain à l'heure de l'accès au savoir numérique et d'un temps de travail réduit et largement dominé par les tâches de solidarité. Ce qui est en jeu est la réinvention du parcours éducatif tout au long de la vie. **Il convient de réinventer de l'école à l'université en tenant compte d'une finalité qui devient la socialisation et l'interchangeabilité des emplois dans une société frugale et oisive ;**

• un travail philosophique et juridique est à initier pour cerner la personnalité numérique. **Comme le domicile fait partie de la personnalité, il devrait en être de même de ses adresses de connexion.** La question est posée pour les traces numériques, et sur l'exploitation qui peut en être faite. Le sujet est d'actualité dans le cadre de l'actuelle directive européenne sur les données personnelles. Les entreprises américaines de l'Internet veulent absolument accéder librement à l'adresse de connexion et militent pour qu'elle ne soit pas considérée comme privée ;

• **différencier l'exploitation de données anonymes et nominatives.** La frontière est de plus en plus fragile entre les données anonymes et nominatives. L'efficience économique s'oppose à la préservation de la vie privée ;

• **instaurer une entité de contrôle des algorithmes d'études des comportements individuels et collectifs.** Cette entité devrait conseiller les gouvernements sur l'encadrement des algorithmes, dont l'usage serait soumis à autorisation ou interdit ;

• **investiguer les solutions techniques permettant d'assurer la police des usages non autorisés des données personnelles** et notamment le droit à l'oubli.

L'instauration de contre-pouvoirs, pour enrayer un pouvoir excessif d'une poignée d'États et d'entreprises qui façonnent une société de surveillance digne du roman de George Orwell *1984*, est nécessaire. En France, il faut engager au plus vite une fusion des autorités de régulation : CNIL, ARCEP, CSA, Hadopi. Les contre-pouvoirs à installer doivent promouvoir l'usage de robots logiciels protecteurs des données personnelles. Mais la vie privée et la liberté se protègent par des choix d'organisation qui privilégient le travail humain à celui des robots. On devine le coût social qu'ont généré la fin des concierges dans les grands ensembles, la disparition des poinçonneurs dans le métro et l'irresponsabilité des automates ou des personnes dans les centres d'appels.

En conclusion, les nouveaux médias créent un pouvoir technologique qui sert un dessein économique et politique globale. **Ils portent en eux, par leurs capacités hypnotiques, une société mondiale inégalitaire, politiquement et socialement apathique.** La violation de la vie privée est le chemin de l'effacement de la personnalité. On aurait tort de s'en tenir à des échappatoires dans ce contexte : « *N' attendez pas d' être chassés pour vous cacher* » (Beckett). Il est encore temps de résister ! Il s'agit de définir une finalité à nos actions, redéfinir nos besoins et nos exigences de sécurité. Pour protéger la vie privée et les libertés, les robots logiciels sont nécessaires, mais la principale protection contre les tyrannies serait **d'orienter l'immense progrès technique vers l'art de vivre**. « *Le temps libre - qui est temps de loisir et temps pour une activité supérieure - transforme celui qui en bénéficie en un autre Sujet, et c' est en tant que Sujet différent qu' il entre dans le processus de la production immédiate* » (Marx).

Pascal Perez
Directeur de *Formules économiques locales*

Annie SNANOUDJ-VERBER

UNE RENCONTRE

« La nature de l'homme
est d'être libre et de vouloir l'être »[1]

C'est en 1968, grâce à **Pierre Joxe**, que j'ai rencontré Françoise. Associée à l'équipe d'étudiants qui apportaient leur concours à la rédaction et à la diffusion de la revue ***Après-demain***, journal de documentation politique, j'y ai forgé **mon engagement et mon implication dans la vie citoyenne, ma soif de liberté et de justice.**
Aujourd'hui, je me remémore quelques moments parmi les nombreux qui ont jalonné mon parcours aux côtés de Françoise.

Il fallait la voir en 1968, entourée de jeunes hauts fonctionnaires, journalistes et chercheurs animés par le sens du service public, des convictions républicaines et socialistes. Tous manifestaient respect et admiration.

Il fallait la voir deviser avec **Lilian Thuram**, grand militant de l'antiracisme, lauréat 2010 du ***Prix Seligmann contre le Racisme*** qu'elle avait créé en 2004. L'image du dialogue entre ce grand sportif engagé et cette vieille dame passionnée restera gravée dans ma mémoire.

Il fallait la voir, trois semaines avant qu'elle nous quitte, écrire, dans le petit cahier qui ne la quittait jamais, son intervention lors de la remise du ***Prix Seligmann contre le Racisme***, attribué, cette année-là, à **Léonora Miano** pour son livre *Écrits pour la parole*. Elle tenait à saluer la force de conviction pour **le combat en faveur des Droits de l'Homme** portée par ce livre.

Il fallait la voir comme Présidente de la **Fondation Seligmann**, au Collège Clémenceau à Paris, en juin 2012, **entourée d'enfants venant de tous les continents et récemment arrivés sur le sol français.** Elle était heureuse de leur remettre un dictionnaire destiné à les accompagner dans leur découverte de la langue française. De la sorte, **elle contribuait efficacement et discrètement à leur insertion dans leur pays d'accueil.**

Il fallait la voir débattre avec de grands adolescents du Lycée professionnel Jean-Pierre Timbaud à Aubervilliers. Ces futurs carrossiers ou comptables avaient aussi travaillé leur sens critique et leur ouverture d'esprit avec l'étude de textes et de films.

Jusqu'au dernier moment, elle a alimenté son blog - oui, à 93 ans, elle tenait un blog ! - pour dénoncer le sort réservé aux Roms par des municipalités de tous bords.

Sa fondation, destinée à lutter contre les sources du racisme et du communautarisme, agit concrètement avec le développement d'actions locales d'accompagnement scolaire, d'alphabétisation, de formations de bénévoles. Sa ligne directrice est **la recherche de l'égalité des chances par la culture, l'insertion dans la société française** sur les territoires de Paris, de l'Essonne et de la Seine-Saint-Denis. **Françoise croyait aux bienfaits de l'instruction et de la culture pour lutter contre les sources du racisme et du communautarisme.** Ainsi, depuis 2007, ce ne sont pas moins de 168 projets qui ont été aidés, portés par 40 écoles maternelles et élémentaires, 16 collèges, 4 lycées et 74 associations. Avec 54 bourses distribuées à des établissements scolaires, les actions de la fondation ont bénéficié à plus de 100 000 jeunes et adultes[2]. Certes, au regard de l'ampleur de la tâche, ce sont de petites choses. Mais qui peut en contester l'utilité ?

Comment ne pas ressentir ce compagnonnage avec Françoise comme une chance, un bonheur, un honneur ?

Annie Snanoudj-Verber
déléguée générale de la Fondation Seligmann

1. Etienne de La Boétie, *Discours de la servitude volontaire*, 1576.
2. Chiffres à fin 2012.

A LIRE

OUVRAGES DE FRANÇOISE SELIGMANN

LIBERTÉ, QUAND TU NOUS TIENS (1940-1954)

Librairie Arthème Fayard - 2000

« *Ce premier tome commence au moment de la catastrophe de 1940 et s'achève avec l'arrivée de Mendès France au pouvoir, annonciatrice du rétablissement que nous attendions tous.* [...] *Passée l'Occupation, les dix années qui ont succédé à la Libération furent marquées par une suite de graves difficultés et de conflits dramatiques qui concoururent à prolonger le désarroi de la société française et mirent à l'épreuve notre volonté d'en finir avec l'esprit de Vichy et de rétablir une démocratie respectueuse des droits de l'homme.* [...] *Mon intention était de faire comprendre à ceux qui me liront en quoi elles [les années de la Résistance] ont bouleversé ma vie et en quoi* [...] *elles ont fait de moi une inconditionnelle de la liberté.* »

LIBERTÉ, QUAND TU NOUS TIENS
L'ESPOIR ET LA HONTE : MENDÈS, L'ALGÉRIE, MAI 68 (1954-1968)

Librairie Arthème Fayard - 2003

« *Ce livre commence avec l'arrivée de Mendès France au gouvernement et s'achève sur une nouvelle victoire électorale de De Gaulle, sur le rétablissement d'un pouvoir qui lui avait pourtant échappé pendant les semaines historiques de Mai 68. Entre ce grand espoir et cette amère désillusion,* [...] *j'ai voulu raconter les évènements qui* [ont marqué ces années] *et dont j'ai été le témoin* » : la guerre d'Algérie, pour un devoir de mémoire et de vérité afin de « *dénoncer les horreurs perpétrées au nom de la France* », que la plupart des gouvernements ont souhaité « *reléguer dans l'oubli* » pour ne pas avoir « *à établir les responsabilités et à les sanctionner* » ; Mai 68 où « *l'unanimité nationale de la révolte* » s'était faite pour manifester contre le régime gaulliste, reconduit quelques semaines plus tard, enterrant ainsi ce « *grand élan de liberté qui avait métamorphosé la France* ». Les résultats des élections soulèvent alors un cas de conscience : faut-il s'engager dans l'action politique pour défendre ses idées ? Engagement qui fut, pour Françoise, « *au prix de quelques sacrifices à* [ses] *convictions* ».

LES SOCIALISTES AUX PORTES DU POUVOIR (1968-1981)

Éditions Michalon - 2005

« *Je ne ferai pas de François Mitterrand le parangon de toutes les vertus, je ne ferai point crédit au « Florentin » de la rectitude de sillon d'un Pierre Mendès France ; je n'oublie ni son passage à Vichy, ni ses amitiés douteuses, en particulier celle du criminel Bousquet, ni le ministre de l'Intérieur de Guy Mollet qu'il fut pendant la guerre d'Algérie, se cramponnant à son fauteuil alors que Mendès et Alain Savary - Compagnon de la Libération, lui - démissionnaient du gouvernement. Pourtant, c'est Mitterrand qui a su battre la droite sur les terrains où elle régnait sans partage avec une insupportable arrogance et faire patiemment du PS un vrai parti de gouvernement.* [...] *Alors, en être ou ne pas en être ?* [...] *Si, autour de moi, les acteurs du champ politique étaient pour la plupart* [...] *loin de donner l'exemple de la probité, de la rigueur, de l'honnêteté, du courage,* [...] *avec François Mitterrand, je décidai simplement de dire oui à l'effort obstiné pour maîtriser un peu mieux les forces de l'argent, vaincre les injustices et les inégalités, conquérir la liberté et la dignité pour chacun.* [...] *J'*[ai choisi] *d'adhérer au Parti socialiste.* [...] *Je suis restée moi-même...et socialiste aussi.* »

LES SOCIALISTES AU POUVOIR (1981-1995)

Éditions Michalon - 2005

« *Que restera-t-il de la place de Mitterrand, de son image, dans les manuels d'histoire des futures générations ? Sans doute une place importante, car il fut un chef d'État respecté.* [...] *Que reste-il de la place et de l'image des socialistes ? Une place positive et méritée.* [...] [Ils] *ont restauré la démocratie en France, rétabli la liberté de l'information en autorisant les radios libres, supprimé les pouvoirs exorbitants des tribunaux d'exception et de la police, promulgué toute une série de lois qui représentent des avancées sociales considérables, auxquelles la droite, revenue au pouvoir, n'osera d'ailleurs pas toucher* ». Une image des socialistes mitigée en raison d'une absence délibérée de sens critique et une tolérance coupable devant les actes de l'homme qui les avait portés au pouvoir. « *Mon but* [en écrivant ce livre] *n'est pas de ressusciter le passé par besoin d'égrener des souvenirs, mais la longue histoire des socialistes est faite d'un enchaînement de fautes et de réussites, d'échecs et de victoires : il serait intelligent, utile, urgent, d'en tirer des enseignements si l'on veut progresser et gagner.* [...] *Je souhaite qu'il aide* [les futurs dirigeants et militants] *à prendre conscience des responsabilités qui seront les leurs lorsqu'ils auront à préparer l'avenir et à définir un socialisme audacieux, cohérent, plus fort et en phase avec son temps.* »

Françoise SELIGMANN
1919-2013

Née le 9 Juin 1919 à Marseille.

Fait ses études au Lycée Montgrand à Marseille : Baccalauréat de philosophie, puis deux années de Khâgne.

En **1940**, le « **statut des juifs** » qui exclut sa mère, **Laure Beddouckh**, enseignante et journaliste, de l'enseignement - comme de la presse, la conduit à interrompre ses études pour gagner sa vie.

Entreprend **une carrière d'assistante sociale**, spécialisée dans l'enfance délinquante, d'abord auprès de Germaine Poinsot-Chapuis, au Tribunal d'enfants de Marseille, ensuite auprès de la Mère Supérieure du Bon Pasteur de Pau et de l'Abbé Plaquevent, enfin au Tribunal d'enfants de Lyon.

Entre dans la Résistance en décembre 1941, tout en conservant ses activités professionnelles jusqu'en juin 1943.

1941-1944 : la Résistance pendant l'occupation allemande

Lyon - novembre 1941 : crée avec le Pasteur suisse, Roland de Pury, une chaîne d'évasion vers la Suisse, dont elle organise les conditions de séjour et de passage dans le village d'Archamps-sur-Salève, convoie personnellement de Lyon à Archamps une centaine de juifs et de réfugiés politiques (intellectuels, syndicalistes, parlementaires) fuyant l'Allemagne et l'Europe Centrale, et leur fait traverser la frontière. Elle cesse cette activité sur ordre de ses chefs du **mouvement Combat,** après l'arrestation de Roland de Pury et son incarcération au Fort de Montluc.

Lyon - Hiver 1941 : entre au mouvement de Résistance Combat, où elle est affectée au service social. Ses activités diverses pour ce service, jusqu'à la Libération, consisteront à rechercher dans les prisons les agents disparus, prendre contact avec eux, les ravitailler, organiser leur défense, aider leur famille, recueillir auprès d'eux le plus de renseignements possible pour éviter d'autres arrestations, préparer et organiser leur évasion (faux papiers, lieu de repli, etc.).

Lyon - mai 1943 : organise un réseau d'accueil pour les évadés Vendéens auprès des pasteurs de Fontenay-le-Comte, Moncoutant, Mouilleron, etc., y conduit notamment *Christine*, la secrétaire de **François Morin-Forestier**, après son évasion des services de la *Gestapo* de l'Hôtel Dieu de Lyon.

Lyon - juin 1943 : après les hécatombes de juin 43 et l'unification des mouvements de la zone sud, devenues les **M.U.R.**, elle est recrutée par **Marcel Peck**, chef adjoint du **N.A.P.** (Noyautage des Administrations Publiques, dirigé par Claude Bourdet) et travaille jusqu'à la Libération conjointement pour le service social et pour le N.A.P., pour lequel elle effectue des missions de reconnaissances.

En décembre 1943, elle est envoyée en mission en Suisse pour le compte des M.U.R. Elle y séjourne un mois **pour une tournée de conférences** organisée par la délégation française de la Résistance à Genève **afin de faire connaître l'action de la Résistance et de recueillir des fonds** qui manquent alors cruellement.

Paris - janvier 1944 : fait partie du commando qui libère Yvette Bernard de la prison de la *Gestapo* de Blois à la faveur d'un transfert à l'hôpital, et convoie l'évadée jusqu'à un refuge, qui finira malheureusement par être découvert par la *Gestapo*.

Paris - février 1944 : chargée par Claude Bourdet de retrouver la trace de Marcel Peck, disparu depuis son arrestation en novembre 1943, elle recherche des contacts dans divers services de la *Gestapo*, parvient à lier connaissance avec une interprète alsacienne, Jeanne Kelbel, à laquelle elle soutire des renseignements sur les opérations prévues par le chef de la *Gestapo* de l'avenue Foch. Certains de ces renseignements seront utilisés. D'autres arriveront malheureusement trop tard pour éviter des arrestations.

Paris - août 1944 : pendant la semaine de la bataille de la Libération de Paris, elle sert d'agent de liaison et d'agent ravitailleur à Albert Camus et à l'équipe du journal *Combat*, retranchés à l'intérieur de l'immeuble de la rue Réaumur duquel ils publient les premiers numéros du *Combat* clandestin distribués librement.

Paris - septembre 1944 : est nommée Directrice nationale du Service social du Mouvement de Libération Nationale (MLN), et le restera jusqu'à la suppression des services du MLN.

1946-1956 : le combat pour la défense des Droits de l'Homme

1946 : fondatrice et directrice de l'hebdomadaire ***La Française*, journal féministe consacré à la promotion et à l'indépendance des femmes, ainsi qu'à la lutte pour l'égalité professionnelle.** Le journal cessera de paraître en 1948, dépassé par la concurrence et les moyens financiers du journal ***Elle***.

À partir de **1947**, elle participe, aux côtés de Claude Bourdet, aux campagnes contre la **guerre d'Indochine**.

1949 : adhère à la ***Ligue des Droits de l'Homme***. Est élue Présidente de la 7ème section de Paris.

1950 : crée et anime le Comité de défense de Julius et Ethel Rosenberg, exécutés en 1953.

1953 : est élue au Comité central de la *Ligue des Droits de l' Homme*, auquel elle siègera jusqu'en 2013.

1953 : secrétaire du Comité de défense de **Georges Guingouin** - chef des maquis F.T.P. du Limousin, arrêté et inculpé pour assassinat - qui sera finalement innocenté, le tribunal ayant prononcé un « non-lieu ».

1954 : est chargée par l'Abbé Pierre de la création et de la direction du centre d'hébergement de la mairie du 5ème arrondissement, qui recueillera, pendant les grands froids de l'hiver, 60 « sans-abris » qui seront relogés et reclassés professionnellement avant la fermeture du centre.

À partir de 1955, elle commence à collaborer avec Pierre Mendès France (constitution et étude de dossiers, organisation de réunions, campagnes électorales, etc.).

1956 : est chargée par la *Ligue des Droits de l' Homme* d'animer les campagnes contre **la torture en Algérie** et pour **la défense de Djamila Boupacha et de Djamila Bouhired**. Et, jusqu'à la signature de la paix, elle participera à toutes les campagnes contre **la guerre d'Algérie**.

1957 : *Après-demain*, pour une éducation à la citoyenneté

1957 : met en place un Centre de formation politique destiné aux jeunes.

Novembre 1957 : pour prolonger l'action du Centre de formation politique, **elle crée le journal *Après-demain* avec Philippe Bernard et Pierre Joxe.** Elle en est la directrice jusqu'en 2013.

1958-1995 : la politique, de Mendès à François Mitterrand

1958 : après l'arrivée au pouvoir du Général de Gaulle, elle est chargée par Pierre Mendès France du secrétariat national de **l'Union des Forces Démocratiques,** jusqu'à la disparition de cette organisation en 1961.

1967 : campagne électorale de Pierre Mendès France à Grenoble.

Jusqu'en 1974, elle se consacre aux campagnes de la *Ligue des Droits de l' Homme* et au développement du journal *Après-demain*.

1974 : pendant la campagne présidentielle, est chargée, avec Michèle Merli, par **François Mitterrand**, de traiter le courrier reçu par le candidat commun de la gauche.

1974 : adhère au Parti socialiste, dont elle sera membre du Comité directeur (à partir de 1975), membre du Bureau exécutif de 1981 à 1992 et secrétaire nationale de 1983 à 1992.

De 1992 à 1995 : Sénatrice des Hauts-de-Seine.

1994 : devient Présidente d'honneur de la *Ligue des Droits de l' Homme*, dont elle était la Vice-présidente depuis 1970.

2004-2013 : l'engagement associatif, ou la construction de l'avenir

2004 : en mémoire des combats qu'elle a menés contre le nazisme au sein de la Résistance avec son époux, François-Gérard Seligmann, fait un don à la Chancellerie des Universités de Paris pour la création d'un prix littéraire contre le racisme sous toutes ses formes : **le *Prix Seligmann contre le Racisme***

2006 : crée la Fondation Seligmann, fondation reconnue d'utilité publique, qui entend, dans le respect de l'idéal laïque, œuvrer pour la victoire de la raison et de la tolérance, et promouvoir le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français. Elle a pour but de combattre les sources du racisme et du communautarisme. La Fondation Seligmann devient éditrice d'*Après-demain*.

Françoise Seligmann s'est éteinte, le 27 février 2013 à Paris, à l'âge de 93 ans.

Journal trimestriel de documentation politique

Après-demain
Organe
de la Fondation Seligmann

Dans chaque numéro : le dossier facile à classer, méthodique et objectif d'un sujet actuel, politique, économique ou social, conçu pour aider ceux qui veulent comprendre les problèmes contemporains (bibliothèques - services de documentation) et ceux qui ont la charge de les expliquer : enseignants, éducateurs, syndicalistes, animateurs de groupes...

L'ensemble des articles du journal Après-demain parus de 1957 à 2009 inclus sont en consultation libre directement sur le site internet **www.fondation-seligmann.org**.

Après-demain n'est pas vendu en kiosques, mais seulement dans quelques librairies. Articles, numéros et abonnements sont à commander en ligne ou avec le bon de commande.

Numéros parus en 2011

N° 17 (NF) La République en danger
N° 18 (NF) Comment vivre ensemble ?
N° 19 (NF) Quelle justice pour les mineurs ?
N° 20 (NF) Pour une République moderne

Numéros parus en 2012

N° 21 (NF) L'école dans la société
N° 22 (NF) Médicaments : entre progrès et profits ?
N° 23 (NF) Les droits des immigrés
N° 24 (NF) Quel avenir pour les jeunes ?

Numéros parus en 2013

N° 25 (NF) Consommons responsables
N° 26 (NF) Aujourd'hui, les femmes !
N° 27 (NF) / N° 28 (NF) Après-demain, et après ?

Bon de commande page 46

Offres d'abonnement

	Offre papier	Offre numérique	Formule intégrale
Descriptif des abonnements	*Recevez chaque trimestre le journal Après-demain chez vous.*	*Retrouvez chaque trimestre le journal Après-demain sur votre espace abonné. Accès illimité aux archives du journal (de 1957 à nos jours).*	*Recevez chaque trimestre le journal Après-demain chez vous et sur votre espace abonné. Accès illimité aux archives du journal (de 1957 à nos jours).*
Abonnement annuel* :			
- Ordinaire	34 €	34 €	**Tarif unique de 54 €**
- Etudiants, syndicalistes	26 €	26 €	
- Groupés (5 et plus)	26 €	------	
- Etranger	51 €	34 €	

	Version papier	Version numérique
Prix du numéro* :		
- France	9 €	9 €
- Etranger	11 €	9 €
Collections reliées* :		
- Des numéros par année avant 2007	34 €	------
- Collections reliées des années 2007-2008, 2009-2010, 2011-2012	60 €	

* Remise libraire : 10% - TVA non applicable (Art. 293 B du CGI)

Paiement par chèque bancaire ou par virement à l'ordre de :
Fondation Seligmann - Journal Après-demain
Organe de la Fondation Seligmann - BP 458-07 - 75327 Paris Cedex 07
Siret 493 754 246 00012 - APE 9499 Z

Paiement en ligne sur le site de la Fondation Seligmann
www.fondation-seligmann.org
apres-demain@fondation-seligmann.org

Imprimerie Henry - 62170 Montreuil-sur-Mer